

10 ANS

Rapport
de gestion

2013

Chiffres et faits

PUBLICA n'a pas pour but de générer des profits et gère donc sa fortune exclusivement dans l'intérêt des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes.

PUBLICA est la caisse de pensions de la Confédération, des unités décentralisées autonomes, du domaine des EPF et des organisations qui sont proches de la Confédération ou qui accomplissent un mandat public pour le compte de la Confédération, d'un canton ou d'une commune. PUBLICA est une institution collective autonome de droit public qui regroupe 21 caisses de prévoyance. Les caisses de prévoyance sont indépendantes les unes des autres au niveau organisationnel et économique. Contrairement aux caisses de prévoyance fermées, les caisses de prévoyance ouvertes peuvent admettre, en leur sein, de nouvelles personnes assurées. La réassurance interne de PUBLICA propose aux caisses de prévoyance ouvertes de garantir entièrement ou partiellement, selon leur taille et leur capacité de risque, les risques de décès et d'invalidité des personnes qu'elles assurent. Parallèlement aux caisses de prévoyance qui ne comptent qu'un seul employeur, PUBLICA reconnaît aussi les caisses de prévoyance communes auxquelles plusieurs employeurs peuvent être affiliés. Une caisse de prévoyance ouverte de ce type existe déjà au sein de PUBLICA.

Dans sa stratégie de placement, PUBLICA s'engage à n'investir que dans des produits simples et transparents, engagement qui trouve son expression dans un taux de transparence de 100% en matière de frais. En 2013, la performance s'établit à 3,47%.

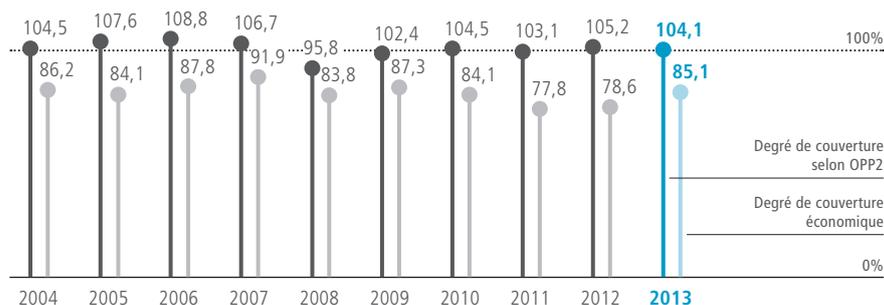
Le rapport de gestion traite de l'institution collective et de toutes les caisses de prévoyance qui lui sont affiliées. Les chiffres présentés sont des valeurs agrégées. Les chiffres valables pour une personne assurée ou un bénéficiaire de rente en particulier sont ceux de leur caisse de prévoyance respective. PUBLICA tient une comptabilité individuelle pour chaque caisse de prévoyance. Chacune d'elles affiche un degré de couverture qui lui est propre et qui n'est pas influencé par les autres caisses de prévoyance.

INSTITUTION COLLECTIVE AUX CAISSES DE PRÉVOYANCE INDÉPENDANTES



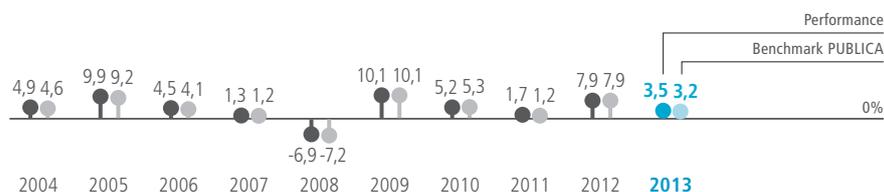
DEGRÉ DE COUVERTURE

Evolution de 2004 à 2013, en %



PERFORMANCE

Evolution de 2004 à 2013, en %



Echelle 100% = 30 mm

Chiffres et faits

CHF
36 milliards

Somme au bilan

104,1%

Degré de couverture

85,2%

Degré de couverture économique

+3,47%

Rendement net sur la fortune

0,22%

Total des frais de gestion de la fortune

CHF 199

Frais d'administration par personne assurée ou par bénéficiaire de rente

60 944

Personnes assurées

44 796

Bénéficiaires de rentes

6,15%

Taux de conversion

Table des matières

Préface	1
Compte rendu	2
Activités	3
Orientation de l'entreprise	3
Caisses de prévoyance	5
Personnes assurées et bénéficiaires de rentes	6
Stratégie de placement	8
Flux de fonds	14
Gestion du risque	16
Gouvernance d'entreprise	20
Structure organisationnelle	21
Commission de la caisse	22
Instruments d'information et de contrôle	29
Code de conduite et exercice des droits de vote	29
Assemblée des délégués	30
Direction et Comité directeur	30
Indemnités	32
Organe de révision	32
Expert en matière de prévoyance professionnelle	33
Comptes annuels	34
Bilan	35
Compte d'exploitation	36
Annexe	38
1 – Bases et organisation	38
2 – Personnes assurées et bénéficiaires de rentes	45
3 – Nature de l'application du but	45
4 – Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	46
5 – Couverture des risques, règles techniques, degré de couverture	48
6 – Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	53
7 – Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	64
8 – Demandes des autorités de surveillance	65
9 – Autres informations relatives à la situation financière	65
10 – Evénements postérieurs à la date du bilan	65
11 – Rapport de l'organe de révision	66
12 – Attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle	68
Informations éditeur	72

Préface

PUBLICA a fêté ses 10 ans d'existence en 2013 et a atteint une fois de plus des résultats réjouissants au niveau opérationnel et financier. En dépit de la charge considérable que représente la constitution de provisions en vue de l'abaissement du taux d'intérêt technique, le degré de couverture consolidé n'a baissé que de 1,1%. La performance sur la fortune s'élève à 3,47% (contre 7,94% l'année précédente), ce qui a permis de dépasser légèrement l'indice de référence (benchmark) stratégique. Au 31 décembre 2013, le degré de couverture global de PUBLICA s'établissait à 104,1% (contre 105,2% l'année précédente).

En 2013, nous avons non seulement adapté notre rapport de gestion à notre nouvelle identité visuelle mais aussi remanié et restructuré son contenu en profondeur: tant les chiffres financiers des comptes annuels que la partie consacrée à la gouvernance d'entreprise (corporate governance) et le compte rendu sont concernés par ces changements. Vous aurez ainsi une image transparente de PUBLICA, l'une des institutions collectives de tout premier plan dans le 2^e pilier.

Abaissement du taux d'intérêt technique

Le 18 décembre 2012, après une phase préparatoire intense, la Commission de la caisse a décidé d'abaisser le taux d'intérêt technique de 0,75% au 1^{er} janvier 2015. Les caisses de prévoyance ouvertes se voient désormais appliquer un taux de 2,75% (contre 3,5% précédemment) et les caisses de prévoyance fermées un taux de 2,25% (contre 3% précédemment). Ce faisant, PUBLICA tient compte de la baisse des rendements attendus imputable à la faiblesse des taux d'intérêt. Cette mesure a pour corollaire l'abaissement à 5,65% du taux de conversion applicable à l'âge de 65 ans, également au 1^{er} janvier 2015. Pour amortir les conséquences de cette baisse, PUBLICA constitue de 2012 à 2014 des provisions techniques supplémentaires de 2,2% chaque année. Le montant restant sera imputé sur le compte d'exploitation 2015. Dans la foulée, les organes paritaires des différentes caisses de prévoyance ont décidé, en concertation avec les partenaires sociaux, d'adapter les cotisations d'épargne et de procéder à une augmentation exceptionnelle des capitaux de prévoyance en 2015. Les décisions des organes paritaires vont

permettre, ce qui est particulièrement réjouissant, de maintenir, dans une large mesure, les prestations à leur niveau actuel.

Sur la base des bons résultats obtenus en matière de risque et de la recommandation de l'expert en prévoyance professionnelle, la Commission de la caisse a en outre décidé de réduire les primes de risque au 1^{er} janvier 2015.

Réforme structurelle et version révisée des normes de présentation des comptes RPC

PUBLICA avait déjà intégré les exigences de la réforme structurelle de la prévoyance professionnelle dans le précédent rapport de gestion. La version révisée des normes de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26 est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014. La plupart des modifications introduites ont déjà été transposées dans le présent rapport de gestion.

Remerciements

PUBLICA souhaite la bienvenue aux membres de la Commission de la caisse qui ont été élus au début de la nouvelle mandature (du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2017). La Commission de la caisse et le Comité directeur remercient toutes les personnes qui s'investissent pour PUBLICA, autant les membres de ses organes que ses salariés. Elles ont de nouveau fait la preuve en 2013 de leur professionnalisme et de leur efficacité dans l'accomplissement des tâches destinées à mettre en œuvre la prévoyance professionnelle dans l'intérêt des employeurs, des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes. Nous remercions aussi les employeurs affiliés ainsi que nos partenaires commerciaux et nos fournisseurs pour la qualité de leur collaboration et leur engagement professionnel.



Fred Scholl

Président de la Commission de la caisse PUBLICA



Dieter Stohler

Directeur de PUBLICA



Fred Scholl, président de la Commission de la caisse PUBLICA, et **Dieter Stohler**, directeur de PUBLICA

FIABLE

NOUS SAVONS CE QUE
NOUS FAISONS ET NE LAISSONS
RIEN AU HASARD.

PERFORMANT

NOTRE AMBITION: RÉALISER UNE
PERFORMANCE EXCEPTIONNELLE
DANS TOUS LES DOMAINES,
AUJOURD'HUI COMME
DEMAIN.

FLEXIBLE

FAÇONNEZ AVEC NOUS LA
CAISSE DE PRÉVOYANCE QUI
VOUS CORRESPOND.

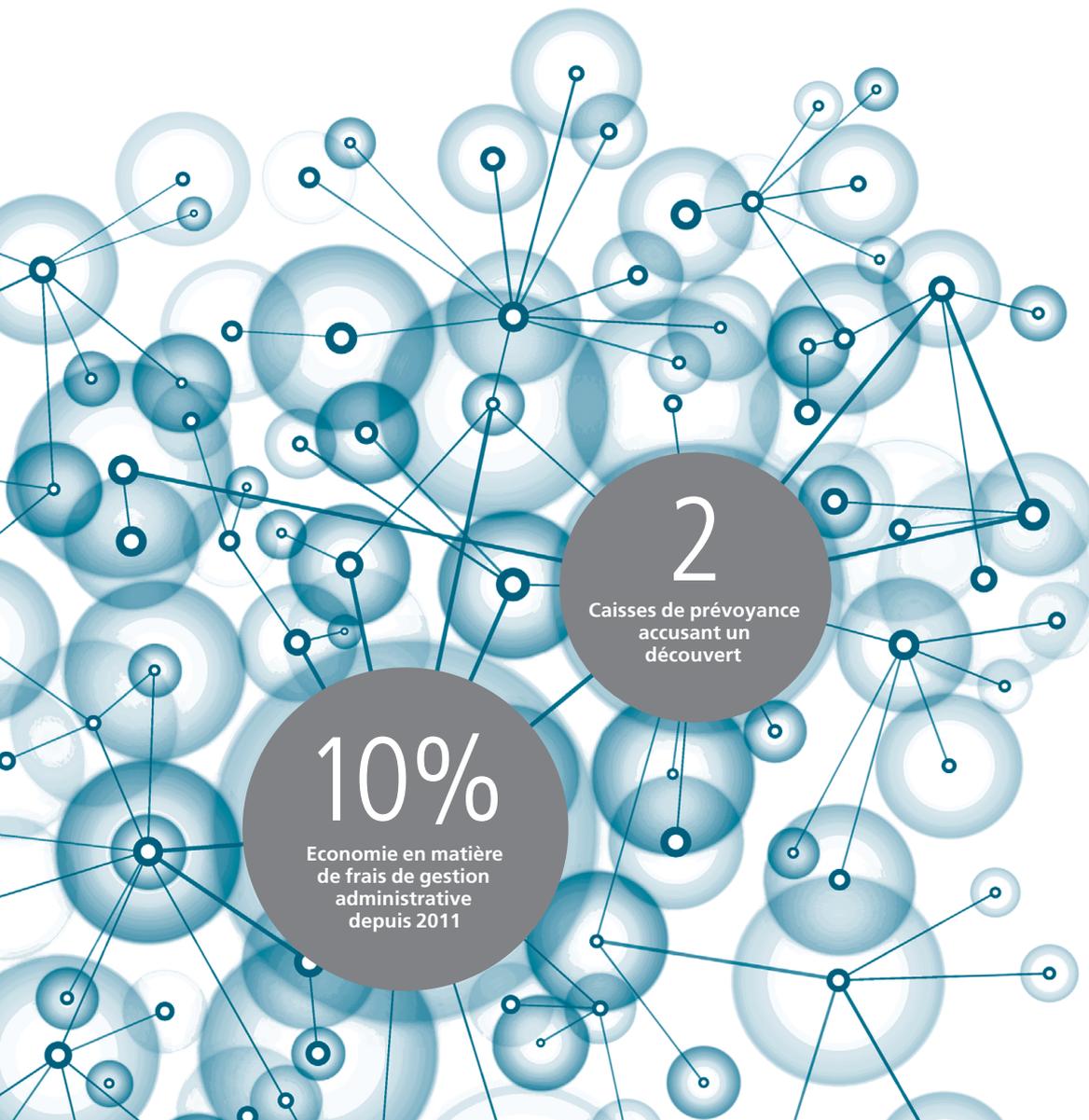
ORIENTÉ SERVICE

NOUS SOMMES À LA DISPOSITION
DES EMPLOYEURS ET DES
PERSONNES ASSURÉES POUR
RÉPONDRE À LEURS
DEMANDES.

Compte rendu

PAGES
2 - 19

Le degré de couverture des caisses de prévoyance ouvertes de PUBLICA a légèrement diminué. Ce repli s'explique par les charges exceptionnelles engendrées par l'abaissement du taux d'intérêt technique. Sur les 21 caisses de prévoyance, deux caisses fermées accusent un léger découvert. Sur le plan opérationnel, les résultats font état d'une plus grande prise de conscience vis-à-vis des frais de la part de PUBLICA: les frais de gestion administrative par personne assurée ou bénéficiaire de rente sont en baisse et s'établissent à 199 francs. L'objectif stratégique des 200 francs a donc d'ores et déjà été atteint.





Activités

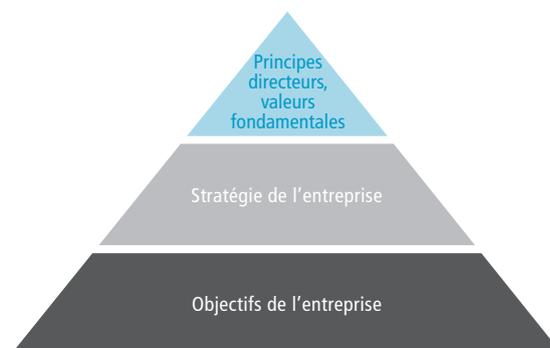
PUBLICA est la caisse de pensions de la Confédération, des unités décentralisées autonomes, du domaine des EPF et des organisations qui sont proches de la Confédération ou accomplissent un mandat public pour le compte de la Confédération, d'un canton ou d'une commune.

PUBLICA est une institution collective autonome de droit public qui regroupe 21 caisses de prévoyance. Les caisses de prévoyance sont indépendantes les unes des autres au niveau organisationnel et économique. Contrairement aux caisses de prévoyance fermées, les caisses de prévoyance ouvertes peuvent admettre, en leur sein, de nouvelles personnes assurées. La réassurance interne de PUBLICA propose aux caisses de prévoyance ouvertes de garantir entièrement ou partiellement, selon leur taille et leur capacité de risque, les risques de décès et d'invalidité des personnes qu'elles assurent. Parallèlement aux caisses de prévoyance qui ne comptent qu'un seul employeur, PUBLICA reconnaît aussi les caisses de prévoyance communes auxquelles plusieurs employeurs peuvent être affiliés. Une caisse de prévoyance ouverte de ce type existe déjà au sein de PUBLICA. Depuis le 1^{er} janvier 2013, il existe une nouvelle caisse de prévoyance autonome, la Caisse de prévoyance de METAS.

Le rapport de gestion traite de l'institution collective et de toutes les caisses de prévoyance qui lui sont affiliées. Les chiffres présentés sont des valeurs agrégées. Les chiffres valables pour une personne assurée ou un bénéficiaire de rente en particulier sont ceux de leur caisse de prévoyance respective. PUBLICA tient une comptabilité individuelle pour chaque caisse de prévoyance. Chacune d'elle affiche un degré de couverture qui lui est propre et qui n'est pas influencé par les autres caisses de prévoyance. Les chiffres clés propres à chaque caisse de prévoyance figurent au chapitre 1.6.

Orientation de l'entreprise

ORIENTATION DE L'ENTREPRISE



Principes directeurs et valeurs fondamentales

PUBLICA a pour vision de figurer parmi les caisses de pensions de tout premier plan en Suisse. Garantir un haut niveau de fiabilité financière, organisationnelle et technique est au centre de ses préoccupations. PUBLICA aspire à fournir sur le long terme des prestations à des conditions intéressantes.

Les principes directeurs se concentrent sur les éléments essentiels que sont l'esprit d'entreprise, la qualité, la communication, les collaborateurs et la conduite du personnel:

- Par esprit d'entreprise, PUBLICA entend l'exercice réfléchi de la liberté d'entreprise, que lui concède la loi, au service systématique des employeurs qui lui sont affiliés, des personnes qu'elle assure ou auxquelles elle verse des rentes.
- PUBLICA vise un niveau de satisfaction élevée de sa clientèle en améliorant sans cesse la qualité de ses prestations. PUBLICA dispose de processus de travail clairement définis, bénéficiant de toute la technologie moderne, qu'elle applique avec compétence et s'attache à développer.
- La communication interne comme externe intervient en temps utile, avec ouverture, transparence et clarté.
- Les conditions de travail favorisent le développement personnel des collaborateurs et encouragent la formation continue dans leur domaine de spécialisation. PUBLICA attend d'eux qu'ils s'impliquent et fassent preuve d'une très grande intégrité.
- La conduite du personnel s'appuie sur des objectifs réalistes mais exigeants. Sur cette base, PUBLICA crée les conditions propices à une interaction qu'elle encourage à tous les niveaux.

Stratégie d'entreprise: orientation vers le marché

PUBLICA fixe ses objectifs stratégiques tous les quatre ans dans le cadre de sa stratégie d'entreprise. La stratégie en cours, qui prévoit une croissance modérée, est valable jusqu'à la fin de l'année 2014. Elle se situe dans la droite ligne de la tendance à long terme à la concentration du marché qui s'accompagne d'une réduction du nombre des institutions de prévoyance. PUBLICA a pour objectifs stratégiques d'abaisser les frais administratifs par personne assurée ou bénéficiaire de rente et d'améliorer continuellement ses prestations.

Objectifs d'entreprise: mesurables et réalistes

La Commission de la caisse assigne chaque année des objectifs d'entreprise mesurables et réalistes au Comité directeur de PUBLICA. Ces objectifs sont ensuite concrétisés au sein de chaque service jusqu'à l'échelon des collaborateurs par le biais de conventions individuelles d'objectifs. Le Comité d'audit est tenu régulièrement informé de l'avancement de la réalisation des objectifs d'entreprise.

PUBLICA a pour objectif stratégique important de réduire les frais de gestion administrative: les frais par personne assurée ou bénéficiaire de rente n'ont cessé de baisser, passant de 217 francs en 2011 à 199 francs actuellement.



Dans dix ans, j'espère que PUBLICA sera toujours la référence parmi les caisses de pensions.

Fred Scholl,
président de la Commission
de la caisse PUBLICA

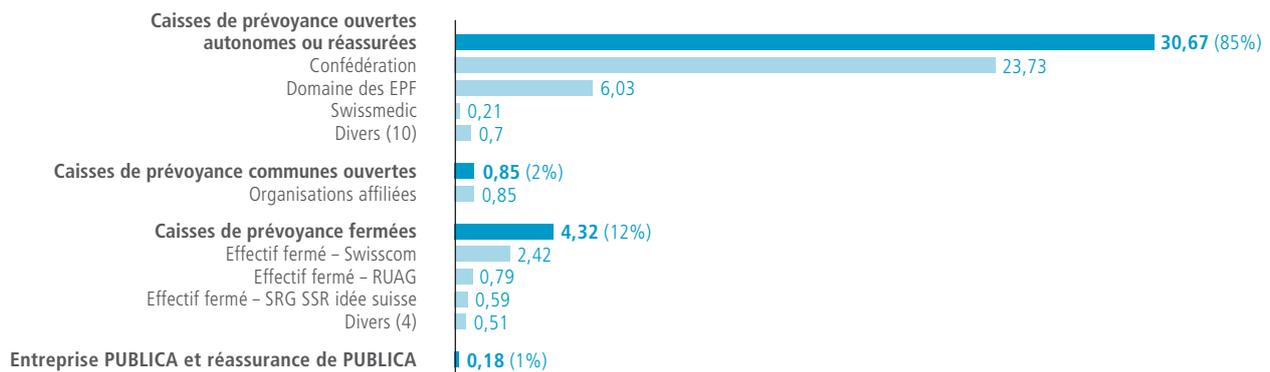


Caisses de prévoyance

CAISSES DE PRÉVOYANCE PAR TYPE ET PAR INSTITUTION

Au 31.12.2013

En milliards de CHF et en pourcentage de la somme au bilan



Echelle: 1 milliard de CHF = 3 mm

Caisses de prévoyance ouvertes:
degré de couverture compris
entre 102,2% et 108,1%

Les caisses de prévoyance ouvertes sont constituées de personnes assurées et, le cas échéant, de bénéficiaires de rentes. En font partie les caisses de prévoyance autonomes (non réassurées), les caisses de prévoyance entièrement ou partiellement réassurées et la caisse de prévoyance commune. Les caisses de prévoyance ouvertes affichent un degré de couverture compris entre 102,2% et 108,1% (entre 102,9% et 108,3% l'année précédente). Dans l'ensemble, les degrés de couverture se sont donc légèrement dégradés. Le rendement effectif des placements n'a pas atteint l'objectif de rendement visé, nécessaire au maintien du degré de couverture.

Les caisses de prévoyance dont les effectifs ont progressé en 2013 sont celles qui ont subi les baisses les plus importantes de leur degré de couverture. Ces dernières s'expliquent par les provisions supplémentaires qui ont dû être constituées sur le capital de prévoyance pour les personnes nouvellement admises. Ces provisions sont destinées à amortir les effets de l'abaissement du taux d'intérêt technique. Une autre explication tient au fait que la part des bénéficiaires de rentes varie de 0% à 40,4% (de 0% à 41,2% pour l'année précédente) selon les caisses de prévoyance.

Caisses de prévoyance fermées:
degré de couverture compris
entre 99,2% et 106,8%

Les caisses de prévoyance fermées ne sont composées que de bénéficiaires de rentes. Leur degré de couverture se situe entre 99,2% et 106,8% (entre 99,6% et 107,9% l'année précédente). A la fin de l'année, deux caisses de prévoyance affichent un découvert. Les engagements des caisses de prévoyance fermées sont évalués en appliquant un taux d'intérêt technique inférieur de 0,5%, soit de 3%.

Entreprise et réassurance:
structure de l'institution collective

La structure de l'institution collective s'articule autour de deux axes: alors que l'entreprise assume la gestion administrative, la réassurance de PUBLICA propose aux caisses de prévoyance une réassurance partielle ou entière au sein de l'institution collective.

Personnes assurées et bénéficiaires de rentes

Structure et évolution: résorption de l'excédent de bénéficiaires de rentes

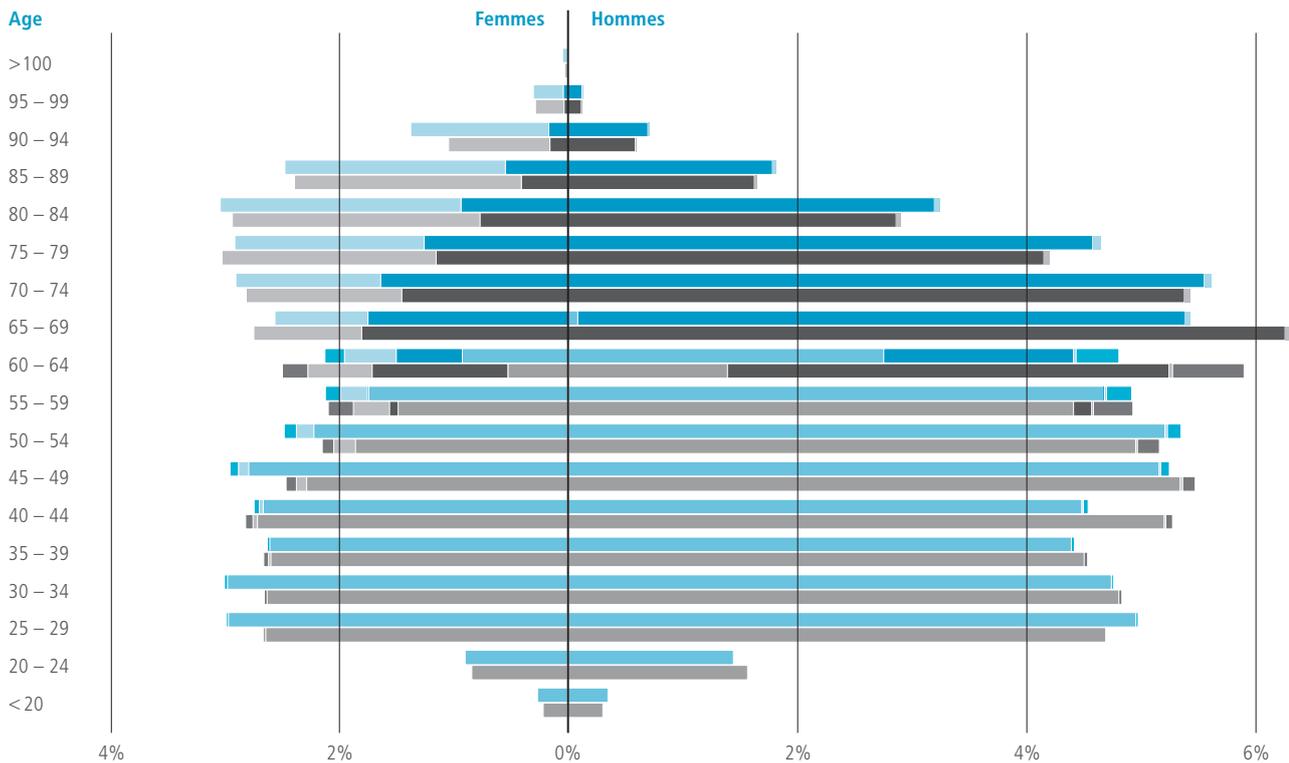
La structure d'âge de l'ensemble des caisses de prévoyance présente un excédent de bénéficiaires de rentes imputable aux caisses de prévoyance fermées. En ce qui concerne les rentes de vieillesse, la proportion des hommes situés dans la tranche d'âge des 65-69 ans a reculé de 6,2% à 5,3% au cours des cinq dernières années. Cette baisse tient au fait qu'une grande partie des bénéficiaires de rentes de vieillesse des caisses de prévoyance fermées ont entre-temps fêté leur 70^e anniversaire.

STRUCTURE DES PERSONNES ASSURÉES ET DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

Cohortes par intervalle d'âge de 5 ans, en 2008 et en 2013

Par âge, sexe et type de rente, en pourcentage de l'effectif total

2013: ■ Assurés ■ Rentes de vieillesse ■ Rentes de viduité ■ Rentes d'invalidité
2008: ■ Assurés ■ Rentes de vieillesse ■ Rentes de viduité ■ Rentes d'invalidité



Echelle: 1% = 15 mm

Il convient en outre de noter, concernant l'effectif 2008, que la grande majorité des personnes assurées appartenant à la tranche d'âge des 60-64 ans est partie à la retraite de manière anticipée, en raison du passage de la primauté des prestations à celle des cotisations au 1^{er} juillet 2008. La proportion de départs à la retraite anticipée a depuis lors fortement reculé, puisque la majorité des personnes entrant dans cette tranche d'âge exercent encore une activité lucrative en 2013.



**Satisfaction de la clientèle:
évaluation régulière**

La satisfaction de la clientèle compte au nombre des objectifs d'entreprise de PUBLICA. C'est la raison pour laquelle elle offre à sa clientèle un service complet. Tant les employeurs que les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes ont un interlocuteur qui leur est attribué personnellement. Un service à la clientèle multilingue, un site Internet enrichi de simulateurs de calcul, des possibilités de s'informer mises à disposition régulièrement et en trois langues permettent de répondre à toutes les questions autour de la retraite qui se posent dans le cadre de la prévoyance professionnelle. PUBLICA propose aussi divers séminaires sur le thème prévoyance et retraite et mesure le niveau de satisfaction de sa clientèle en réalisant régulièrement des enquêtes auprès de ses clients.

PUBLICA évalue la satisfaction de ses clients lors de leur départ à la retraite et de tout versement anticipé dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement. La qualité des contacts avec PUBLICA et des possibilités de s'informer mises à disposition est évaluée sur une échelle de 0 (insuffisant) à 10 (excellent). En 2013, l'enquête réalisée auprès des clients a abouti à une valeur moyenne de 8,95.

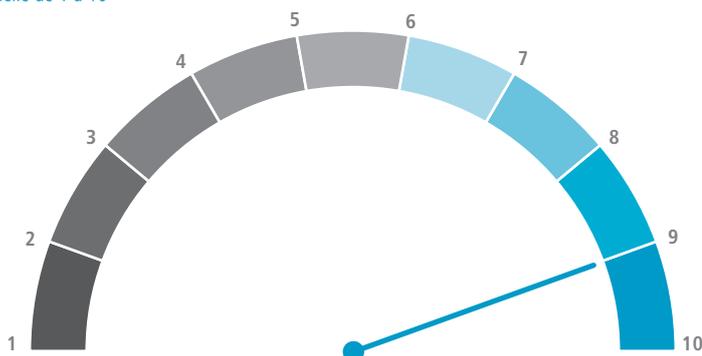


J'attends de PUBLICA qu'à l'image d'une sportive de haut niveau, elle analyse constamment ses performances, qu'elles soient bonnes ou mauvaises. C'est le seul moyen pour PUBLICA de continuer à progresser.

Matthias Remund,
vice-président de la Commission
de la caisse PUBLICA

SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

Valeur moyenne pour 2013,
sur une échelle de 1 à 10



Stratégie de placement

**Credo en matière de placements:
un portefeuille diversifié
et transparent**

PUBLICA n'a pas pour but de générer des profits et a dès lors pour vocation suprême de placer la fortune dans l'intérêt des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes.

Fidèle à son credo en matière de placements, PUBLICA cherche à obtenir, au moyen d'une large diversification de la fortune placée, la compensation des divers risques liés, par exemple, aux actions, aux taux d'intérêt, aux crédits et aux liquidités.

La stratégie de placement est déterminante pour décider de la répartition de la fortune entre les différentes catégories de placement que sont les actions, les obligations d'Etat, les obligations d'entreprise, les matières premières et l'immobilier. Le résultat des placements de PUBLICA en dépend à près de 90%. Chaque catégorie de placement n'est pas seulement évaluée en soi mais l'est aussi sous l'angle de sa contribution au risque et au rendement de la fortune globale.

“

Je m'investis pour que l'intérêt des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes soit pris en compte de manière optimale, y compris lorsque l'environnement de placement est difficile.

Cipriano Alvarez,
membre de la Commission
de la caisse PUBLICA

.....

La fortune globale est répartie dans des portefeuilles homogènes qui ne se composent que d'une seule catégorie de placement. Le même haut niveau d'exigences est imposé aux gestionnaires de fortune internes et externes. Pour chaque catégorie de placement, PUBLICA recherche les partenaires les plus compétents. Elle attribue toujours deux mandats pour une même catégorie de placement. En cas de défaillance subite d'un gestionnaire de fortune, ce dédoublement permet à l'autre de prendre immédiatement le relais.

Très peu de gestionnaires de fortune sont en mesure d'opérer une sélection efficace de titres et de constituer ainsi un portefeuille qui, sur la durée, évolue mieux que le marché. Il n'est pas facile de trouver de tels gestionnaires et d'engager les montants adéquats dans les produits qu'ils proposent. C'est pourquoi les gestionnaires de fortune internes et externes de PUBLICA répliquent des indices larges, usuels sur le marché. PUBLICA analyse et choisit soigneusement ces indices. Les placements dans des produits non transparents sont systématiquement écartés.



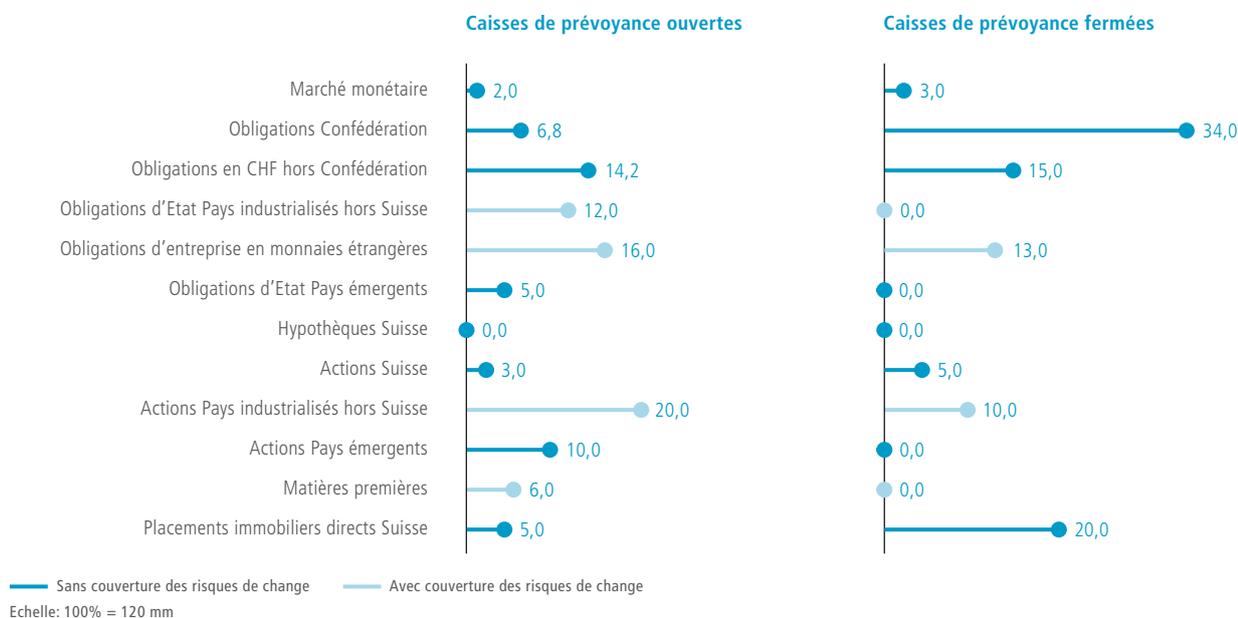
Stratégies de placement: en fonction de la structure et de l'évolution de l'effectif de personnes assurées

La structure et l'évolution escomptée de l'effectif des caisses de prévoyance fermées sont sensiblement différentes de celles des caisses de prévoyance ouvertes. Une stratégie de placement commune à l'ensemble des caisses de prévoyance serait par conséquent en contradiction avec l'OPP 2. En conséquence, la Commission de la caisse a approuvé en 2010 l'adoption d'une stratégie de placement pour l'ensemble des caisses de prévoyance fermées et d'une autre pour l'ensemble des caisses de prévoyance ouvertes.

STRATÉGIE DE PLACEMENT PAR CATÉGORIES DE PLACEMENT

Au 31.12.2013

Quote-parts en %, classées par risque croissant et liquidités décroissantes



Du fait de la faiblesse persistante des taux d'intérêt, il a de nouveau fallu réviser les stratégies de placement en 2013. La faiblesse des taux d'intérêt affecte à plusieurs égards la situation financière de la totalité des caisses de prévoyance et les taux de remplacement escomptés:

- 1 Des taux plus bas génèrent des rendements courants faibles sur les portefeuilles obligataires.
- 2 Selon les données économiques tant empiriques que théoriques, les rendements de l'ensemble des autres catégories de placement se composent d'un taux d'intérêt sans risque et d'une prime de risque spécifique à chaque catégorie de placement. A primes de risque constantes, si les taux d'intérêt baissent, les rendements de l'ensemble des autres catégories de placement baissent également.
- 3 Dans une directive technique (DTA 4), la Chambre suisse des actuaires-conseils a émis des recommandations sur la manière dont les engagements d'une caisse de pensions doivent être évalués. D'après la DTA 4, la baisse des taux d'intérêt conduit à une baisse du taux d'intérêt technique et donc à une hausse des engagements.
- 4 La baisse attendue des rendements sur les placements et la hausse des engagements augmentent les risques de dégradation des degrés de couverture.
- 5 De faibles taux d'intérêt entraînent une baisse des taux d'intérêts minimaux LPP et une rémunération plus faible des avoirs des personnes assurées.

Les placements ne peuvent résoudre ces problèmes à eux seuls. Ils peuvent et doivent cependant constituer un élément de solution. C'est pourquoi les stratégies de placement sont réexaminées périodiquement. Les experts en placement de PUBLICA s'emploient à trouver le meilleur rapport entre des perspectives de rendements plus élevés et les risques qui leur sont liés.

En avril 2013, PUBLICA a passé en revue la stratégie de placement des caisses de prévoyance fermées. Sur cette base, la Commission de la caisse a décidé de reconduire telle quelle la stratégie de placement. Le processus d'Asset-Liability-Management (processus ALM), qui permet d'examiner la stratégie de placement des caisses de prévoyance ouvertes, a débuté en août 2013. Le Comité de placement a débattu à plusieurs reprises des hypothèses de base et des résultats (intermédiaires). En janvier 2014, la Commission de la caisse PUBLICA a finalement décidé d'adapter la stratégie de placement.

Evolutions économiques:
les injections de liquidités continuent
 Economie réelle

L'année 2013 s'est ouverte sur l'accord conclu entre le président américain Barack Obama et le Congrès. En parvenant in extremis à s'entendre sur les mesures fiscales concernant les entreprises et les ménages, ils ont évité que les USA ne se retrouvent en situation d'insolvabilité technique, ce que les marchés financiers ont accueilli de manière très positive. Toutefois, des questions importantes relatives au plafond du déficit ou aux mesures d'assainissement du budget de l'Etat n'ont pas été tranchées. En octobre, les démocrates et les républicains n'ayant pas réussi à se mettre d'accord à temps sur le budget pour l'année financière à venir, des administrations fédérales ont été temporairement fermées. Selon les estimations, le PIB des USA a accusé de ce fait une perte de croissance de 0,6% au quatrième trimestre. En dépit de ces turbulences politiques, la reprise de l'économie américaine s'est poursuivie. Le taux de chômage a reculé, passant de 7,8% en début d'année à quelque 7% en décembre. La croissance du PIB s'est accélérée, faisant un bond de 0,1% au quatrième trimestre 2012 à 4,1% au troisième trimestre 2013. L'indice de production industrielle a progressé pour passer de 98 points en janvier à plus de 101 en novembre.

En Europe, la reprise économique a été diversement ressentie. En Grande-Bretagne, l'économie a connu, bien qu'à un niveau un peu moindre, une évolution positive similaire à celle survenue aux USA. La croissance de son PIB s'est donc accélérée, passant de 0,2% au quatrième trimestre 2012 à un peu moins de 2% au troisième trimestre 2013. Dans la zone euro, la récession n'a pris fin que dans le courant du deuxième semestre. Les taux de chômage se sont maintenus à des niveaux très élevés. En Espagne, près d'un quart de la population en âge de travailler était sans emploi. En Allemagne, en revanche, le taux de chômage s'établissait en dessous de 7% en décembre 2013. Le taux de chômage global de la zone Euro a même progressé, en atteignant 12,1% en novembre 2013 contre 11,9% en décembre 2012. Au niveau politique, l'annonce du versement d'une enveloppe de 10 milliards d'euros pour venir en aide à Chypre a eu un effet négatif sur les marchés d'actions. De même, la crise gouvernementale qui a secoué l'Italie a plongé temporairement les marchés financiers dans l'incertitude. Après deux mois de négociations, l'Italie est parvenue à se doter d'un nouveau gouvernement, emmené par le premier ministre Enrico Letta.

Marchés financiers

L'annonce d'une possible réduction des mesures de soutien exceptionnelles accordées par la banque centrale américaine en matière de politique monétaire a été à l'origine d'une forte réaction des marchés obligataires. Le rendement des bons du Trésor américain sur dix ans a connu une embellie, progressant de 1,6%, la valeur plancher qu'il avait début mai, à 3% fin décembre. En décembre 2013, à l'occasion de sa dernière réunion de l'année, la Réserve fédérale (Fed) a effectivement annoncé qu'elle réduisait ses achats mensuels d'emprunts de 85 à 75 milliards de dollars. Les investisseurs n'ont toutefois que peu réagi à ce communiqué. De même, la nomination de Janet Yellen pour succéder à Ben Bernanke à la tête de la Fed n'a pas eu d'effet notable sur les marchés financiers.



La Banque centrale européenne (BCE) a réagi au renchérissement de l'euro par rapport au dollar américain ainsi qu'au faible taux de croissance économique en abaissant en mai son taux directeur de 0,75% à 0,5%, c'est-à-dire à son niveau le plus bas depuis la création de l'Union monétaire. Parallèlement, elle a manifesté son intention de soutenir l'économie par de nouvelles mesures, le niveau de crédits alloués par les banques dans la zone euro restant faible comparé à ce qu'il est aux USA.

Ce sont les pays émergents qui ont été les plus touchés par le changement de cap opéré par la banque centrale américaine. Leurs monnaies ont été soumises à une forte pression et les investisseurs internationaux se sont retirés. Dans la plupart des pays émergents, une politique monétaire plus restrictive a été adoptée, ce qui a eu une incidence négative sur leur croissance. En Chine, le changement de pouvoir politique a entraîné un ralentissement de la croissance économique et une plus grande prudence de la part des investisseurs.

Marché immobilier Suisse Au cours de l'exercice écoulé, la demande en placements immobiliers est restée forte. Les experts du marché du Centre d'Information et de Formation Immobilières (CIFI) estiment que les marchés immobiliers suisses « amorcent une phase d'atterrissage en douceur », pour reprendre leur langage imagé. Néanmoins, des évolutions différentes sont en train de se dessiner à l'intérieur des segments. En raison de la faiblesse persistante des taux d'intérêt, de l'immigration toujours élevée et des incertitudes quant aux placements alternatifs, la demande des investisseurs privés et institutionnels s'est en particulier portée sur les immeubles à usage d'habitation qui génèrent des rendements stables. En dépit du nombre élevé de nouveaux chantiers, les prix ont encore augmenté dans ce segment. Dans le segment des « bureaux », en revanche, les signes avant-coureurs d'un revirement de tendance ont pu être observés. Le marché des surfaces de bureau caractérisé par une offre supérieure à la demande, notamment dans les grands centres urbains comme Zurich et Genève, s'est transformé en marché de la demande. Même si, dans ce secteur, le prix des transactions continue à s'établir à un niveau élevé, les investisseurs se montrent plus prudents. Alors que les objets immobiliers de grand standing gardent leurs faveurs, les objets qui ne sont plus au goût du jour, plus conformes au marché ou mal situés ont perdu en attractivité. La pression sur les marges et la concurrence déprédatrice restent élevées dans le segment des « magasins ». La situation en matière de location des centres commerciaux de petite taille ou situés à proximité des frontières notamment s'avère difficile, ce qui explique la retenue des investisseurs vis-à-vis de ces objets immobiliers.

Obligations Contrairement aux années précédentes, les rendements obtenus en 2013 sur les marchés financiers ont été majoritairement négatifs, et ce, bien que le taux d'inflation soit resté faible dans les pays industrialisés. Les investisseurs ont néanmoins commencé à réviser leur position après l'annonce par la Fed de la fin de sa politique monétaire ultra expansive aux USA. Ils ont réduit leurs placements en obligations au profit d'emprunts et d'actions plus rémunérateurs. La pente des courbes de taux d'intérêt a eu tendance à s'accroître dans la mesure où les taux d'intérêt des emprunts à court terme sont restés proches de 0 alors que les rendements des emprunts à plus long terme étaient en hausse. Lorsque les taux d'intérêt augmentent, des pertes consécutives à la dépréciation correspondante sont comptabilisées au niveau des obligations.

Actions L'évolution des marchés d'actions internationaux a reflété la reprise économique survenue dans les pays industrialisés et le fléchissement observé dans les pays émergents. La politique volontariste menée par de nombreuses banques centrales, la propension accrue des investisseurs à prendre des risques, la sous-valorisation historique des actions par rapport aux emprunts et la hausse du bénéfice des entreprises sont venus conforter le puissant mouvement ascendant observé dans les pays industrialisés. La tentative de relancer l'inflation au Japon a fait remonter l'indice boursier japonais de plus de 50%. Le marché d'actions suisse a profité d'une remontée du cours des valeurs cycliques

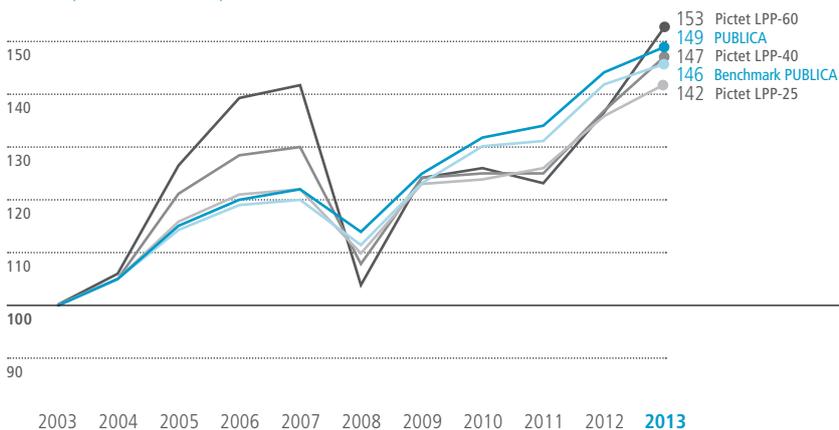
supérieure à la moyenne. Les actions des pays émergents ont souffert de la dégradation des données fondamentales des pays concernés et de l'attitude plus réservée des investisseurs internationaux à l'égard de ces régions.

Matières premières

Les matières premières ont globalement connu une évolution très décevante. L'or notamment, en tant que valeur refuge, a été exposé à de fortes pressions. Le marché estimant plus limités les risques d'un éclatement de l'Union monétaire et d'une hyperinflation, nombre d'investisseurs financiers ont liquidé les positions qu'ils avaient prises sur l'or. Le fléchissement de l'économie dans les pays émergents a eu des effets négatifs sur la demande en métaux industriels. Plus gros acheteur de cuivre et d'autres métaux industriels, la Chine n'a donné des signes d'un retournement de tendance qu'en fin d'année. Profitant des prix relativement stables du pétrole brut, le secteur de l'énergie est celui qui s'est le mieux comporté.

Performance:
+ 3,47%

PERFORMANCE CUMULÉE
Evolution de 2004 à 2013
Indexée (année 2003 = 100)



Echelle: 100% = 70 mm, 1 point d'indice = 0,7 mm

Source: Bloomberg pour indices Pictet LPP

PUBLICA a réalisé au cours de l'exercice 2013 une performance de 3,47% sur son capital investi de quelque 35,8 milliards de francs. Même si PUBLICA n'est pas parvenue à égaler la bonne performance globale de l'année précédente, elle a dépassé la performance de son propre benchmark de 24 points de base, ce qui équivaut à quelque 85 millions de francs, tous frais et impôts déduits.

Le résultat de cette année, qui place PUBLICA en dessous des indices Pictet LPP, s'explique d'abord par la composition de son portefeuille d'actions. Outre des actions suisses et des actions de pays industrialisés, PUBLICA détient aussi quelque 10% de sa fortune globale en actions de pays émergents. En 2013, les actions suisses ont généré un rendement de 24% alors que celui des actions des pays émergents, converti en francs suisses, se situait à -5%.

La structure plus conservatrice du portefeuille d'obligations a elle aussi eu une influence négative sur la performance. PUBLICA n'investit que dans les pays du noyau dur de la zone euro qui peuvent se prévaloir d'une qualité de débiteurs supérieure à la moyenne. Contrairement aux années précédentes, les rendements générés sur les marchés obligataires ont dans l'ensemble affiché des



résultats majoritairement négatifs en 2013. Même la performance sur les obligations d'Etat des pays émergents, une catégorie de placement que PUBLICA est en train de développer, a connu une évolution négative en s'établissant à -15%.

Enfin, le rendement généré par la catégorie de placement «Matières premières», et notamment par l'or, a pesé de façon négative sur la performance de PUBLICA qui a réalisé dans cette catégorie de placement un rendement de -12%, ce qui, au niveau de la fortune globale, correspond à un infléchissement de -0,6%. Pour des raisons de diversification, PUBLICA investit presque 2% de sa fortune globale dans l'or.

La couverture des risques de change avec les pays industrialisés s'est avérée être une bonne décision puisqu'elle a renforcé la performance de presque 1%.

Au cours de l'année écoulée, l'évolution du marché de l'immobilier a eu une incidence positive sur la performance. Avec un rendement de 5,8%, dont 4,45% sur le cash-flow et 1,38% sur les corrections de valeur, la catégorie des placements immobiliers a contribué à la fortune globale à hauteur de 0,4%.

Le portefeuille immobilier de PUBLICA englobe des biens fonciers, le développement de projets, des projets de construction et des immeubles de rendement jouissant d'une situation moyenne à très bonne dans les principaux segments que sont les «logements», les «bureaux» et les «magasins». La valeur moyenne des objets immobiliers est de 35 millions de francs sur un volume investi de 2,5 milliards francs.

PUBLICA a examiné plusieurs opportunités d'acquisition. Les prix proposés sur le marché étant élevés, et par conséquent les perspectives de rendement limitées, aucun immeuble n'a finalement été acheté pendant l'année sous revue. Au milieu de l'année 2013, PUBLICA a vendu le Westcenter, un centre commercial situé à Saint-Gall. Les projets de construction suivants ont abouti et ont pu être mis en exploitation en 2013:

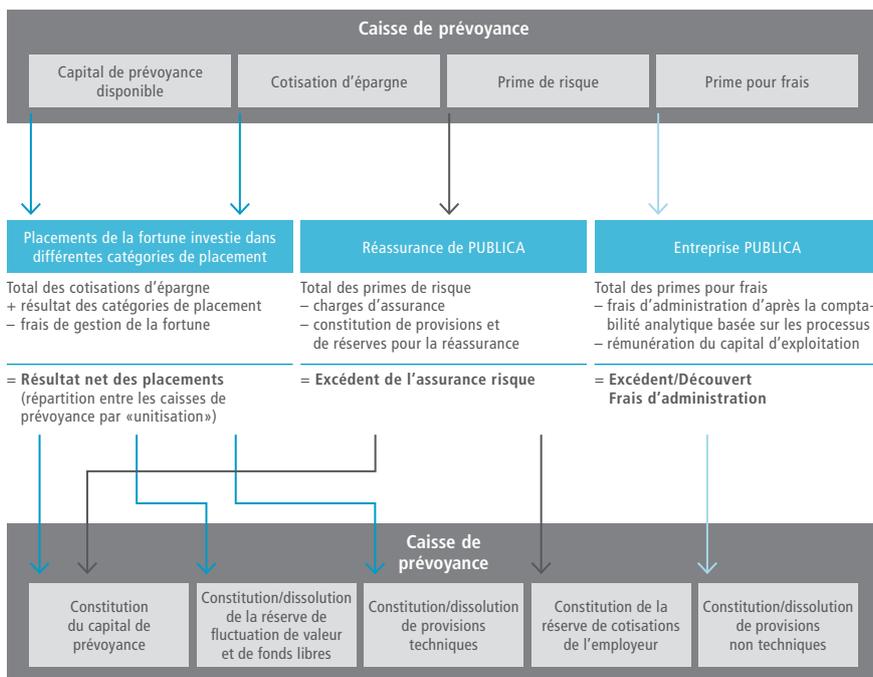
- Immeuble à usage commercial et d'habitation à Bienne (Brüggstrasse, Friedweg);
- Immeuble à usage commercial et d'habitation à Montreux (La Paix).

Flux de fonds

Les personnes assurées et les employeurs des différentes caisses de prévoyance versent régulièrement des cotisations d'épargne, des primes de risque et des primes pour frais et réalisent aussi d'autres apports. Les caisses de prévoyance affiliées profitent des éventuels excédents générés tant au niveau des primes de risque que des primes pour frais. Dans son compte d'exploitation, PUBLICA rend publiques les transactions internes entre les caisses de prévoyance et l'entreprise ou la réassurance.

FLUX DE FONDS AU NIVEAU DES COTISATIONS D'ÉPARGNE, PRIMES DE RISQUE ET PRIMES POUR FRAIS

Exemple d'une caisse de prévoyance



En moyenne, 86% de toutes les cotisations versées alimentent le capital de prévoyance des personnes assurées sous la forme de cotisations d'épargne. 12% sont imputées aux primes de risque et 2% aux primes pour frais. Ces chiffres ne tiennent pas compte des excédents provenant des primes de risque et des primes pour frais reversés aux caisses de prévoyance.

**Cotisations d'épargne:
86% de toutes les cotisations versées**

La cotisation d'épargne est versée, au minimum à parité, par les employeurs et par les personnes assurées. PUBLICA crédite la cotisation d'épargne directement sur le capital de prévoyance des personnes assurées de la caisse de prévoyance concernée.

Le résultat généré par les cotisations d'épargne ainsi accumulées sert à financer la rémunération du capital de prévoyance des personnes assurées, la rémunération technique du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes et à constituer des provisions. Les excédents éventuels sont affectés à la réserve de fluctuation de valeur ou aux fonds libres des caisses de prévoyance.



**Primes de risque:
autonomie ou réassurance**

La répartition de la prime de risque entre les employeurs et les personnes assurées n'est pas identique dans toutes les caisses de prévoyance. S'agissant des caisses de prévoyance autonomes, la prime de risque reste au sein de la caisse de prévoyance, alors que dans le cas des caisses de prévoyance réassurées la prime est affectée à la réassurance de PUBLICA. Des excédents sont reversés aux caisses de prévoyance selon le résultat obtenu en matière de risque par la réassurance de PUBLICA.

**Primes pour frais:
participation aux excédents**

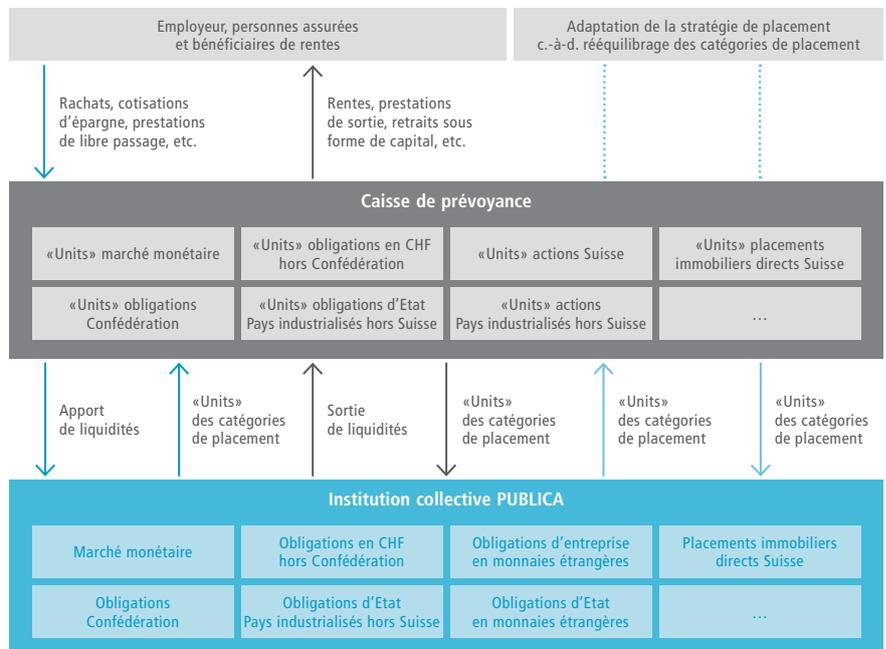
Pour ce qui est des caisses de prévoyance ouvertes affiliées à PUBLICA, ce sont les employeurs qui financent la plus grande partie de la prime pour frais. Cette prime couvre les frais de gestion administrative de l'entreprise PUBLICA. Si les frais de gestion effectifs d'une caisse de prévoyance donnée sont inférieurs à la prime pour frais, PUBLICA crédite cette caisse de prévoyance de la différence.

**Placement de la fortune:
concept «d'unitisation»**

Le placement de la fortune est commun à toutes les caisses de prévoyance. Les stratégies de placement sont mises en œuvre suivant le principe dit «d'unitisation». Une «unit» correspond économiquement, mais pas juridiquement, à un fonds de placement. Chaque caisse de prévoyance se voit attribuer sa part de la catégorie de placement sous la forme d'«units» qui, d'un point de vue économique, équivalent à des titres de participation. Les «units» sont évaluées chaque jour à leur valeur nette d'inventaire. Les placements et leurs rendements nets sont donc imputés chaque jour aux différentes caisses de prévoyance.

FLUX DE FONDS DANS LE CADRE DU PLACEMENT DE LA FORTUNE

Exemple d'une caisse de prévoyance



← Apport de fonds
→ Sortie de fonds
..... Adaptation de la stratégie de placement

Gestion du risque

Politique en matière de risque: réserve et prudence

PUBLICA estime qu'une gestion du risque capable d'anticiper, un management de la qualité probant et un système de contrôle interne efficace sont une part essentielle de la politique d'entreprise. Fidèle à sa politique en matière de risque, PUBLICA réalise seulement les opérations pour lesquelles elle est à même d'évaluer les risques avec un fort degré de probabilité. PUBLICA reste prudente et réservée vis-à-vis des risques qui ne sont pas ou pas suffisamment compensés. Les collaborateurs responsables du développement des positions de risque au niveau opérationnel ne sont pas chargés en même temps d'en assurer la surveillance ou le contrôle.

Organisation: surveillance interne et externe

Des spécialistes internes et externes sont chargés de surveiller les principaux risques auxquels PUBLICA est exposée. Leur coordination est assurée à l'interne par le management de la qualité qui a, en outre, la responsabilité d'établir les rapports et de réaliser le suivi des mesures définies.

Risque actuariel: résultat positif en matière de risque

Le risque actuariel comprend les risques vieillesse, décès et invalidité. Il se réalise dès lors que les bases de calcul, telles que le taux d'intérêt technique et les tables de mortalité, ne correspondent plus à la réalité. Il englobe également les prestations en cours ou futures qui n'auraient pas suffisamment été prises en compte.

Dans sa directive technique DTA 4, la Chambre suisse des actuaires-conseils a émis des recommandations au sujet du taux d'intérêt technique. Le 1^{er} octobre 2013, elle a abaissé de 3,5% à 3% le taux d'intérêt technique maximal recommandé. Ce taux se situe donc en dessous du taux d'intérêt technique de 3,5% utilisé par PUBLICA pour les caisses de prévoyance ouvertes. Compte tenu des rendements attendus à long terme, PUBLICA a décidé d'abaisser le taux d'intérêt technique au 1^{er} janvier 2015 à 2,75% pour les caisses de prévoyance ouvertes et à 2,25% pour les caisses de prévoyance fermées.

L'abaissement du taux d'intérêt technique entraîne l'abaissement du taux de conversion. Des provisions sont constituées afin de maintenir le niveau de prévoyance malgré la baisse du taux de conversion. Au 31 décembre 2013, PUBLICA avait déjà constitué la moitié des provisions nécessaires pour atténuer les effets de cette baisse.

Chaque année, PUBLICA contrôle les résultats en matière de risque concernant les bénéficiaires de rentes et les personnes assurées. Pour ce qui est des bénéficiaires de rentes, elle compare les capitaux qui se sont effectivement libérés en raison des cas de décès intervenus aux hypothèses formulées au préalable à ce sujet. La différence obtenue indique l'écart existant, pour une année donnée, entre les hypothèses actuarielles et les événements effectivement survenus. La démarche est la même pour les personnes assurées: les charges attendues du fait des cas de décès ou d'invalidité sont calculées sur la base d'hypothèses et comparées avec les cas effectivement survenus. Lorsque la différence n'est pas couverte par la prime de risque, il en résulte des pertes actuarielles annuelles.

En ce qui concerne les personnes assurées, le résultat tant en matière de risque décès (1 million de francs) que de risque invalidité (111,1 millions de francs) met en évidence pour 2013 un gain actuariel, ce qui indique que le nombre de sinistres effectivement survenus a été inférieur aux estimations fondées sur les bases techniques. Sur la base de la sinistralité constatée ces dernières années, PUBLICA abaissera de nouveau les primes de risque à compter de 2015. Ces primes plus basses devraient permettre, selon les prévisions, de garantir à long terme un règlement des sinistres sans perte ni gain.



RÉSULTAT EN MATIÈRE DE RISQUE DÉCÈS ET INVALIDITÉ POUR LES PERSONNES ASSURÉES

Evolution de 2009 à 2013, en millions de CHF, nombre ou %
Total de toutes les caisses de prévoyance

2013		Primes de risque	Sinistres	Total Gains (+) Pertes (-)	Nombre
Cas d'invalidité (y compris augmentations du degré d'invalidité)	en millions de CHF	138,8	-27,7	111,1	80
Cas de décès	en millions de CHF	7,3	-6,3	1,0	55
Total	en millions de CHF	146,1	-34,0	112,1	135
Gain assuré	en millions de CHF	4 805	4 805		
Prime de risque réglementaire requise	en %	3,04%	0,71%		

2012		Primes de risque	Sinistres	Total Gains (+) Pertes (-)	Nombre
Cas d'invalidité (y compris augmentations du degré d'invalidité)	en millions de CHF	139,5	-39,9	99,6	114
Cas de décès	en millions de CHF	8,7	-7,2	1,5	68
Total	en millions de CHF	148,2	-47,1	101,1	182
Gain assuré	en millions de CHF	4 690	4 690		
Prime de risque réglementaire requise	en %	3,16%	1,00%		

Evolution historique		Primes de risque	Sinistres
2013	en %	3,04%	0,71%
2012	en %	3,16%	1,00%
2011	en %	3,35%	0,78%
2010	en %	3,36%	0,72%
2009	en %	3,92%	0,50%

Concernant les bénéficiaires de rentes, le résultat du risque décès affiche globalement un gain de quelque 4,3 millions de francs. Ce dernier provient de gains de quelque 6 millions de francs sur les rentes de survivants et de 3,7 millions de francs sur les rentes d'invalidité et d'une perte de 5,4 millions de francs sur les rentes de vieillesse. L'observation d'un gain actuariel chez les bénéficiaires de rentes signifie qu'il y a eu globalement plus de décès, et donc, que le capital libéré est d'un montant supérieur à celui qui avait été calculé et retenu au moyen des bases techniques.

Le fait que le gain global concernant les bénéficiaires de rentes se limite à 4,3 millions de francs indique que les chiffres retenus dans les bases techniques concernant la probabilité de mourir reflètent la réalité présente chez PUBLICA. Avant le changement de bases techniques au milieu de l'année 2012, cette valeur affichait une perte supérieure à 100 millions de francs. En tenant des tables périodiques, on remarque que les paramètres restent statiques jusqu'à un éventuel changement ou ajustement des bases techniques. La différence observée au niveau du résultat en matière de risque s'accroît par conséquent d'année en année à cause de l'augmentation de l'espérance de vie. Des provisions sont constituées pour tenir compte de l'accroissement de la longévité.

Processus d'investissement et de gestion du risque: un élément essentiel du système de contrôle interne

Le processus d'investissement et de gestion du risque fait partie du système de contrôle interne de PUBLICA et réglemente, au sein de l'Asset Management, le contrôle et le pilotage des risques inhérents. Les éléments clés de ce processus sont l'identification des risques majeurs, leur réduction au strict minimum et la définition d'un seuil d'acceptation du risque, afin que les risques résiduels soient connus et supportables. Le processus d'investissement et de gestion du risque prend en compte le budget pour risque stratégique, les risques opérationnels et tactiques et les risques liés à la mise en œuvre.

Budget pour risque stratégique

Les stratégies de placement de PUBLICA sont élaborées par le service Asset Management en collaboration avec le Comité de placement et adoptées par la Commission de la caisse. Par ailleurs, les stratégies sont examinées périodiquement, mais au moins tous les deux ans, par un spécialiste externe. Elles sont au besoin ajustées.



Dans le domaine de l'Asset Management, les incertitudes liées aux exigences réglementaires ont augmenté au cours de l'année écoulée.

Alex Hinder,
membre de la Commission
de la caisse PUBLICA

Par Asset-Liability-Management (ALM), il faut entendre l'ajustement et le contrôle des interdépendances entre le côté «actif» et le côté «passif» du bilan ainsi que de la structure et de l'évolution attendue de l'effectif des assurés. Le but d'une analyse ALM est de définir une stratégie de placement alignée sur les objectifs de prestations ainsi que sur la capacité de risque et la propension au risque de la Caisse de pensions. Le risque est donc envisagé d'un point de vue global. Des valeurs appropriées, telles que la probabilité médiane du degré de couverture futur ou la probabilité linéaire que le degré de couverture tombe en dessous d'une certaine valeur, servent à mesurer le risque.

La détermination du budget pour risque stratégique et la définition de la stratégie de placement constituent des étapes importantes du processus ALM et incombent l'une comme l'autre à la Commission de la caisse. La stratégie de placement vise à atteindre ou à dépasser à long terme les objectifs financiers de la caisse (liquidités, rentabilité et sécurité), en restant dans les limites définies en matière de risque. Pour générer une plus-value, l'Asset Management peut s'écarter de la stratégie en utilisant les marges de manœuvre tactiques fixées. Le budget pour risque stratégique tient compte des positions tactiques maximales permises correspondantes.

Risques opérationnels et risques liés à la mise en œuvre

Le but de ce processus spécifique au risque est d'empêcher tout dépassement ou toute distorsion du budget pour risque stratégique qui résulterait d'une mise en œuvre non conforme de la stratégie de placement à l'intérieur d'une catégorie de placement donnée. Chaque risque significatif est par conséquent identifié et minimisé de manière appropriée à tous les niveaux. La gestion des liquidités (cash management) garantit en permanence le paiement dans les délais de toutes les prestations.

Risques tactiques

En principe, les écarts opérés par rapport à la stratégie de placement en utilisant les marges de manœuvre tactiques sont toujours en lien avec le rendement attendu. Les spécialistes en placement de PUBLICA ne s'écartent donc de la stratégie de placement que lorsqu'ils ont des raisons motivées de croire qu'ils généreront ainsi une plus-value durable.

Risque opérationnel: évaluation annuelle interne du système de contrôle interne

Le danger de subir des pertes du fait d'évènements extérieurs, de l'inadéquation ou de la défaillance de processus internes, de personnes ou de systèmes fait partie du risque opérationnel. Les contrôles internes permettent à PUBLICA de réduire les risques opérationnels dans tous les secteurs essentiels. Le management de la qualité vérifie chaque année que les contrôles internes correspondent aux circonstances du moment. Aucune faille importante n'a été décelée lors de l'évaluation du système de contrôle interne effectuée en 2013.

Risque juridique et réglementaire: une densité réglementaire croissante

Il y a risque juridique ou réglementaire quand les dispositions légales ou réglementaires n'ont pas été respectées et que cela porte préjudice à PUBLICA en l'exposant, par exemple, à des risques en matière de responsabilité ou d'atteinte à la réputation. C'est aussi le cas lorsque des prescriptions ne sont pas suffisamment transposées dans la réglementation interne ou que des dispositions juridiques ou réglementaires remettent en cause les activités de PUBLICA. PUBLICA accorde la plus haute importance au devoir de diligence fiduciaire. Que ce soit au niveau interne ou vis-à-vis des partenaires externes, les règlements définissent de manière claire les responsabilités, compétences et exigences en matière de compliance. D'un point de vue général, PUBLICA constate que la densité réglementaire a augmenté ces dernières années.

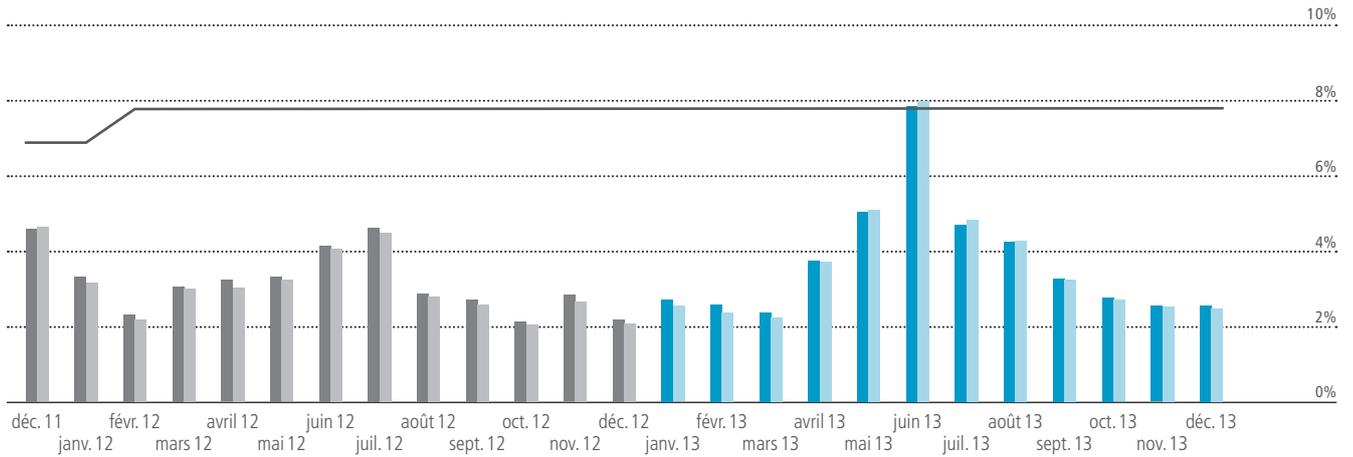


VOLATILITÉ ET PERFORMANCE COMPARÉES AUX HYPOTHÈSES DE L'ÉTUDE ALM

Evolution pour 2012-2013, sur une base mensuelle
En %

VOLATILITÉ

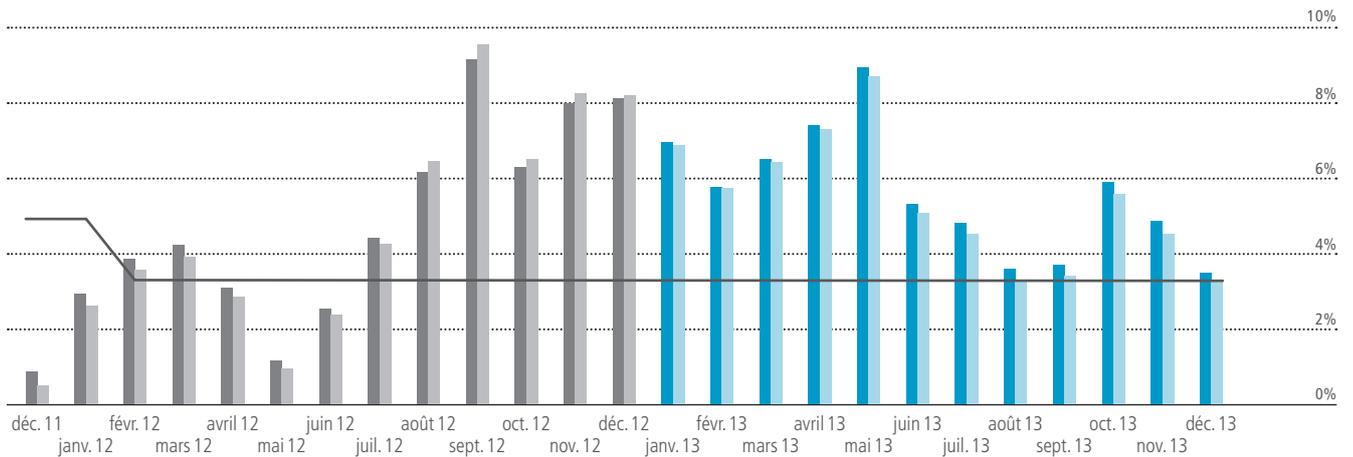
2013: ■ Volatilité annualisée du portefeuille de PUBLICA ■ Volatilité annualisée du benchmark
 2012: ■ Volatilité annualisée du portefeuille de PUBLICA ■ Volatilité annualisée du benchmark
 — Limite supérieure de la volatilité selon l'étude ALM



Echelle: 1% = 5 mm

PERFORMANCE

2013: ■ Performance du portefeuille de PUBLICA sur 12 mois glissants ■ Performance du benchmark sur 12 mois glissants
 2012: ■ Performance du portefeuille de PUBLICA sur 12 mois glissants ■ Performance du benchmark sur 12 mois glissants
 — Limite inférieure de la volatilité selon l'étude ALM

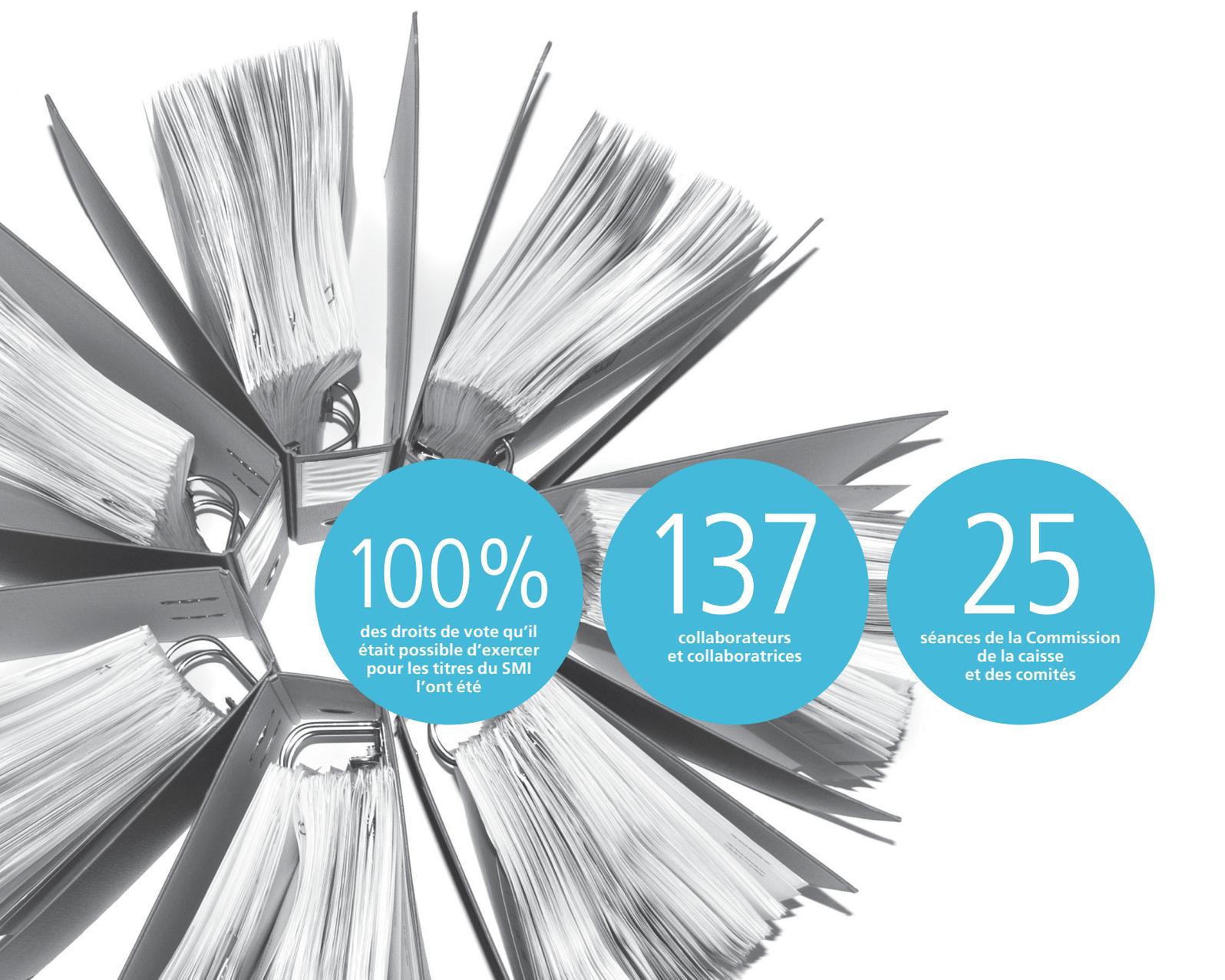


Echelle: 1% = 5 mm

Gouvernance d'entreprise

PAGES
20 - 33

Définie avec clarté et transparente, la gouvernance d'entreprise de PUBLICA instaure la confiance à l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise. Pour être transparente dans l'établissement des rapports qu'elle produit, PUBLICA se conforme aux directives destinées aux sociétés suisses cotées en bourse et fait, par conséquent, œuvre pionnière dans le monde des caisses de pensions.



100%

des droits de vote qu'il
était possible d'exercer
pour les titres du SMI
l'ont été

137

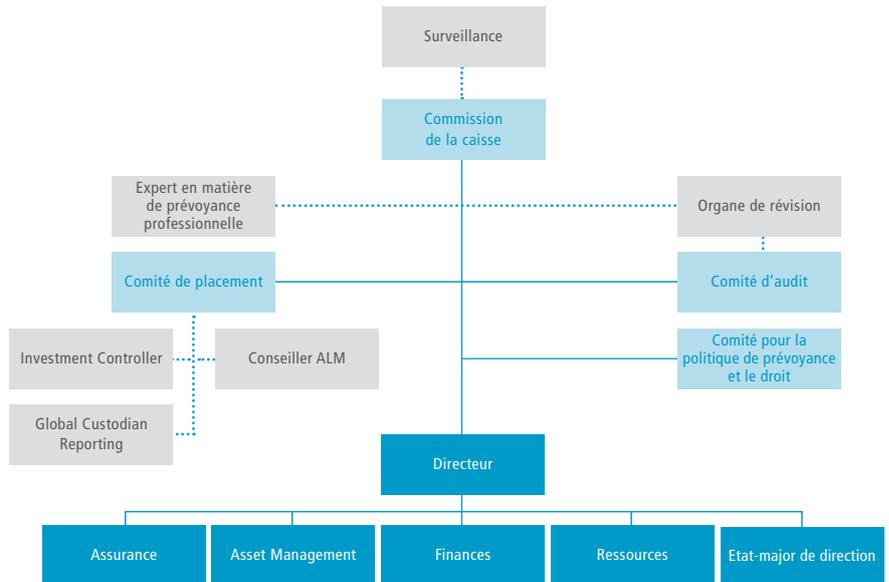
collaborateurs
et collaboratrices

25

séances de la Commission
de la caisse
et des comités

Structure organisationnelle

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE PUBLICA



La Commission de la caisse exerce en sa qualité d'instance centrale, indépendante au niveau opérationnel, la surveillance et le contrôle de la gestion des affaires de PUBLICA. Elle définit l'orientation et la conduite stratégiques de PUBLICA. Ses comités examinent de manière approfondie les questions qui relèvent de leur compétence. L'autorité de surveillance, en sa qualité d'instance suprême et indépendante, surveille les activités de PUBLICA.

Commission de la caisse

Les membres de la Commission de la caisse PUBLICA nomment la direction et désignent l'organe de révision ainsi que l'expert en prévoyance professionnelle de l'institution collective. La décision de constituer des provisions et d'élaborer des règlements fait également partie des attributions de la Commission de la caisse au sens la loi relative à PUBLICA, qui ne les énumère toutefois pas de manière exhaustive.

Un certain nombre de compétences en matière financière figurent également au nombre des prérogatives de la Commission de la caisse. Elle édicte, par exemple, les directives de placement et approuve le budget et les comptes annuels

La durée du mandat de la présidence est fixée à deux ans. Fred Scholl, représentant des employés, est président depuis le 1^{er} juillet 2013. Matthias Remund, représentant des employeurs, assume les fonctions de vice-président depuis le 1^{er} juillet 2013. La durée du mandat des membres de la Commission de la caisse et des comités est de quatre ans. Leur mandat actuel prendra fin le 30 juin 2017.

La Commission de la caisse a institué les comités suivants: le Comité de placement, le Comité d'audit et le Comité pour la politique de prévoyance et le droit.

Au cours de l'année sous revue, la Commission de la caisse a siégé sept fois, le Comité de placement également sept fois, le Comité d'audit six fois et le Comité pour la politique de prévoyance et le droit cinq fois. Les membres de la Commission de la caisse et des comités ont bénéficié du soutien de PUBLICA sous la forme de dix jours de formation au total (contre 13 jours l'année précédente), soit une moyenne de 0,6 jour par membre.

Au 31 décembre 2013, la Commission de la caisse est constituée comme suit (par ordre alphabétique):

Alvarez Cipriano

Activité	Office fédéral du logement, responsable du service juridique
Formation	Avocat
Représentant les	Employés
Membre de la Commission de la caisse depuis le	1 ^{er} juillet 2013
Comité	Comité de placement
Membre du comité depuis le	1 ^{er} juillet 2013
Mandats externes	Commission scolaire de Länggasse-Felsenau: présidence Commission du Fonds pour la politique foncière et immobilière, Berne: membre
Indemnité	2013: CHF 6 000

Buntschu Kurt

Activité	Chef du personnel de la Croix-Rouge suisse
Formation	Economiste d'entreprise ESCEA, gérant de caisse de pensions diplômé
Représentant les	Employeurs
Membre de la Commission de la caisse depuis le	1 ^{er} juillet 2002
Comité	Comité d'audit
Membre du comité depuis le	1 ^{er} juillet 2013
Mandats externes	Société Suisse de Sauvetage (SSS): membre du comité directeur
Indemnité	2013: CHF 8 500; 2012: CHF 8 000

Budliger Artieda Helene

Activité	Directrice de la direction des ressources, DFAE
Formation	MBA
Représentant les	Employeurs
Membre de la Commission de la caisse depuis le	1 ^{er} juillet 2013
Comité	Comité d'audit
Membre du comité depuis le	1 ^{er} juillet 2013
Mandats externes	Hotel Bellevue-Palace Immobilien AG, Berne: vice-présidente du conseil d'administration (représentante officielle du DFAE) Fondation familiale privée: membre du conseil consultatif
Indemnité	2013: CHF 5 500

Gaillard Serge

Président du Comité d'audit

Activité	Directeur de l'Administration fédérale des finances
Formation	Dr oec. publ.
Représentant les	Employeurs
Membre de la Commission de la caisse depuis le	1 ^{er} octobre 2012
Comité	Comité d'audit
Membre du comité depuis le	18 octobre 2012
Indemnité	2013: CHF 9 750; 2012: CHF 4 500

Grossenbacher-Frei Prisca

Présidente du Comité pour la politique de prévoyance et le droit

Activité	Vice-directrice de l'Office fédéral des affaires vétérinaires
Formation	Juriste
Représentant les	Employés
Membre de la Commission de la caisse depuis le	1 ^{er} juillet 2009
Comité	Comité pour la politique de prévoyance et le droit
Membre du comité depuis le	1 ^{er} juillet 2009
Indemnité	2013: CHF 13 250; 2012: CHF 13 500

Hinder Alex

Président du Comité de placement

Activité	CEO de Hinder Asset Management AG
Formation	Dr oec.
Représentant les	Employeurs
Membre de la Commission de la caisse depuis le	1 ^{er} juillet 2009
Comité	Comité de placement
Membre du comité depuis le	1 ^{er} juillet 2009
Indemnité	2013: CHF 50 000; 2012: CHF 50 000

Maurer Stalder Petra

Activité	AGILE Entraide Suisse Handicap
Formation	Economiste d'entreprise diplômée ES, MAS Corporate Communication Management
Représentant les	Employés
Membre de la Commission de la caisse depuis le	1 ^{er} juillet 2009
Comité	Comité d'audit
Membre du comité depuis le	1 ^{er} juillet 2009
Indemnité	2013: CHF 11 500; 2012: CHF 12 500

Meier Ruth

Activité	Vice-directrice de l'Office fédéral de la statistique
Formation	lic. oec. HSG, Executive MBA HSG
Représentant les	Employeurs
Membre de la Commission de la caisse depuis le	1 ^{er} juillet 2006
Comité	Comité de placement
Membre du comité depuis le	1 ^{er} juillet 2009
Indemnité	2013: CHF 10 500; 2012: CHF 13 000

Remund Matthias

Vice-président de la Commission de la caisse

Activité	Directeur de l'Office fédéral du sport
Formation	Avocat
Représentant les	Employeurs
Membre de la Commission de la caisse depuis le	1 ^{er} juillet 2009
Mandats externes	Association Olympique Suisse, Ittigen: membre du conseil exécutif Aide sportive, Ittigen: membre du conseil de fondation Le Musée Olympique, Lausanne: membre du conseil de fondation Centre International d'Etude du Sport, Neuchâtel: membre du conseil de fondation Swiss University Sports Foundation: membre du conseil de fondation
Indemnité	2013: CHF 24 500; 2012: CHF 15 000

Schaerer Barbara

Activité	Directrice de l'Office fédéral du personnel
Formation	Dr iur., avocate, LL.M., EMBA
Représentant les	Employeurs
Membre de la Commission de la caisse depuis le	1 ^{er} mai 2008
Comité	Comité pour la politique de prévoyance et le droit
Membre du comité depuis le	1 ^{er} janvier 2009
Mandats externes	BERNMOBIL AG, Berne: membre du conseil d'administration Suva, Lucerne: membre du conseil d'administration
Indemnité	2013: CHF 11 500; 2012: CHF 14 000

Scholl Fred

Président de la Commission de la caisse

Activité	Secrétaire général suppléant de l'Association du personnel de la Confédération
Formation	Expert en métaux précieux, secrétaire d'association du personnel
Représentant les	Employés
Membre de la Commission de la caisse depuis le	1 ^{er} juillet 2002
Indemnité	2013: CHF 33 000; 2012: CHF 11 000

Schranz Conrad

Activité	Direction générale des douanes, chef de section RPLP
Formation	Organisateur diplômé, expert des douanes
Représentant les	Employés
Membre de la Commission de la caisse depuis le	1 ^{er} juillet 2013
Comité	Comité d'audit
Membre du comité depuis le	1 ^{er} juillet 2013
Mandats externes	Commune de Rubigen: conseil communal
Indemnité	2013: CHF 5 500

Serra Jorge

Activité	Secrétaire du ssp / vpod
Formation	lic. phil. et spécialiste de la prévoyance en faveur du personnel avec brevet fédéral
Représentant les	Employés
Membre de la Commission de la caisse depuis le	1 ^{er} juillet 2013
Comité	Comité pour la politique de prévoyance et le droit
Membre du comité depuis le	1 ^{er} juillet 2013
Mandats externes	Syndicat suisse des services publics spp / vpod Caisse décès, fonds d'aide aux interprètes, œuvres de vacances du ssp / vpod Caisse de pensions du spp / vpod Caisse de pensions du canton de Saint-Gall Caisse de pensions de la ville de Winterthour Caisse de pensions de la ville de Zurich
Indemnité	2013: CHF 4 500

Sommer Martin

Activité	Chef du personnel du Conseil des EPF
Formation	Géographe diplômé
Représentant les	Employeurs
Membre de la Commission de la caisse depuis le	1 ^{er} juillet 2002
Comité	Comité pour la politique de prévoyance et le droit
Membre du comité depuis le	20 mars 2003
Indemnité	2013: CHF 12 000; 2012: CHF 10 250

Thalmann Philippe

Vice-président du Comité de placement

Activité	Professeur à l'EPFL ENAC INTER REME
Formation	Dr en économie (PhD)
Représentant les	Employés
Membre de la Commission de la caisse depuis le	1 ^{er} juillet 2013
Comité	Comité de placement
Membre du comité depuis le	1 ^{er} juillet 2013
Indemnité	2013: CHF 5 000

Wyler Alfred

Activité	Responsable des prestations au sein de la Caisse de compensation Albicolac
Formation	MAS en gestion des assurances sociales
Représentant les	Employés
Membre de la Commission de la caisse depuis le	1 ^{er} juillet 2009
Comité	Comité d'audit
Membre du comité depuis le	1 ^{er} juillet 2013
Mandats externes	Caisse de pensions Poste, Berne: président du conseil de fondation et membre du comité de placement Caisse de pensions comPlan, Berne: président du conseil de fondation Coopérative des caisses de pensions de l'Union syndicale suisse, Berne: membre du comité de placement
Indemnité	2013: CHF 10 500; 2012: CHF 8 000

Au cours de l'année sous revue, les membres suivants ont quitté la Commission de la caisse (par ordre alphabétique):

Bock Christian	Membre de la Commission de la caisse	Du 1 ^{er} janvier 2009 au 30 juin 2013
	Indemnité	2013: CHF 25 000; 2012: CHF 50 000
Cereghetti Piero	Membre de la Commission de la caisse	Du 1 ^{er} juillet 2002 au 30 juin 2013
	Indemnité	2013: CHF 4 000; 2012: CHF 10 500
Gerber Hugo	Membre de la Commission de la caisse	Du 1 ^{er} janvier 2005 au 30 juin 2013
	Indemnité	2013: CHF 12 000; 2012: CHF 30 000
Lienhart Hanspeter	Membre de la Commission de la caisse	Du 1 ^{er} juillet 2002 au 30 juin 2013
	Indemnité	2013: CHF 20 000; 2012: CHF 35 000
Müller Hans	Membre de la Commission de la caisse	Du 1 ^{er} février 2004 au 30 juin 2013
	Indemnité	2013: CHF 7 500; 2012: CHF 17 000

Comité de placement

Le Comité de placement définit l'allocation stratégique des actifs pour le compte de la Commission de la caisse, désigne les gestionnaires de portefeuille internes et externes et décide des investissements immobiliers d'un montant inférieur ou égal à 50 millions de francs.

Conformément au règlement concernant les placements, le comité de placement se compose du président ou de la présidente, ainsi que de trois autres membres, au moins, à cinq autres membres, au plus, que la Commission de la caisse élit en son sein. La Commission de la caisse peut en outre nommer au sein du Comité de placement de un à trois experts externes en placement au plus. L'administration fédérale des finances a compétence pour proposer un expert ou une experte à la Commission de la caisse. Le directeur et le responsable du service Asset Management de PUBLICA siègent au sein du Comité de placement avec voix consultative. Le Comité de placement est présidé par Alex Hinder.

Depuis le 31 décembre 2013, les représentants externes suivants font partie du Comité de placement aux côtés de Cipriano Alvarez, de Ruth Meier et de Philippe Thalmann (par ordre alphabétique):

Eggenberger Urs

Activité	Vice-directeur et responsable de la division Trésorerie fédérale de l'Administration fédérale des finances
Formation	Economiste d'entreprise HES, CFA
Membre du comité depuis le	19 novembre 2007
Mandats externes	Fonds de désaffectation et de gestion pour les installations nucléaires: membre de la commission et du comité de placement Fonds de compensation AVS/AI/APG: représentant de l'AFF au conseil d'administration et au comité du conseil d'administration Fonds de garantie LPP, Berne: membre du conseil de fondation Commune de résidence; membre de la commission de vérification des comptes
Indemnité	2013: CHF 1 500; 2012: CHF 4 000

Wyss Oskar

Activité	Professeur en architecture, management et immobilier à la Haute école spécialisée bernoise
Formation	Ing. dipl. HES et économiste en immobilier dipl. FPG
Membre du comité depuis le	29 octobre 2002
Indemnité	2013: CHF 5 000; 2012: CHF 4 000

Comité pour la politique de prévoyance et le droit

Le Comité pour la politique de prévoyance et le droit se penche principalement sur les questions de principe et d'application de la politique de prévoyance, sur la mise en œuvre de la politique de prévoyance par les employeurs et sur l'élaboration de propositions destinées aux employeurs pour intégrer les possibilités offertes par la politique de prévoyance. Le Comité est présidé par Prisca Grossenbacher depuis le 1^{er} juillet 2013. Barbara Schaerer, Jorge Serra et Martin Sommer sont membres de ce comité.

Comité d'audit

Le Comité d'audit est notamment chargé de vérifier les comptes annuels de PUBLICA. Il commente les comptes et le rapport de l'expert en matière de prévoyance professionnelle avec la Direction de PUBLICA et l'organe de révision. Le Comité d'audit est présidé par Serge Gaillard depuis le 1^{er} juillet 2013. Kurt Buntschu, Helene Budliger Artieda, Petra Maurer, Conrad Schranz et Alfred Wyler sont membres de ce comité.

Instruments d'information et de contrôle

Les règlements et les contrats d'affiliation sont des instruments dont l'importance est capitale pour gérer PUBLICA. Il incombe à la Commission de la caisse de les approuver. Les principaux instruments d'information et de contrôle du Comité directeur destinés à la Commission de la caisse et à ses comités sont présentés ci-dessous:

Management de la qualité	PUBLICA s'est dotée d'un système de management de la qualité bien organisé et certifie ses processus selon la norme ISO 9001. Ce faisant, elle cherche à fournir à ses clients des prestations opérationnelles de haute qualité. La certification des processus a été brillamment reconduite en 2013.
Système de contrôle interne	Le système de contrôle interne de PUBLICA est basé sur les processus et est intégré dans les processus certifiés. Chaque année, PUBLICA vérifie l'existence des contrôles internes et établit un rapport sur la gestion des risques.
Compliance	Le Comité directeur établit, au moins une fois par an, un rapport relatif à la politique de PUBLICA en matière de compliance et à l'application de cette dernière.
Finances	Les membres des comités ont accès rapidement aux données mensuelles relatives à l'évolution des caisses de prévoyance (degré de couverture selon l'OPP 2, degré de couverture économique, etc.). La Commission de la caisse approuve par ailleurs le rapport annuel.

Code de conduite et exercice des droits de vote

PUBLICA exerçant des fonctions fiduciaires, son comportement doit satisfaire des critères éthiques élevés. En tant que membre de l'Association suisse des Institutions de prévoyance (ASIP), PUBLICA est soumise au code de conduite contraignant que constitue la Charte de l'ASIP. PUBLICA s'engage à en respecter les principes et à prendre les mesures appropriées à cet effet. La mise en œuvre de la Charte de l'ASIP par le biais d'un règlement concernant la compliance actualisé garantit le respect des prescriptions en matière de loyauté et d'intégrité.

Pour ce qui est des opérations relevant de la gestion de la fortune, PUBLICA travaille uniquement avec des partenaires commerciaux externes qui s'engagent à respecter les principes de la Charte de l'ASIP. Une autre alternative est qu'ils soient soumis à une autorité de surveillance reconnue ou à un corpus réglementaire se conformant aux exigences de la Charte de l'ASIP en matière de loyauté et d'intégrité.

Le Comité de placement exerce, en Suisse, les droits de vote pour le compte de PUBLICA, lors des assemblées générales de sociétés anonymes cotées en bourse. L'exercice du droit de vote va dans le sens des intérêts à long terme des actionnaires. En règle générale, aucun droit de vote n'est exercé à l'étranger.

Assemblée des délégués

L'Assemblée des délégués est composée de 80 membres, tous salariés des employeurs affiliés. Elle élit les représentants des employés à la Commission de la caisse et a le droit de soumettre des propositions à cette commission. Les membres de l'Assemblée des délégués sont informés chaque année de la marche des affaires de PUBLICA par la Commission de la caisse et par la Direction.

Le 26 octobre 2012, les personnes assurées auprès de PUBLICA ont élu les 80 nouveaux membres de l'Assemblée des délégués. La mandature de quatre ans a débuté le 1^{er} janvier 2013. Les 80 sièges ont été répartis entre les quatre circonscriptions électorales en fonction de la réserve mathématique de chaque caisse de prévoyance au 31 décembre 2011. Les noms des délégués élus et leur répartition par caisse de prévoyance sont publiés sur Internet sous www.publica.ch.

Au 31 décembre 2013, la présidence de l'Assemblée des délégués est constituée comme suit:

Weber Matthias	Président
Morard-Niklaus Jacqueline	Vice-présidente

Direction et Comité directeur

La Direction est responsable de l'orientation et de la conduite opérationnelles de PUBLICA. Elle veille à la réalisation des objectifs stratégiques et garantit la réussite à long terme de PUBLICA. La Direction fonde ses activités sur le règlement d'exploitation et d'organisation de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 24 février 2011. Elle se compose du directeur, Dieter Stohler, et de son suppléant par intérim, Markus Zaugg (responsable des ressources).

Au 31 décembre 2013, le Comité directeur se compose des membres suivants:

Stohler Dieter

Fonction	Directeur
Formation	lic. iur.
Mandats externes	Association suisse des Institutions de prévoyance ASIP: membre du comité directeur Innovation Deuxième Pilier (IDP): membre du comité directeur

Beiner Stefan

Fonction	Responsable du service Asset Management
Formation	Dr oec. HSG
Mandats externes	Schoeni.ch Holding AG: membre du conseil d'administration Université de Saint-Gall: chargé de cours en finances

Burgunder Daniel	Fonction	Responsable du service Assurance
	Formation	Economiste diplômé en administration
Sohnrey Jan	Fonction	Responsable du service Finances et comptabilité / Controlling
	Formation	Dipl. Inform., expert-comptable diplômé, Chartered Alternative Investment Analyst (CAIA)
Zaugg Markus	Fonction	Responsable des Ressources Suppléant du directeur par intérim
	Formation	Economiste d'entreprise ES, Executive MBA en gestion des RH

Au 31 décembre 2013, font partie du Comité directeur élargi:

Barandun Ursina	Responsable de la Communication
Gautschi Jürg	Responsable du Management de la qualité
Geiser Corinne	Responsable du service juridique stratégique

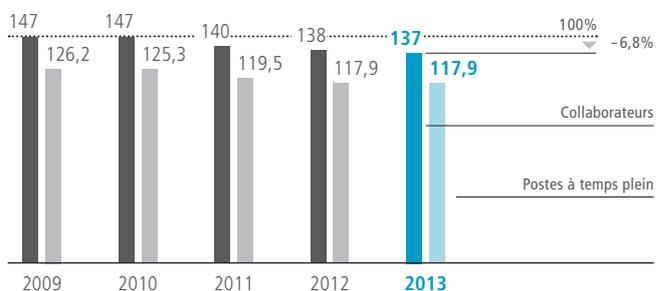
Effectif du personnel

L'effectif est de nouveau en recul par rapport à l'année précédente et compte désormais 137 personnes. Le nombre de postes est, quant à lui, resté stable à 117,9 postes à temps plein.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Evolution de 2009 à 2013

Nombre de collaborateurs et de postes à temps plein, en moyenne, comparé avec 2009 = 100%



Echelle: 100% = 30 mm

Indemnités

Politique d'indemnisation	<p>Au milieu de l'année 2013, la Commission de la caisse PUBLICA a décidé de réviser partiellement la réglementation des indemnités. Actuellement, les présidents respectifs de la Commission de la caisse et du Comité de placement reçoivent chacun une indemnité forfaitaire annuelle de 50 000 francs. Le vice-président de la Commission de la caisse se voit attribuer, quant à lui, une indemnité forfaitaire de 35 000 francs. Les autres membres de la Commission de la caisse perçoivent une indemnité forfaitaire de 4000 francs auxquels s'ajoutent les montants versés au titre des séances, à savoir 500 francs pour les membres des comités et 750 francs pour le président du Comité d'audit et pour la présidente du Comité pour la politique de prévoyance et le droit, par séance d'une demi-journée.</p> <p>D'une manière générale, PUBLICA ne verse pas de bonus.</p>
Procédure de fixation	<p>Le Comité d'audit examine chaque année si les indemnités des membres de la Commission de la caisse sont adéquates.</p> <p>Le président de la Commission de la caisse fixe le salaire du directeur. La fixation des salaires des collaborateurs et collaboratrices de PUBLICA relève de la responsabilité de la Direction.</p>
Montant des indemnités	<p>Le montant des rémunérations, y compris les défraiements, versées directement ou indirectement par PUBLICA aux 18 membres de la Commission de la caisse et à ceux de ses comités s'élève à 296 500 francs (contre 316 250 francs l'année précédente).</p> <p>Les rémunérations des membres du Comité directeur s'élèvent à 264 724 francs en moyenne par personne et à 1 455 982 francs en tout (salaire brut, toutes allocations et toutes cotisations de prévoyance de l'employeur comprises). La plus haute rémunération revient au directeur qui perçoit un salaire brut de 297 000 francs. 56 122 francs ont été consacrés aux cotisations de prévoyance de l'employeur.</p> <p>Contrairement au rapport sur le salaire des cadres, ces chiffres renvoient par analogie au cercle des personnes visées à l'art. 663b du Droit des obligations.</p>

Organe de révision

L'organe de révision KPMG SA est agréé en qualité d'entreprise de révision soumise à la surveillance de l'Etat par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR). Kurt Gysin est l'auditeur responsable en charge de la révision. En 2013, les honoraires versés au titre de la révision s'élèvent à un total de 265 590 francs (contre 267 255 francs l'année précédente). KPMG a en outre perçu en 2013 une rémunération de 89 381 francs (contre 30 188 francs l'année précédente) au titre de ses prestations de conseil dans le domaine fiscal. L'organe de révision a informé le Comité d'audit de la planification et du résultat de ses vérifications à l'occasion de deux séances. Le Comité d'audit peut soumettre de nouvelles demandes de vérification à l'organe de révision. En vue d'assurer une bonne gouvernance d'entreprise, PUBLICA remet au concours le mandat de révision au moins tous les sept ans. La prochaine est prévue pour 2019.

Expert en matière de prévoyance professionnelle

L'expert en matière de prévoyance professionnelle est Aon Hewitt (Suisse) SA avec, pour auditeur responsable, Daniel Thomann. Aon Hewitt (Suisse) SA est agréé en qualité d'expert en matière de prévoyance professionnelle par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP). En 2013, les honoraires versés à Aon Hewitt (Suisse) SA s'élèvent à 191 842 francs (contre 295 318 francs l'année précédente). L'expert en matière de prévoyance professionnelle a participé à diverses séances de la Commission de la caisse et de ses comités. Le mandat d'Aon Hewitt (Suisse) SA est resté inchangé depuis la création de PUBLICA.

Comptes annuels

PAGES
34 - 70

Les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) répondent aux exigences formelles et matérielles de la norme Swiss GAAP RPC 26. PUBLICA est une entreprise qui n'a pas pour but de générer des profits et reverse donc les excédents provenant des primes de risque et des primes pour frais aux caisses de prévoyance. En 2013, le total des excédents restitués dépassait les 5 millions de francs.



CHF
+3 millions

Excédents provenant des primes de risque en faveur des caisses de prévoyance réassurées

CHF
+2 millions

Excédents provenant des primes pour frais en faveur de toutes les caisses de prévoyance

CHF
-224 millions

Sortie nette de trésorerie au titre des cotisations et prestations

Bilan

Les montants présentés dans le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe étant arrondis au franc près, le total peut s'écarter très légèrement de la somme des différentes valeurs le constituant.

BILAN CONSOLIDÉ

2013 comparée à l'année précédente, en CHF

	Annexe	31.12.2012	31.12.2013
Actif			
Liquidités	6.4.1	100 148 851	95 496 710
Créances	6.4.1	105 306 944	112 957 535
Marché monétaire	6.4.1	692 743 091	921 274 624
Obligations Confédération	6.4.2	3 354 835 440	3 311 852 153
Obligations en CHF hors Confédération	6.4.2	5 633 519 980	4 896 565 712
Obligations d'Etat Pays industrialisés hors Suisse	6.4.2	4 158 950 900	3 630 404 753
Obligations d'entreprise en monnaies étrangères	6.4.2	5 100 936 238	5 532 395 653
Obligations d'Etat Pays émergents	6.4.2	0	1 469 941 708
Hypothèques Suisse	6.4.3	181 914 564	177 593 503
Actions Suisse	6.4.4	1 184 537 954	1 228 404 017
Actions Pays industrialisés hors Suisse	6.4.4	7 009 875 234	7 238 977 923
Actions Pays émergents	6.4.4	3 320 160 067	3 134 254 827
Matières premières	6.4.5	1 754 193 221	1 788 097 956
Placements immobiliers directs Suisse	6.4.6	2 448 228 962	2 456 429 696
Placements	6.4	35 045 351 447	35 994 646 770
Capital d'exploitation	7.1	19 629 401	17 450 907
Compte de régularisation actif		4 221 086	2 254 526
Total Actif		35 069 201 935	36 014 352 203
Passif			
Prestations de libre passage et rentes		88 142 007	86 313 003
Autres dettes		5 720 541	6 586 889
Dettes de l'entreprise	7.1	19 629 401	17 450 907
Engagements		113 491 949	110 350 800
Compte de régularisation passif		930 712	938 869
Réserve de cotisations de l'employeur	6.11	16 558 794	19 972 254
Provisions non techniques	7.3	26 252 846	28 140 575
Capital de prévoyance assurés	5.2	12 596 432 921	13 392 097 320
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	5.4	19 093 246 293	18 733 185 931
Provisions techniques	5.5	1 487 904 642	2 320 079 731
Capital de prévoyance et provisions techniques		33 177 583 856	34 445 362 981
Réserve de fluctuation de valeur	6.3	1 734 982 931	1 419 642 081
Fonds libres / Découvert des caisses de prévoyance		-599 148	-10 055 356
Situation en début de période		0	-599 148
Excédent des charges (-) / excédent des produits (+)	5.9	-599 148	-9 456 208
Situation en fin de période		-599 148	-10 055 356
Fonds libres / Découvert de la réassurance	5.1	0	0
Total Passif		35 069 201 935	36 014 352 203

Compte d'exploitation

COMPTE D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ

2013 comparée à l'année précédente, en CHF

	Annexe	2012	2013
Cotisations d'épargne des salariés	5.2	387 942 752	401 542 178
Primes de risque des salariés		16 138 954	13 741 685
Primes pour frais des salariés		194 668	138 232
Cotisations des salariés		404 276 374	415 422 094
Cotisations d'épargne de l'employeur	5.2	561 058 926	618 142 988
Primes de risque de l'employeur		132 007 423	132 340 233
Primes pour frais de l'employeur		24 335 674	22 387 080
Cotisations de l'employeur		717 402 023	772 870 301
Prélèvement de la réserve de cotisations de l'employeur pour le financement de cotisations	6.11	-70 718	-383 088
Cotisations de tiers		3 903 898	1 310 890
Primes uniques et rachats par des assurés	5.2	49 252 860	308 695 787
Rachats des réductions de rentes et rachats de rentes	5.4	54 948 290	39 203 100
Primes uniques et rachats		104 201 150	347 898 887
Apports dans les réserves de cotisations de l'employeur	6.11	743 000	494 949
Subsides du fonds de garantie LPP		0	200
Cotisations et apports ordinaires et autres		1 230 455 726	1 537 614 234
Prestations de libre passage		278 472 440	389 232 295
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement et divorce		12 086 225	14 268 586
Apports en cas de reprise d'assurés	1.6	339 649	59 762 123
Prestations d'entrée	5.2	290 898 314	463 263 003
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		1 521 354 040	2 000 877 237
Rentes de vieillesse		-1 271 598 059	-1 268 817 761
Rentes de survivants		-298 995 821	-300 537 984
Rentes d'invalidité		-37 287 871	-34 126 424
Autres prestations réglementaires		-68 434 416	-59 684 139
Prestations en capital à la retraite		-99 241 236	-81 744 292
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-5 991 190	-1 975 168
Prestations réglementaires	5.4	-1 781 548 592	-1 746 885 767
Prestations de libre passage en cas de sortie		-310 379 383	-364 697 441
Versements anticipés pour la propriété du logement et divorce		-67 391 606	-52 691 661
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective	1.6	-339 649	-60 828 721
Prestations de sortie	5.2	-378 110 638	-478 217 823
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-2 159 659 230	-2 225 103 590
Constitution (-) / dissolution (+) de capitaux de prévoyance assurés	5.2	-771 509 524	-609 539 136
Constitution (-) / dissolution (+) de capitaux de prévoyance bénéficiaires de rentes	5.4	-1 150 586 626	360 060 362
Constitution (-) / dissolution (+) de provisions techniques	5.5	917 468 839	-832 175 089
Rémunération du capital épargne	5.2	-212 404 856	-186 125 263
Constitution (-) / dissolution (+) des réserves de cotisations de l'employeur	6.11	-247 846	-3 413 460
Constitution (-) / dissolution (+) de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations		-1 217 280 013	-1 271 192 586
Parts aux excédents de la réassurance interne en faveur des caisses de prévoyance	5.1	1 469 297	3 415 831
Parts aux excédents de l'entreprise interne PUBLICA en faveur des caisses de prévoyance		4 221 086	2 224 927
Caisses de prévoyance		5 690 383	5 640 758
Prime de risque encaissée au titre de la réassurance interne (brute)	5.1	7 386 377	7 909 257
Prime pour frais encaissée au titre de l'entreprise interne PUBLICA (brute)		24 530 342	22 525 312
Entreprise PUBLICA et réassurance de PUBLICA		31 916 719	30 434 570
Produits de prestations d'assurance		37 607 102	-36 075 329
Primes de risque versées par les caisses de prévoyance au titre de la réassurance interne	5.1	-7 386 377	-7 909 257
Primes pour frais versées par les caisses de prévoyance au titre de l'entreprise interne PUBLICA		-24 530 342	-22 525 312
Versement complémentaire de primes pour frais provenant des réserves non techniques		-301 453	-337 198
Cotisations au fonds de garantie		-1 732 442	-4 933 772
Caisses de prévoyance		-33 950 614	-35 705 540
Remboursement des parts aux excédents de la réassurance de PUBLICA	5.1	-1 348 566	-3 415 831
Remboursement des parts aux excédents de l'entreprise interne PUBLICA		-3 919 633	-1 887 729
Entreprise PUBLICA et réassurance de PUBLICA		-5 268 199	-5 303 560
Charges d'assurance		-39 218 813	-41 009 100
Résultat net de l'activité d'assurance		-1 857 196 914	-1 500 352 709

COMPTE D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ

2013 comparée à l'année précédente, en CHF

	Annexe	2012	2013
(suite)			
Résultat net des liquidités	6.8	178 608	269 656
Résultat net des créances	6.8	57 264	476
Résultat net des engagements	6.8	-656 266	-749 213
Résultat net du marché monétaire	6.8	58 308 918	-258 878
Résultat net des obligations Confédération	6.8	72 814 125	-147 627 772
Résultat net des obligations hors Confédération	6.8	317 695 634	-53 355 286
Résultat net des obligations d'Etat Pays industrialisés hors Suisse	6.8	194 800 712	-113 469 527
Résultat net des obligations d'entreprise en monnaies étrangères	6.8	311 012 295	6 386 948
Résultat net des obligations d'Etat Pays émergents	6.8	0	-158 594 566
Résultat net des hypothèques Suisse	6.8	3 857 158	3 517 772
Résultat net des actions Suisse	6.8	248 464 171	269 764 830
Résultat net des actions Pays industrialisés hors Suisse	6.8	911 995 158	1 692 516 294
Résultat net des actions Pays émergents	6.8	314 490 728	-139 642 405
Résultat net des matières premières	6.8	68 836 203	-228 603 687
Résultat net des placements immobiliers directs Suisse	6.8	180 582 842	145 829 044
Frais de gestion de la fortune	6.10	-66 721 646	-77 272 950
Résultat net des placements	6.8	2 615 715 903	1 198 710 735
Constitution de provisions non techniques	7.3	-3 919 634	-1 887 729
Autres frais		-1 995 652	-1 405 510
Autres produits		2 297 424	1 209 466
Administration générale		-20 284 539	-20 416 698
Marketing et publicité		-320 683	-68 493
Courtages		0	0
Organe de révision		-267 255	-265 590
Expert en matière de prévoyance professionnelle		-295 318	-191 842
Autorités de surveillance		-253 374	-128 688
Frais d'administration	7.2	-21 421 169	-21 071 312
Excédent des charges (-) / excédent des produits (+) avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		733 479 958	-324 797 059
Constitution (-) / dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeur	6.3	-734 079 111	315 340 850
Excédent des charges (-) / excédent des produits (+) des caisses de prévoyance		-599 148	-9 456 208
Excédent des charges (-) / excédent des produits (+) de la réassurance		0	0

Annexe

1 Bases et organisation

1.1	Forme juridique et but	<p>PUBLICA est un établissement de droit public de la Confédération doté de la personnalité juridique. Elle a son siège à Berne et est inscrite au registre du commerce.</p> <p>Les employés assurés auprès de PUBLICA sont ceux de l'administration fédérale centrale et décentralisée ainsi que ceux des organisations affiliées. Une affiliation à PUBLICA est possible pour les employeurs qui sont proches de la Confédération ou qui accomplissent un mandat public pour le compte de la Confédération, d'un canton ou d'une commune (art. 4 de la loi fédérale du 20 décembre 2006 régissant la Caisse fédérale de pensions [loi relative à PUBLICA, RS 172.222.1]).</p> <p>PUBLICA met en œuvre la prévoyance professionnelle obligatoire et surobligatoire des personnes qu'elle assure conformément à la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP, RS 831.40). PUBLICA est une institution collective autonome.</p>
1.2	Enregistrement LPP et fonds de garantie	<p>Conformément aux dispositions de la LPP, PUBLICA est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle et relève de la surveillance de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF; numéro d'ordre BE.0835).</p> <p>PUBLICA étant soumise aux dispositions de la loi fédérale du 17 décembre 1993 sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (loi sur le libre passage, LFLP, RS 831.42), elle est affiliée au fonds de garantie conformément à l'art. 57 LPP et s'acquitte envers lui des cotisations prévues conformément aux dispositions de l'ordonnance du 22 juin 1998 sur le «fonds de garantie LPP» (OFG, RS 831.432.1).</p>
1.3	Bases légales	<hr/> <p>Loi relative à PUBLICA, état au 1^{er} janvier 2012</p> <hr/> <p>Règlement de la Commission de la caisse PUBLICA concernant le personnel de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 6 novembre 2009, modifié le 11 avril 2013</p> <hr/> <p>Contrats d'affiliation des employeurs rattachés à PUBLICA, comprenant en outre les documents suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Règlement de prévoyance – Accord de niveau de service Prestations générales – Accord de niveau de service Examen médical (non obligatoire, si nécessaire) – Règlement de liquidation <hr/> <p>Règlement d'exploitation et d'organisation de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 24 février 2011 (disponible uniquement en allemand)</p> <hr/> <p>Règlement concernant les placements de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA (Règlement de PUBLICA concernant les placements) du 15 avril 2010, modifié le 18 octobre 2013</p> <hr/> <p>Règlement concernant les provisions et les réserves de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, des caisses de prévoyance et de la réassurance de PUBLICA du 25 novembre 2010, modifié le 20 juin 2013 (disponible uniquement en allemand)</p> <hr/> <p>Règlement concernant la compliance du 23 août 2012</p> <hr/> <p>Règlement concernant la politique de risque et le système de contrôle interne du 11 avril 2013 (disponible uniquement en allemand)</p> <hr/>

Règlement de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA concernant les cas de rigueur du 25 novembre 2010, modifié le 18 octobre 2013

Règlement concernant les frais facturés aux personnes assurées et aux bénéficiaires de rentes de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 21 février 2008

Règlement concernant la Commission de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 21 mai 2008

Règlement concernant l'indemnisation des membres de la Commission de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 26 novembre 2009, modifié le 20 juin 2013 (disponible uniquement en allemand)

Règlement concernant le Comité d'audit de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 13 octobre 2011, modifié le 21 novembre 2013 (disponible uniquement en allemand)

Règlement concernant le Comité pour la politique de prévoyance et le droit de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 22 novembre 2012, modifié le 21 novembre 2013

Règlement relatif à l'élection de l'Assemblée des délégués de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 21 mai 2008

1.4 Organe suprême,
gestion et droit à la signature

Composée de manière paritaire, la Commission de la caisse comprend 16 membres (huit représentants des personnes assurées et huit représentants des employeurs). Elle constitue l'organe de conduite stratégique de PUBLICA et exerce la direction suprême ainsi que la surveillance et le contrôle de la gestion des affaires de PUBLICA. Cette dernière traite les affaires courantes de PUBLICA conformément aux dispositions légales et aux prescriptions de la Commission de la caisse. Les membres des organes cités et ceux chargés de la gestion des affaires figurent nommément dans le compte rendu.

Le président et le vice-président de la Commission de la caisse et les membres du Comité directeur sont inscrits au registre du commerce et titulaires de la signature collective à deux.

1.5 Experts, organe de révision,
autorité de surveillance, conseiller

Expert en matière de prévoyance professionnelle	Aon Hewitt (Suisse) SA Avenue Edouard-Dubois 20 2000 Neuchâtel	www.aonhewitt.ch
Organe de révision	KPMG SA Hofgut 3073 Gümligen-Berne	www.kpmg.com
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) Belpstrasse 48 3007 Berne	www.aufsichtbern.ch
Estimateur immobilier	Jones Lang LaSalle AG Prime Tower, Hardstrasse 201 8005 Zurich	www.joneslanglasalle.ch
Investment controlling	PPCmetrics SA Badenerstrasse 6, case postale 8021 Zurich	www.ppcmetrics.ch

Global Custodian (banque de dépôt de titres étrangers et consolidation de tous les actifs)	J.P. Morgan (Suisse) SA Dreikönigstrasse 21 8022 Zurich	www.jpmorgan.com
Custodian Suisse (banque de dépôt de titres suisses)	Credit Suisse Custody & Transaction Services Uetlibergstrasse 231 8070 Zurich	www.credit-suisse.com

1.6 Employeurs affiliés

La loi relative à PUBLICA (art. 4) définit le cercle des employeurs qui, dans le cadre de la prévoyance professionnelle, doivent obligatoirement assurer leurs employés auprès de PUBLICA et de ceux pour lesquels l'affiliation à PUBLICA est possible. Au 31 décembre 2013, l'institution collective PUBLICA compte 21 caisses de prévoyance indépendantes les unes des autres (contre 20 l'année précédente). Sept d'entre elles sont constituées d'effectifs fermés de bénéficiaires de rentes et ne comprennent donc aucune personne assurée. Les caisses de prévoyance disposent toutes d'une comptabilité et d'un organe de gestion paritaire qui leur sont propres.

1.6.1 Caisses de prévoyance ouvertes

PUBLICA établit à l'intention de chaque organe paritaire les comptes annuels détaillés de la caisse de prévoyance pour laquelle il est compétent.

CAISSES DE PRÉVOYANCE OUVERTES

2013 comparée à l'année précédente

	Unités	31.12.2012	31.12.2013
Caisses de prévoyance avec un employeur			
Confédération			
Personnes assurées	nombre	37 555	38 658
Bénéficiaires de rentes	nombre	26 290	26 233
Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	63 845	64 891
Fortune disponible	en CHF	22 897 748 503	23 668 948 982
Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	21 731 625 218	22 704 905 928
Degré de couverture selon OPP 2	en %	105,4%	104,2%
Degré de couverture économique	en %	77,6%	84,3%
Domaine des EPF			
Personnes assurées	nombre	17 411	17 996
Bénéficiaires de rentes	nombre	5 346	5 480
Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	22 757	23 476
Fortune disponible	en CHF	5 788 053 265	6 008 216 634
Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	5 430 251 910	5 711 556 572
Degré de couverture selon OPP 2	en %	106,6%	105,2%
Degré de couverture économique	en %	79,3%	86,2%
Institut fédéral de la propriété intellectuelle			
Personnes assurées	nombre	252	257
Bénéficiaires de rentes	nombre	58	60
Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	310	317
Fortune disponible	en CHF	93 621 790	97 755 866
Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	88 755 156	93 829 305
Degré de couverture selon OPP 2	en %	105,5%	104,2%
Degré de couverture économique	en %	76,2%	83,4%

CAISSES DE PRÉVOYANCE OUVERTES

2013 comparée à l'année précédente

	Unités	31.12.2012	31.12.2013
(suite)			
Swissmedic			
Personnes assurées	nombre	422	431
Bénéficiaires de rentes	nombre	100	111
Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	522	542
Fortune disponible	en CHF	184 630 337	198 063 825
Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	174 634 017	190 064 531
Degré de couverture selon OPP 2	en %	105,7%	104,2%
Degré de couverture économique	en %	77,3%	84,0%
Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle			
Personnes assurées	nombre	223	227
Bénéficiaires de rentes	nombre	19	24
Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	242	251
Fortune disponible	en CHF	61 300 466	66 235 428
Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	56 989 045	62 427 185
Degré de couverture selon OPP 2	en %	107,6%	106,1%
Degré de couverture économique	en %	78,0%	85,2%
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision			
Personnes assurées	nombre	25	32
Bénéficiaires de rentes	nombre	0	0
Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	25	32
Fortune disponible	en CHF	3 861 441	5 468 663
Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	3 563 990	5 274 240
Degré de couverture selon OPP 2	en %	108,3%	103,7%
Degré de couverture économique	en %	78,9%	84,0%
Dictionnaire historique de la Suisse			
Personnes assurées	nombre	33	28
Bénéficiaires de rentes	nombre	13	12
Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	46	40
Fortune disponible	en CHF	10 733 764	11 056 251
Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	10 089 285	10 226 159
Degré de couverture selon OPP 2	en %	106,4%	108,1%
Degré de couverture économique	en %	77,2%	87,0%
Autorité de surveillance des marchés financiers			
Personnes assurées	nombre	482	504
Bénéficiaires de rentes	nombre	49	46
Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	531	550
Fortune disponible	en CHF	169 391 595	182 490 064
Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	160 300 086	174 151 161
Degré de couverture selon OPP 2	en %	105,7%	104,8%
Degré de couverture économique	en %	76,9%	84,5%

CAISSES DE PRÉVOYANCE OUVERTES

2013 comparée à l'année précédente

	Unités	31.12.2012	31.12.2013
(suite)			
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire			
Personnes assurées	nombre	150	149
Bénéficiaires de rentes	nombre	35	39
Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	185	188
Fortune disponible	en CHF	84 552 818	89 794 573
Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	78 824 803	84 872 383
Degré de couverture selon OPP 2	en %	107,3%	105,8%
Degré de couverture économique	en %	77,6%	84,7%
PUBLICA			
Personnes assurées	nombre	131	133
Bénéficiaires de rentes	nombre	49	55
Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	180	188
Fortune disponible	en CHF	56 475 895	59 822 905
Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	53 647 703	57 606 276
Degré de couverture selon OPP 2	en %	105,3%	103,8%
Degré de couverture économique	en %	76,1%	83,0%
Sillon Suisse SA			
Personnes assurées	nombre	10	10
Bénéficiaires de rentes	nombre	0	0
Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	10	10
Fortune disponible	en CHF	5 059 659	5 506 898
Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	4 714 844	5 220 545
Degré de couverture selon OPP 2	en %	107,3%	105,5%
Degré de couverture économique	en %	78,2%	85,4%
Musée national suisse			
Personnes assurées	nombre	202	197
Bénéficiaires de rentes	nombre	77	78
Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	279	275
Fortune disponible	en CHF	52 850 677	56 690 203
Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	51 377 847	55 445 849
Degré de couverture selon OPP 2	en %	102,9%	102,2%
Degré de couverture économique	en %	78,1%	84,3%
METAS			
Personnes assurées	nombre	n/a	174
Bénéficiaires de rentes	nombre	n/a	88
Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	n/a	262
Fortune disponible	en CHF	n/a	109 869 200
Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	n/a	103 575 796
Degré de couverture selon OPP 2	en %	n/a	106,1%
Degré de couverture économique	en %	n/a	85,6%
Caisses de prévoyance communes			
Organisations affiliées			
Personnes assurées	nombre	2 123	2 148
Bénéficiaires de rentes	nombre	856	872
Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	2 979	3 020
Fortune disponible	en CHF	811 016 886	834 841 248

CAISSES DE PRÉVOYANCE OUVERTES

2013 comparée à l'année précédente

	Unités	31.12.2012	31.12.2013
(suite)			
Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	757 833 462	786 071 400
Degré de couverture selon OPP 2	en %	107,0%	106,2%
Degré de couverture économique	en %	79,0%	86,1%
Total caisses de prévoyance ouvertes			
Personnes assurées	nombre	59 019	60 944
Bénéficiaires de rentes	nombre	32 892	33 098
Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	91 911	94 042
Fortune disponible	en CHF	30 219 297 096	31 394 760 740
Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	28 602 607 366	30 045 227 331
Degré de couverture selon OPP 2	en %	105,7%	104,5%
Degré de couverture économique	en %	77,9%	84,7%

Nouvelles affiliations

En 2013, la Commission de la caisse a approuvé l'affiliation des nouveaux employeurs suivants:

Caisse de prévoyance autonome

La loi sur l'Institut fédéral de métrologie METAS est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Cette loi a entraîné la sortie de l'Institut fédéral de métrologie METAS de l'administration fédérale centrale et lui a conféré son autonomie ainsi que le statut d'établissement de droit public. L'Office fédéral de métrologie dispose depuis le 1^{er} janvier 2013 de sa propre caisse de prévoyance, la Caisse de prévoyance de METAS, dont la création procède d'une liquidation partielle de la Caisse de prévoyance de la Confédération.

Caisse de prévoyance commune

- Caisse de compensation Albicolac
- L'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale

Sorties

PUBLICA n'a enregistré aucune sortie en 2013.

1.6.2 Caisses de prévoyance fermées

Lors de la création de leurs propres caisses de pensions, Swisscom, SRG SSR idée suisse et RUAG ont pu laisser au sein de l'ancienne Caisse fédérale de pensions (CFP) les effectifs de bénéficiaires de rentes qui leur étaient rattachés. Les caisses de prévoyance fermées englobent les bénéficiaires de rentes qui sont restés au sein de la CFP, remplacée par PUBLICA, lorsque leurs employeurs en sont sortis, ainsi que les personnes anciennement assurées volontaires.

CAISSES DE PRÉVOYANCE FERMÉES

2013 comparée à l'année précédente

	Unités	31.12.2012	31.12.2013
Effectif fermé – Personnes assurées volontaires (Début du versement de la rente: 01.06.2003)			
Bénéficiaires de rentes	nombre	311	304
Fortune disponible	en CHF	125 294 260	122 288 550
Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	116 167 334	114 522 745
Degré de couverture selon OPP 2	en %	107,9%	106,8%
Degré de couverture économique	en %	80,8%	88,1%

CAISSES DE PRÉVOYANCE FERMÉES

2013 comparée à l'année précédente

	Unités	31.12.2012	31.12.2013
(suite)			
Effectif fermé – Organisations affiliées			
Bénéficiaires de rentes	nombre	392	375
Fortune disponible	en CHF	141 303 786	133 079 819
Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	141 902 934	134 202 636
Degré de couverture selon OPP 2	en %	99,6%	99,2%
Degré de couverture économique	en %	80,4%	86,4%
Effectif fermé – Confédération			
Bénéficiaires de rentes	nombre	841	810
Fortune disponible	en CHF	179 915 774	170 742 491
Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	172 337 358	165 878 250
Degré de couverture selon OPP 2	en %	104,4%	102,9%
Degré de couverture économique	en %	84,4%	89,9%
Effectif fermé – Swisscom (Droit à la rente antérieur au 01.01.1999)			
Bénéficiaires de rentes	nombre	6 895	6 674
Fortune disponible	en CHF	2 558 280 099	2 417 033 641
Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	2 530 609 025	2 425 966 180
Degré de couverture selon OPP 2	en %	101,1%	99,6%
Degré de couverture économique	en %	81,9%	87,2%
Effectif fermé – RUAG (Droit à la rente antérieur au 01.07.2001)			
Bénéficiaires de rentes	nombre	2 463	2 357
Fortune disponible	en CHF	836 436 666	793 454 701
Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	814 323 591	780 969 498
Degré de couverture selon OPP 2	en %	102,7%	101,6%
Degré de couverture économique	en %	82,4%	88,2%
Effectif fermé – SRG SSR idée suisse (Droit à la rente antérieur au 01.01.2003)			
Bénéficiaires de rentes	nombre	1 120	1 086
Fortune disponible	en CHF	620 001 933	590 927 891
Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	584 624 794	563 959 251
Degré de couverture selon OPP 2	en %	106,1%	104,8%
Degré de couverture économique	en %	85,1%	91,0%
Effectif fermé – Administration PUBLICA			
Bénéficiaires de rentes	nombre	96	92
Fortune disponible	en CHF	85 119 393	83 160 615
Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	79 929 662	78 259 186
Degré de couverture selon OPP 2	en %	106,5%	106,3%
Degré de couverture économique	en %	91,3%	96,5%
Total caisses de prévoyance fermées			
Bénéficiaires de rentes	nombre	12 118	11 698
Fortune disponible	en CHF	4 546 351 911	4 310 687 708
Capital de prévoyance et provisions techniques	en CHF	4 439 894 698	4 263 757 746
Degré de couverture selon OPP 2	en %	102,4%	101,1%
Degré de couverture économique	en %	82,6%	88,2%



2 Personnes assurées et bénéficiaires de rentes

- 2.1 Personnes assurées Seules les personnes assurées contre les risques sont dénombrées parmi les personnes assurées. Il est possible qu'une même personne soit concernée par plusieurs rapports d'assurance.

PERSONNES ASSURÉES

2013 comparée à l'année précédente, en nombre de rapports d'assurance

	31.12.2012	31.12.2013
Hommes	38 989	40 013
Femmes	20 030	20 931
Total des personnes assurées	59 019	60 944

- 2.2 Bénéficiaires de rentes Les bénéficiaires de rentes transitoires de vieillesse et de rentes de substitution AI ne sont pas comptabilisés. Les rentes multiples sont décomptées séparément.

BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

2013 comparée à l'année précédente, en nombre de rapports de rente

	31.12.2012	31.12.2013
Rentes de vieillesse	31 200	31 206
Rentes pour enfants de pensionné	600	582
Rentes d'invalidité	1 529	1 387
Rentes pour enfants d'invalides	347	328
Rentes de viduité/rentes de partenaire	10 987	10 963
Rentes d'orphelin	347	330
Total des bénéficiaires de rentes	45 010	44 796

En 2013, PUBLICA a versé, en tout, 1 096 nouvelles rentes de vieillesse et rentes pour enfants de pensionné, 114 nouvelles rentes d'invalidité et rentes pour enfants d'invalides (y compris invalidité professionnelle) et 733 nouvelles rentes de viduité et rentes d'orphelin.

En outre, 2472 nouvelles rentes transitoires de vieillesse (contre 2799 l'année précédente) et 210 nouvelles rentes de substitution AI (contre 241 l'année précédente), au total, ont, elles aussi, été versées.

3 Nature de l'application du but

- 3.1 Explication des plans de prévoyance PUBLICA gère des plans de prévoyance distincts pour chaque caisse de prévoyance. Les employeurs répartissent les personnes assurées dans les différents plans de prévoyance en fonction de critères objectifs définis dans les règlements de prévoyance.

En tant que caisse enveloppante, PUBLICA s'engage à verser au moins les prestations de prévoyance prévues par la loi et propose, en même temps, des prestations dépassant nettement le minimum LPP. Le salaire assuré correspond au salaire annuel, déduction faite du montant de coordination fixé à 30% du salaire annuel, mais au plus à 24 570 francs (état au 31 décembre 2013).

Le montant des prestations dépend des prestations de libre passage, des apports, des bonifications d'épargne et des bonifications d'intérêts, soustraction faite des versements anticipés pour le financement de la propriété du logement et des paiements consécutifs à un divorce. Au moment où elles partent à la retraite, les personnes assurées peuvent choisir de percevoir leur capital de prévoyance sous forme de rente de vieillesse viagère ou sous forme de versement total ou partiel du capital. Les personnes liées par un partenariat enregistré sont assimilées aux couples mariés.

La hauteur de la prestation en rente est déterminée sur la base de l'avoir d'épargne disponible au moment du départ à la retraite. A l'âge de référence de 65 ans pour les hommes et de 64 ans pour les femmes, le taux de conversion applicable est de 6,15%. En ce qui concerne la rente d'invalidité, l'avoir actuel fait l'objet d'une projection à l'âge de 65 ans, puis est converti en rente au moyen du taux de conversion. Les rentes de veuve et de partenaire correspondent aux 2/3 des prestations d'invalidité ou des prestations de vieillesse en cours, et les rentes d'orphelin à 1/6 de ces mêmes prestations. Un capital-décès est versé aux personnes qui n'ont pas droit à des prestations de survivants.

Les personnes assurées ont la possibilité de renforcer encore leur avoir de vieillesse individuel en versant des cotisations d'épargne volontaires. Leur rente de vieillesse ou leur prestation de sortie s'en trouvera augmentée lorsqu'elles quitteront la caisse de prévoyance. Les primes de risque sont définies en pourcentage du salaire assuré.

3.2 Financement, méthodes de financement

Le financement actuariel des différentes caisses de prévoyance repose sur le système dit de capitalisation. Les cotisations, les prestations de libre passage apportées, les sommes de rachats versées ainsi que les produits de la fortune en constituent les recettes. Le montant des cotisations dues par les employés est défini dans les différents règlements de prévoyance.

Le financement de l'entreprise PUBLICA est assuré par les primes pour frais d'administration facturées aux employeurs. Ces primes sont définies dans les différents accords de niveau de service Prestations générales (SLA prestations) conclus avec les caisses de prévoyance. Les prestations supplémentaires sont facturées en plus, aux tarifs convenus.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Selon l'art. 3, al. 2 de la loi relative à PUBLICA, le Conseil fédéral peut confier d'autres tâches à PUBLICA, dans la mesure où elles ont un rapport objectif avec le champ de ses attributions tel qu'il est défini par ladite loi. La Confédération prend alors à sa charge les frais qui en résultent. C'est par exemple sur mandat du Conseil fédéral que PUBLICA assume le versement des retraites régies par la loi fédérale du 6 octobre 1989 concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats. Ces prestations ne sont pas financées dans le cadre du système de capitalisation. Elles sont facturées au fur et à mesure à la Confédération et n'affectent donc pas les comptes annuels de PUBLICA.

En rapport avec l'art. 36, al. 3, LPP, ni les organes paritaires ni la Commission de la caisse n'ont décidé de procéder à l'adaptation générale des rentes à l'évolution des prix. Au sein des caisses de prévoyance fermées, certains employeurs financent néanmoins des augmentations de rentes.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation attestant de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La présentation des comptes est établie conformément aux recommandations de la Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

4.2.1 Principes généraux

La comptabilité est tenue conformément aux principes commerciaux reconnus par le droit des obligations. Les comptes annuels concernent la totalité de l'institution collective, y compris les caisses de prévoyance, la réassurance de PUBLICA considérée comme une caisse de prévoyance à part entière et l'entreprise PUBLICA. Les avoirs, dettes et transactions existant entre les différentes caisses de prévoyance, l'entreprise PUBLICA et la réassurance de PUBLICA ne sont pas exclus des comptes, mais comptabilisés comme s'ils intervenaient entre tiers.



4.2.2 Date d'enregistrement des opérations	Toutes les opérations passées sont enregistrées à la date du jour. Les transactions sont en principe comptabilisées à la date de clôture.
4.2.3 Conversion des monnaies étrangères	Les transactions réalisées en monnaie étrangère sont converties en francs suisses au taux de change applicable à la date de la transaction, avant d'être enregistrées. Les actifs et les passifs détenus à la date du bilan sont convertis au cours valable à la date critère. Les différences de cours qui résultent du traitement ou de la réévaluation du poste « Monnaies étrangères » à la date du bilan sont enregistrées dans le compte d'exploitation, par une imputation aux résultats.
4.2.4 Compensation des actifs et des passifs	Les créances et les dettes sont compensées dans le cadre du bilan, pour autant que cette compensation soit réalisable d'un point de vue juridique.
4.2.5 Liquidités, créances et dettes, réserves de cotisations de l'employeur	Les liquidités, créances, prêts et dettes ainsi que les réserves de cotisations de l'employeur sont comptabilisés à leur valeur nominale. Pour les défaillances attendues sur les créances ou sur les prêts, les corrections de valeur nécessaires sont réalisées.
4.2.6 Titres et instruments financiers dérivés	<p>Les titres (obligations, actions, placements alternatifs et placements collectifs de capitaux) et les instruments financiers dérivés sont en principe évalués à la valeur du marché. La valeur du marché correspond au prix fixé sur un marché. Si exceptionnellement aucune valeur de marché n'est disponible, une valeur vénale est définie à partir d'un modèle d'évaluation. S'il n'est pas possible de déterminer cette valeur vénale, l'évaluation et l'inscription au bilan sont effectuées à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. Les pertes et les gains résultant de cette évaluation sont comptabilisés par imputation sur le compte de résultat.</p> <p>Les valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés sont inscrites au bilan aux postes correspondant aux placements dont ils sont dérivés. De la même manière, les opérations servant à couvrir les risques de change sont prises en compte dans les postes concernés du bilan.</p> <p>Les liquidités, créances ou dettes en relation avec l'administration des mandats de gestion de la fortune ou des placements collectifs de capitaux sont imputées au bilan, au poste correspondant dans les placements. Les liquidités dans les mandats de gestion de la fortune ou dans les placements collectifs de capitaux servent notamment à garantir la couverture totale et durable des instruments dérivés sources d'augmentation des engagements, et ce, afin d'exclure tout effet de levier sur la fortune globale. C'est pourquoi les postes correspondant aux placements dans le bilan reflètent en principe la stratégie de placement effective (economic exposure).</p>
4.2.7 Immobilier	<p>Les biens immobiliers détenus directement sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle (valeur vénale). La base retenue par Jones Lang LaSalle AG pour calculer la valeur vénale est la somme des cash-flows nets, escomptés à la date d'évaluation (méthode du Discounted-Cash-Flow ou méthode DCF). L'escompte repose sur la rémunération de placements à long terme et sans risque et sur une majoration pour risque spécifique. La fourchette du taux d'escompte et de capitalisation est située entre 4,1% et 5,5% (comme l'année précédente). Le taux d'escompte et de capitalisation moyen pondéré en fonction du capital est de 4,61% concernant le portefeuille évalué (contre 4,72% l'année précédente). Les immeubles en construction sont inscrits au bilan au prorata des frais générés en fonction de l'avancée des travaux, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. Une fois les immeubles mis en exploitation et la facture de fin de travaux approuvée disponible, les nouveaux immeubles sont réévalués une première fois en fin d'année à l'aide de la méthode DCF.</p>
4.2.8 Capitaux de prévoyance et provisions techniques	Le service Actuariat de PUBLICA prépare les bases pertinentes pour le calcul des capitaux de prévoyance et des provisions techniques et met ces données à la disposition de l'expert en matière de

prévoyance professionnelle. Cet expert calcule chaque année les capitaux de prévoyance et les provisions techniques selon des principes reconnus et sur des bases techniques généralement admises. La version actuelle du «Règlement concernant les provisions et les réserves de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, des caisses de prévoyance et de la réassurance de PUBLICA» sert de base au calcul des provisions techniques.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

La présentation des comptes avait déjà été adaptée de manière anticipée aux modifications de la norme Swiss GAAP RPC 26 effectives au 1^{er} janvier 2014. Ces modifications tiennent compte des exigences plus élevées formulées au niveau législatif et réglementaire en matière de transparence. Les chiffres de l'année précédente sont présentés conformément à la nouvelle structure.

5 Couverture des risques, règles techniques, degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

PUBLICA n'a conclu aucun contrat de réassurance externe pour couvrir ses risques actuariels. Les caisses de prévoyance assument leurs risques actuariels de manière autonome ou sont réassurées complètement ou partiellement auprès de la réassurance de PUBLICA. Les caisses de prévoyance réassurées s'acquittent d'une prime de risque et participent aux excédents. A l'instar de la réassurance de PUBLICA, chaque caisse de prévoyance a constitué les provisions appropriées pour faire face aux engagements prévisibles et compenser les fluctuations actuarielles.

La relation existant au niveau interne entre les caisses de prévoyance et la réassurance de PUBLICA est indiquée en chiffres bruts dans le compte d'exploitation. Les principaux chiffres de la réassurance interne sont les suivants:

RÉASSURANCE DE PUBLICA			
2013 comparée à l'année précédente			
	Unités	31.12.2012	31.12.2013
Fortune disponible	en CHF	146 318 632	149 501 255
Engagements et provisions	en CHF	135 081 793	136 377 904
Degré de couverture selon OPP 2	en %	108,3%	109,6%
Degré de couverture économique	en %	108,3%	109,6%
Primes de risque encaissées provenant des employeurs et des caisses de prévoyance	en CHF	7 072 548	7 501 458
Primes de risque encaissées provenant des salariés	en CHF	313 828	407 799
Total des primes de risque encaissées	en CHF	7 386 377	7 909 257
Remboursement des parts aux excédents provenant des employeurs	en CHF	1 283 817	3 217 606
Remboursement des parts aux excédents provenant des salariés	en CHF	64 749	198 225
Total du remboursement des parts aux excédents	en CHF	1 348 566	3 415 831

La réassurance de PUBLICA met en œuvre une stratégie de placement qui lui est propre et qui présente peu de risques, ce qui lui permet de maintenir ses risques de placement à un niveau aussi bas que possible.

5.2 Développement du capital de prévoyance des personnes assurées

Dans le bilan, le poste «Capital de prévoyance des personnes assurées» comprend la somme de l'ensemble des prestations de sortie réglementaires des personnes assurées, soit un total de 13,4 milliards de francs (contre 12,6 milliards l'année précédente). Pour l'exercice en cours, la rémunération des avoirs de vieillesse fixée par les organes paritaires est comprise entre 1,5% et 2% (entre 1,5% et 2,5% l'année précédente). Le tableau suivant montre l'évolution du capital de prévoyance au cours de la période sous revue.

CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES PERSONNES ASSURÉES

2013 comparée à l'année précédente, en CHF

	2012	2013
Capital de prévoyance au 01.01.	11 612 518 541	12 596 432 921
Cotisations d'épargne salariés et employeurs	949 001 678	1 019 685 166
Primes uniques et rachats par des assurés	49 252 860	308 695 787
Prestations de libre passage	278 472 440	389 232 295
Remboursements de versements anticipés EPL et divorce	12 086 225	14 268 586
Rémunération (y compris intérêt hors période)	212 404 856	186 125 263
Prestations de libre passage en cas de sortie	-310 379 383	-364 697 441
Versements anticipés EPL / Versements pour cause de divorce	-67 391 606	-52 691 661
Départs à la retraite	-753 080 621	-656 445 636
Dissolution pour cause de décès	-20 300 588	-22 582 889
Dissolution pour cause d'invalidité avec effet sur la rente	-16 699 607	-15 499 521
Changement des bases techniques	675 397 711	0
Autres modifications	-24 849 585	-10 425 550
Total du capital de prévoyance des personnes assurées au 31.12.	12 596 432 921	13 392 097 320

Les autres modifications recouvrent des corrections ainsi que des écritures étrangères à la période ou exceptionnelles.

5.3 Total des avoirs de vieillesse
selon la LPP

AVOIRS DE VIEILLESSE LPP

2013 comparée à l'année précédente

	Unités	31.12.2012	31.12.2013
Somme des avoirs de vieillesse LPP	en CHF	4 425 763 280	4 637 443 469
Taux d'intérêt minimal LPP fixé par le Conseil fédéral	en %	1,5%	1,5%

En plus du capital de prévoyance des personnes assurées, PUBLICA assure la gestion des avoirs de vieillesse prescrits par la loi conformément aux dispositions de la LPP (compte témoin) afin que les prestations minimales légales soient toujours garanties. L'avoir de vieillesse selon la LPP indiqué est compris dans le capital de prévoyance des personnes assurées.

5.4 Développement du capital
de prévoyance des bénéficiaires
de rentes

Le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes correspond à la valeur actuelle des rentes en cours, y compris les droits futurs qui leur sont liés. Il a régressé de 360 millions de francs par rapport à l'année précédente.

CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

2013 comparée à l'année précédente, en CHF

	2012	2013
Capital de prévoyance au 01.01.	17 942 659 667	19 093 246 293
Prestations réglementaires	-1 781 414 468	-1 746 885 767
Primes uniques et rachats (rachats des réductions de rentes et rachats de rentes)	54 948 290	39 203 100
Départs à la retraite	753 080 621	656 445 636
Cas d'invalidité avec effet sur la rente	16 699 607	15 499 521
Changement des bases techniques	1 388 174 372	0
Taux d'intérêt technique, cas de décès et autres modifications	719 098 204	675 677 148
Total du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes au 31.12.	19 093 246 293	18 733 185 931

Les employeurs et les salariés financent en partie le rachat des réductions de rentes, les rentes transitoires ainsi que d'autres prestations réglementaires. Les versements uniques et rachats de ce type alimentent directement le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes.

5.5 Composition, développement et explication des provisions techniques

Compte tenu de la faiblesse persistante des taux d'intérêt, la Commission de la caisse PUBLICA a décidé d'abaisser le taux d'intérêt technique à 2,75% au 1^{er} janvier 2015 (et à 2,25% pour les caisses de prévoyance fermées). Cette décision entraîne une modification du taux de conversion. Des dispositions telles que la constitution de provisions et d'autres mesures d'accompagnement ont été prises par la Commission de la caisse afin de maintenir la prévoyance à son niveau actuel. Si les provisions techniques ont progressé de 832 millions de francs au total par rapport à l'année précédente, c'est essentiellement en raison de la constitution de provisions destinées à amortir les conséquences de l'abaissement du taux d'intérêt technique.

PROVISIONS TECHNIQUES

2013 comparée à l'année précédente, en CHF

	31.12.2012	31.12.2013
Caisses de prévoyance		
Provision pour personnes assurées (longévité)	73 823 785	116 387 070
Provision pour personnes assurées (taux d'intérêt technique)	302 541 526	639 572 282
Provision pour bénéficiaires de rentes (longévité)	106 749 731	112 399 114
Provision pour bénéficiaires de rentes (taux d'intérêt technique)	420 051 418	824 260 183
Provision pour fluctuation d'effectif dans les caisses de prévoyance fermées	–	49 679 141
Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)	171 178 538	177 216 196
Provision pour cas de décès et d'invalidité	67 404 000	67 404 000
Provision pour garanties (changement de primauté)	185 278 332	170 885 574
Provision pour allocations de renchérissement et frais administratifs	25 795 519	25 898 266
Total des provisions techniques des caisses de prévoyance	1 352 822 849	2 183 701 826
Réassurance		
Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)	21 015 180	20 382 291
Provision pour cas de décès et d'invalidité	24 567 000	26 496 000
Provision pour tarification	63 617 000	63 617 000
Provision pour cas de rigueur (personnes assurées / bénéficiaires de rentes)	14 130 591	14 130 591
Provision pour cas de rigueur (caisses de prévoyance)	11 752 022	11 752 022
Total des provisions techniques de la réassurance	135 081 793	136 377 904
Total des provisions techniques	1 487 904 642	2 320 079 731

5.5.1 Provisions techniques des caisses de prévoyance

Les provisions techniques constituent, avec les avoirs de prévoyance des personnes assurées et les réserves mathématiques des bénéficiaires de rentes, des capitaux qui figurent au bilan au titre des engagements. Elles servent en principe à couvrir une obligation de prestations qui n'est pas prise en compte dans les capitaux de prévoyance et sont (contrairement aux réserves) rattachées à des causes précises. Leur évaluation s'effectue selon une procédure reconnue et sur la base d'hypothèses défendables.

Provisions pour les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes (longévité, taux d'intérêt technique)

Tant que l'évolution future de l'espérance de vie n'est pas répercutée dans les bases techniques utilisées, il faut prendre des dispositions afin d'être toujours à même de respecter les promesses faites en termes de prestations. Une provision pour longévité est par conséquent constituée pour les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes.

Un abaissement du taux d'intérêt technique s'accompagne en principe d'une baisse du taux de conversion. La provision permet d'inscrire la réalisation pratique de l'abaissement de ce taux dans un processus continu et d'en amortir totalement ou partiellement les effets sur les prestations des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes.

Provision pour fluctuation d'effectif des caisses de prévoyance fermées

La taille réduite de leurs effectifs expose, à moyen ou à long terme, les caisses de prévoyance fermées au risque de fluctuation. Lorsque les effectifs de ces caisses sont proches du tarissement et qu'il ne leur est plus possible d'assumer leurs engagements de façon autonome, la cession des engagements à un autre assureur devient inévitable. La provision pour fluctuation d'effectif des caisses de prévoyance fermées est constituée pour amortir ces risques.

Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)

D'un point de vue actuariel, les primes de risque sont calculées de manière à permettre le financement des cas de décès et d'invalidité survenant au cours de l'exercice. Or, dans le domaine de l'invalidité, il n'est pas rare que plusieurs années s'écoulent entre la survenance de l'événement et son règlement définitif. Une provision appropriée est donc constituée en vue du règlement ultérieur de ces cas.

Provision pour cas de décès et d'invalidité

Le nombre de cas de décès et d'invalidité attendus au cours d'une année, ainsi que les réserves mathématiques nécessaires au versement des prestations réglementaires, sont déterminés au moyen des bases techniques LPP 2010 (renforcées). La provision pour cas de décès et d'invalidité permet d'atténuer les effets financiers négatifs résultant d'écarts inattendus liés à l'évolution des sinistres. Cette provision n'est constituée que dans les caisses de prévoyance qui assument elles-mêmes tout ou partie des risques de décès et d'invalidité et qui sont par conséquent exposées au risque de fluctuation.

Provision pour garanties (changement de primauté)

La provision pour garanties (changement de primauté) sert à financer les éléments de rentes découlant de l'art. 25 de la loi relative à PUBLICA (garantie statique des acquis).

Provision pour allocations de renchérissement et frais d'administration

Certains effectifs de bénéficiaires de rentes ne sont plus rattachés à un employeur susceptible d'assumer les futurs frais de gestion administrative. La provision pour allocations de renchérissement et frais d'administration est par conséquent destinée à financer les futurs frais de gestion administrative ainsi que les éventuelles allocations de renchérissement. Elle est affectée à des effectifs de bénéficiaires de rentes bien précis de la Caisse de prévoyance «Effectif fermé – Administration PUBLICA».

5.5.2 Provisions techniques de la réassurance

Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)

À l'instar des caisses de prévoyance, la réassurance de PUBLICA constitue aussi une provision pour cas de sinistres en suspens. Cette provision est alimentée par les primes de risque versées par les caisses de prévoyance partiellement ou totalement réassurées. Selon le pourcentage de l'objectif de constitution qui est atteint, un éventuel excédent est restitué aux caisses de prévoyance concernées conformément à une clé de répartition des excédents.

Provision pour cas de décès et d'invalidité

Parallèlement à la provision pour cas de sinistres en suspens, la réassurance est aussi tenue de constituer une provision pour cas de décès et d'invalidité car elle doit assumer, pour ce qui est des caisses de prévoyance réassurées, les risques de fluctuation liés à l'évolution des sinistres.

Provision pour tarification

La provision pour tarification donne à la réassurance le temps de réagir et d'adapter le montant des primes en cas d'erreur au niveau des bases actuarielles.

Provision pour cas de rigueur

Les conditions d'octroi de prestations volontaires par la réassurance sont définies dans le règlement de PUBLICA concernant les cas de rigueur. Dans le règlement concernant les provisions et les réserves de PUBLICA, cette provision a été scindée en deux provisions pour cas de rigueur, l'une pour les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes et l'autre pour les caisses de prévoyance.

5.6	Résultat de l'expertise actuarielle	Nous renvoyons ici à l'attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle au 31 décembre 2013 (chiffre 12).
5.7	Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	Les calculs reposent sur les bases techniques LPP 2010 (renforcées) avec un taux d'intérêt technique de 3,5% pour les caisses de prévoyance ouvertes et sur les bases techniques LPP 2010 (renforcées) avec un taux d'intérêt technique de 3% pour les caisses de prévoyance fermées. Quant aux résultats en matière de risque, les conclusions des dernières analyses de pertes et profits ont montré que, dans l'effectif de PUBLICA, la mortalité des bénéficiaires de rentes se situe en dessous de la valeur moyenne retenue par les bases LPP 2010. C'est pourquoi les tables de mortalité prises en compte sont les tables renforcées (ou extrapolées) de l'année 2018.
5.8	Modification des bases et hypothèses techniques	Aucun changement des bases et hypothèses techniques n'est intervenu en 2013.
5.9	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	Le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 s'entend comme le rapport entre la fortune disponible pour couvrir les engagements actuariels et le capital de prévoyance nécessaire du point de vue actuariel (capitaux de prévoyance et provisions techniques).

DEGRÉ DE COUVERTURE SELON L'ART. 44 OPP 2

2013 comparée à l'année précédente, en CHF

	31.12.2012	31.12.2013
Capital de prévoyance requis du point de vue actuariel	33 177 583 856	34 445 362 981
Réserve de fluctuation de valeur	1 734 982 931	1 419 642 081
Fonds libres (+) / Découvert (-)	-599 148	-10 055 356
Fortune disponible	34 911 967 639	35 854 949 705
Degré de couverture selon art. 44 OPP 2	105,2%	104,1%

5.10	Degré de couverture économique	Pour donner une évaluation effective de la situation de la caisse, il est pertinent d'apprécier les engagements de prévoyance à l'aide des taux d'intérêt actuels et de calculer, non seulement le degré de couverture actuariel, mais également le degré de couverture économique. Ce dernier est défini en déterminant les engagements au moyen d'un taux d'intérêt sans risque coïncidant avec l'horizon considéré. Ce taux d'intérêt sans risque repose sur les obligations de la Confédération à vingt ans pour les personnes assurées et sur les obligations de la Confédération à dix ans pour les bénéficiaires de rentes.
------	--------------------------------	--

Au niveau des personnes assurées, le calcul de l'engagement économique part du principe que l'abaissement des taux de conversion en rentes n'interviendra que si des provisions supplémentaires sont constituées en vue de maintenir les prestations à leur niveau actuel.

Les calculs de l'expert en matière de prévoyance professionnelle aboutissent à un degré de couverture économique de 85,2% (contre 78,6% l'année précédente). A titre de comparaison, en 2007,

il était encore égal à 91,9%. Depuis le 31 décembre 2004, PUBLICA prend en compte le degré de couverture économique pour déterminer l'objectif de constitution de la réserve de fluctuation de valeur afin d'avoir une représentation la plus fine possible de la situation.

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, conseillers en placement et gestionnaires en placement, règlement de placement

La Commission de la caisse assume l'entière responsabilité de la gestion de la fortune. Elle a compétence pour édicter et modifier le règlement concernant les placements et définit la stratégie de placement. Le Comité de placement conseille la Commission de la caisse en matière de placements et veille au respect du règlement et de la stratégie de placement.

Les placements en actions font l'objet d'une gestion indexée et répliquent l'évolution du marché. Tous les portefeuilles d'actions sont confiés à des spécialistes externes. Les portefeuilles d'obligations sont administrés par l'Asset Management de PUBLICA et par des spécialistes externes. La gestion s'effectue de manière indicelle. Les éléments actifs sont autorisés dans le cadre de prescriptions prévoyant des niveaux de tracking error relativement faibles pour éviter les inconvénients d'une réplification intégrale des indices obligataires pondérés par la capitalisation. Les investissements dans l'immobilier sont opérés sous la forme de placements directs en Suisse. Les investissements dans les matières premières sont gérés par deux spécialistes externes. Leurs indices de référence sont taillés sur mesure et de légers écarts par rapport aux indices sont tolérés pour parer aux inefficacités du marché.

En 2011, un contrat de mandat optionnel a été conclu avec Pictet & Cie au sens d'un plan de continuité de l'activité (business continuity planning). S'il arrivait soudainement que l'Asset Management de PUBLICA ne soit plus en mesure de gérer lui-même les mandats administrés au niveau interne, Pictet Asset Management s'est engagé à reprendre ces mandats sous 48 heures et à les administrer à titre fiduciaire jusqu'à ce que PUBLICA soit de nouveau à même de s'en charger ou qu'une solution définitive soit trouvée.

Au 31 décembre 2013, la gestion de la fortune de PUBLICA est confiée aux institutions suivantes:

GESTION DE LA FORTUNE

2013

Mandat	Gestionnaire de fortune	Agrément	Benchmark	Style de placement	Remboursements	
					Date de l'accord	Rétrocessions
Obligations en CHF Confédération	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	SBI Eidgenossen	indiciel	–	interdit
Obligations en CHF hors Confédération	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	SBI AAA-A débiteurs étrangers (48%) et débiteurs suisses (52%)	indiciel	–	interdit
Obligations en CHF hors Confédération	Pictet et Cie	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) ²	SBI AAA-A débiteurs étrangers (48%) et débiteurs suisses (52%)	indiciel	08.12.11	interdit
Obligations d'Etat en EUR	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	JPM GBI Allemagne (50%), France (33%) et Pays-Bas (17%)	indiciel	–	interdit
Obligations d'Etat en USD	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	JPM GBI USA	indiciel	–	interdit
Obligations d'Etat en GBP	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	JPM GBI Royaume-Uni	indiciel	–	interdit
Obligations d'Etat en CAD	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	JPM GBI Canada	indiciel	–	interdit
Obligations d'Etat Pays émergents	Ashmore Investment Management Limited	Financial Conduct Authority (Royaume-Uni) ⁴	JPM GBI-EM Global Diversified	indiciel amélioré	21.02.13	interdit
Obligations d'Etat Pays émergents	Investec Asset Management	Financial Conduct Authority (Royaume-Uni) ⁴	JPM GBI-EM Global Diversified	indiciel amélioré	21.02.13	interdit

GESTION DE LA FORTUNE

2013

Mandat	Gestionnaire de fortune	Agrément	Benchmark	Style de placement	Remboursements	
					Date de l'accord	Rétrocessions
Obligations d'entreprise en EUR	Union Investment Institutional GmbH	Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (DE) ⁴	Barclays EUR Corporate	indiciel	20.06.11	interdit
Obligations d'entreprise en EUR	Standard Life Investments Limited	Financial Conduct Authority (Royaume-Uni) ⁴	Barclays EUR Corporate ex Financials	indiciel	25.08.11	interdit
Obligations d'entreprise en USD	PIMCO Europe Ltd	Financial Conduct Authority (Royaume-Uni) ⁴	Barclays USD Corporate Intermediate	indiciel	04.05.11	interdit
Obligations d'entreprise en USD	BlackRock Institutional Trust Company	Office of the Comptroller of the Currency (US) ⁴	Barclays USD Corporate Intermediate ex Financials	indiciel	04.05.11	interdit
Obligations en monnaies étrangères avec couverture du risque de change	Record Currency Management Limited	Financial Conduct Authority (Royaume-Uni) ⁴	Différence entre les indices de référence respectifs du portefeuille avec couverture du risque de change et du portefeuille sans couverture du risque de change	indexé	22.10.08	interdit
Actions Suisse	Credit Suisse SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) ²	SMI	indexé	01.12.08	interdit
Actions Suisse	Pictet et Cie	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) ²	SMI	indexé	02.12.08	interdit
Actions Pays industrialisés hors Suisse	Credit Suisse Funds SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) ³	MSCI (gross) Europe hors Suisse (25%), Amérique du Nord (50%), Japon (10%) et Pacifique hors Japon (15%)	indexé	09.11.05	interdit
Actions Pays industrialisés hors Suisse	BlackRock Advisors (UK) Limited	Financial Conduct Authority (Royaume-Uni) ⁴	MSCI (gross) Europe hors Suisse (25%), Amérique du Nord (50%), Japon (10%) et Pacifique hors Japon (15%)	indexé	27.06.05	interdit
Actions Pays industrialisés hors Suisse avec couverture du risque de change	Russell Implementation Services Ltd	Financial Conduct Authority (Royaume-Uni) ⁴	Différence entre les indices de référence respectifs du portefeuille avec couverture du risque de change et du portefeuille sans couverture du risque de change	indexé	28.10.08	interdit
Actions Pays émergents	Pictet et Cie	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) ²	MSCI (net) Pays émergents	indexé	19.08.10	interdit
Actions Pays émergents	Vanguard Asset Management, Ltd	Financial Conduct Authority (Royaume-Uni) ⁴	MSCI (net) Pays émergents	indexé	19.08.10	interdit
Matières premières	Morgan Stanley & Co. International Plc	Financial Conduct Authority (Royaume-Uni) ⁴	S&P GSCI TR métaux industriels (35%), pétrole (35%) et métaux précieux (30%)	indiciel (swaps)	02.11.09	interdit
Matières premières	BlackRock Advisors (UK) Limited	Financial Conduct Authority (Royaume-Uni) ⁴	S&P GSCI TR métaux industriels (35%), pétrole (35%) et métaux précieux (30%)	indexé (futures)	02.11.09	interdit
Immobilier Suisse	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	KGAST Immo Index	placements directs	–	interdit
Placements immobiliers directs Suisse	LIVIT SA	n/c	n/c	placements directs	23.11.11	interdit
Placements immobiliers directs Suisse	Comptoir Immobilier SA	n/c	n/c	placements directs	20.11.12	interdit
Placements immobiliers directs Suisse	Cogestim SA	n/c	n/c	placements directs	21.05.12	interdit
Placements immobiliers directs Suisse	Weck, Aeby & Cie SA	n/c	n/c	placements directs	06.06.12	interdit
Placements immobiliers directs Suisse	Von Graffenried AG Liegenschaften	n/c	n/c	placements directs	02.07.12	interdit
Placements immobiliers directs Suisse	Privera AG	n/c	n/c	placements directs	16.05.12	interdit
Placements immobiliers directs Suisse	psm Center Management AG	n/c	n/c	placements directs	02.07.12	interdit
Placements immobiliers directs Suisse	Mata Treuhand- und Revisions AG	n/c	n/c	placements directs	02.07.12	interdit
Placements immobiliers directs Suisse	Immosupport by Fritz und Caspar Jenny AG	n/c	n/c	placements directs	14.05.12	interdit

1 Art. 48f, al. 4, let. a, OPP 2, institutions de prévoyance enregistrées visées à l'art 48 LPP

2 Art. 48f, al. 4, let. d, OPP 2, banques au sens de la loi sur les banques

3 Art. 48f, al. 4, let. f, OPP 2, directions de fonds

4 Art. 48f, al. 4, let. h, OPP 2, intermédiaires financiers opérant à l'étranger qui sont soumis à la surveillance d'une autorité de surveillance étrangère

PUBLICA s'efforce toujours de limiter les coûts et de signer des conventions équitables et transparentes. Les accords interdisent aux partenaires de PUBLICA d'accepter ou de percevoir, dans le domaine des titres et de l'immobilier, des indemnités qui excèdent les frais de mandats convenus contractuellement, et notamment des restitutions (rétrocessions ou avantages financiers similaires).

6.2 Utilisation des extensions
(art. 50 OPP 2)

Il n'a été fait usage d'aucune extension au sens de l'art. 50 OPP 2.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve
de fluctuation de valeur

En raison du résultat d'exploitation négatif, il a globalement fallu recourir à la dissolution de réserves de fluctuation de valeur.

OBJECTIFS ET CALCUL DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR

2013 comparée à l'année précédente, en CHF

	2012	2013
Réserve de fluctuation de valeur au 01.01.	1 000 903 820	1 734 982 931
Modification de la réserve de fluctuation de valeur au débit (+) / au crédit (-) du compte d'exploitation	734 079 111	-315 340 850
Total de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.	1 734 982 931	1 419 642 081
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.	9 211 204 789	8 371 836 370
Objectif de constitution de la réserve de fluctuation de valeur	10 946 187 719	9 791 478 451
Réserve de fluctuation de valeur en % de l'objectif de constitution	15,9%	14,5%
Objectif de constitution de la réserve de fluctuation de valeur en % des capitaux de prévoyance et des provisions techniques	33,0%	28,4%

Selon le règlement concernant les provisions et les réserves de PUBLICA, la réserve de fluctuation de valeur prend en compte deux éléments distincts: le risque de fluctuation sur les placements et le risque de fluctuation sur les engagements de prévoyance.

La partie de la réserve de fluctuation de valeur dédiée aux placements garantit qu'il est possible d'assumer les risques de placement. Pour atteindre les objectifs visés en matière de rendement, il est nécessaire de prendre des risques dans le domaine des placements. Le pourcentage fixé dépend des caractéristiques de risque et de rendement propres à la stratégie de placement, du niveau de sécurité visé et de l'horizon considéré. L'objectif minimal a été fixé à 17,4% de la somme des capitaux de prévoyance et des provisions techniques, sur la base d'un niveau de sécurité de 97,5% et d'un horizon considéré d'un an.

La partie de la réserve de fluctuation de valeur affectée aux engagements de prévoyance vise à amortir des engagements potentiellement plus élevés. L'objectif de constitution de cette réserve correspond à la moitié (50%) de la différence entre le capital de prévoyance calculé avec le taux d'intérêt technique et le capital de prévoyance calculé avec un taux d'intérêt sans risque.

6.4 Présentation des placements
par catégorie

La responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie de placement incombe à l'Asset Management de PUBLICA. L'Asset Management prend également les décisions tactiques permettant de s'écarter temporairement des pondérations définies par la stratégie de placement en vue de générer une plus-value par rapport à la stratégie. Lorsqu'il s'agit de développer certaines catégories de placement ou de s'en désengager sur plusieurs années, une stratégie au prorata est calculée en vue de diversifier les transactions sur l'axe du temps.

STRATÉGIE DE PLACEMENT – CAISSES DE PRÉVOYANCE OUVERTES

2013, en %

Catégorie de placement	Allocation au 31.12.2013	Stratégie au prorata	Stratégie à long terme	Fourchettes tactiques en % de la pondération stratégique	
				Minimum	Maximum
Marché monétaire	2,5%	2,0%	2,0%	0%	200%
Obligations Confédération	6,2%	6,8%	6,8%	80%	120%
Obligations en CHF hors Confédération	13,3%	14,2%	14,2%	80%	120%
Obligations d'Etat en EUR avec couverture du risque de change	6,1%	6,0%	6,0%	50%	150%
Obligations d'Etat en USD avec couverture du risque de change	3,7%	4,0%	4,0%	50%	150%
Obligations d'Etat en GBP avec couverture du risque de change	0,8%	1,0%	1,0%	0%	200%
Obligations d'Etat en CAD avec couverture du risque de change	0,9%	1,0%	1,0%	0%	200%
Obligations d'Etat Pays industrialisés hors Suisse	11,6%	12,0%	12,0%	80%	120%
Obligations d'entreprise en EUR avec couverture du risque de change	7,1%	7,0%	7,0%	50%	150%
Obligations d'entreprise en USD avec couverture du risque de change	8,7%	9,0%	9,0%	50%	150%
Obligations d'entreprise en monnaies étrangères	15,8%	16,0%	16,0%	80%	120%
Obligations d'Etat Pays émergents	4,7%	5,0%	5,0%	80%	120%
Hypothèques Suisse	0,6%	0,0%	0,0%		
Actions Suisse	3,2%	3,0%	3,0%	50%	150%
Actions Europe avec couverture du risque de change	5,7%	5,0%	5,0%	50%	150%
Actions Amérique du Nord avec couverture du risque de change	10,9%	10,0%	10,0%	50%	150%
Actions Pacifique avec couverture du risque de change	5,1%	5,0%	5,0%	50%	150%
Actions Pays industrialisés autres que la Suisse	21,6%	20,0%	20,0%	50%	150%
Actions Pays émergents	10,0%	10,0%	10,0%	50%	150%
Matières premières	5,7%	6,0%	6,0%	80%	120%
Placements immobiliers directs Suisse	5,0%	5,0%	5,0%	80%	120%
Total	100,0%	100,0%	100,0%		
Total sans couverture du risque de change	14,7%	15,0%	15,0%		
Total avec couverture du risque de change	85,3%	85,0%	85,0%		

STRATÉGIE DE PLACEMENT – CAISSES DE PRÉVOYANCE FERMÉES

2013, en %

Catégorie de placement	Allocation au 31.12.2013	Stratégie au prorata	Stratégie à long terme	Fourchettes tactiques en % de la pondération stratégique	
				Minimum	Maximum
Marché monétaire	3,4%	3,0%	3,0%	0%	200%
Obligations Confédération	31,5%	34,0%	34,0%	80%	120%
Obligations en CHF autres que Confédération	14,4%	15,0%	15,0%	80%	120%
Obligations d'entreprise en EUR avec couverture du risque de change	6,1%	5,7%	5,7%	50%	150%
Obligations d'entreprise en USD avec couverture du risque de change	7,4%	7,3%	7,3%	50%	150%
Obligations d'entreprise en monnaies étrangères	13,5%	13,0%	13,0%	80%	120%
Actions Suisse	5,4%	5,0%	5,0%	50%	150%
Actions Europe avec couverture du risque de change	2,8%	2,5%	2,5%	50%	150%
Actions Amérique du Nord avec couverture du risque de change	5,4%	5,0%	5,0%	50%	150%
Actions Pacifique avec couverture du risque de change	2,5%	2,5%	2,5%	50%	150%
Actions Pays industrialisés autres que la Suisse	10,8%	10,0%	10,0%	80%	120%
Placements immobiliers directs Suisse	20,9%	20,0%	20,0%	80%	120%
Total	100,0%	100,0%	100,0%		
Total sans couverture du risque de change	0%	0%	0%		
Total avec couverture du risque de change	100%	100%	100%		

L'ensemble des risques de change liés aux placements en actions et en obligations des pays industrialisés autres que la Suisse est couvert par des opérations à terme sur devises. Pour des raisons économiques, les risques de change liés aux placements dans les pays émergents ne sont pas couverts. La fortune est répartie dans les catégories de placement suivantes:

PLACEMENTS PAR CATÉGORIES DE PLACEMENT

2013 comparée à l'année précédente, en CHF

	Annexe	31.12.2012	31.12.2013
Liquidités	6.4.1	100 148 851	95 496 710
Créances	6.4.1	105 306 944	112 957 535
Marché monétaire	6.4.1	692 743 091	921 274 624
Obligations Confédération	6.4.2	3 354 835 440	3 311 852 153
Obligations en CHF hors Confédération	6.4.2	5 633 519 980	4 896 565 712
Obligations d'Etat en EUR		2 493 629 680	1 925 854 258
Obligations d'Etat en USD		1 232 139 852	1 155 481 072
Obligations d'Etat en GBP		286 407 880	264 704 857
Obligations d'Etat en CAD		146 773 488	284 364 566
Obligations d'Etat Pays industrialisés hors Suisse	6.4.2	4 158 950 900	3 630 404 753
Obligations d'entreprise en EUR		2 255 647 256	2 486 797 890
Obligations d'entreprise en USD		2 845 288 982	3 045 597 764
Obligations d'entreprise en monnaies étrangères	6.4.2	5 100 936 238	5 532 395 653
Obligations d'Etat Pays émergents	6.4.2	0	1 469 941 708
Hypothèques Suisse	6.4.3	181 914 564	177 593 503
Actions Suisse	6.4.4	1 184 537 954	1 228 404 017
Actions Europe		1 749 777 893	1 905 593 587
Actions Amérique du Nord		3 465 608 835	3 638 828 880
Actions Pacifique		1 794 488 506	1 694 555 457
Actions Pays industrialisés hors Suisse	6.4.4	7 009 875 234	7 238 977 923
Actions Pays émergents	6.4.4	3 320 160 067	3 134 254 827
Matières premières	6.4.5	1 754 193 221	1 788 097 956
Placements immobiliers directs Suisse	6.4.6	2 448 228 962	2 456 429 696
Total des placements		35 045 351 447	35 994 646 770
Capital d'exploitation de l'entreprise PUBLICA		19 629 401	17 450 907
Compte de régularisation actif		4 221 086	2 254 526
Somme au bilan		35 069 201 935	36 014 352 203

6.4.1 Liquidités et créances

Les liquidités intègrent les moyens opérationnels provenant de l'activité d'assurance qui sont créés sur les moyens stratégiques (marché monétaire) à chaque clôture mensuelle des comptes.

Les comptes courants des employeurs qui totalisent 112,2 millions de francs constituent avec les débiteurs de cotisations les deux postes les plus importants de la rubrique «Créances». Les cotisations des salariés et des employeurs sont facturées à la fin de chaque mois. Pour le mois de décembre, ces cotisations sont dues au 31 décembre 2013.

6.4.2 Obligations

Dans les caisses de prévoyance ouvertes, l'ajustement à la baisse des Obligations en CHF autres que Confédération s'est poursuivi. Leur part a été abaissée de 18,5% à 14,2%. La situation prévalant sur le marché a permis de vendre ces obligations sans problème. En janvier 2013, la part des obligations de la Confédération a été très légèrement relevée, à 6,8%, pour rester inchangée le reste de l'année. L'ajustement à la baisse des Obligations d'Etat en EUR s'est également poursuivi.

La pondération cible établie à 6% a été atteinte en novembre 2013. Le benchmark de cette catégorie de placement se compose pour 50% d'obligations d'Etat allemandes, pour 33,3% d'obligations d'Etat françaises et pour 16,7% d'obligations d'Etat néerlandaises. L'ajustement à la hausse du portefeuille Obligations d'Etat en CAD s'est poursuivi pendant l'année sous revue. Ce processus d'ajustement à la hausse a pris fin en mars 2013.

Dans les caisses de prévoyance ouvertes toujours, l'ajustement à la hausse des Obligations d'entreprise en USD et en EUR était déjà très avancé début 2013 et a abouti en mars 2013. Afin de garantir un ajustement à la hausse du portefeuille qui soit soucieux du marché, les investissements ont été réalisés de manière échelonnée dans le temps. Dans le cas des caisses de prévoyance ouvertes, la part stratégique s'élevait respectivement à 9% (USD) et 7% (EUR). Quant aux caisses de prévoyance fermées, l'allocation fixée respectivement à 7,3% (USD) et 5,7% (EUR) correspondait déjà, au début de l'année sous revue, aux objectifs ciblés par la stratégie.

Dans le cadre de la stratégie de placement 2012, une allocation de 5% en Obligations d'Etat Pays émergents a été décidée pour les caisses de prévoyance ouvertes. La mise en place de cette catégorie de placement a débuté après approbation par le Comité de placement, en février 2013, des contrats de mandat conclus avec Ashmore et Investec, tous deux gestionnaires d'investissement. Ces deux gestionnaires ont en alternance augmenté progressivement l'allocation par tranches mensuelles de 0,5 point de pourcentage, exception faite du mois de mai. L'allocation a atteint l'objectif des 5% en novembre 2013.

6.4.3 Hypothèques

Des prêts hypothécaires ont été octroyés à des coopératives de construction et d'habitation pour un montant de 177,6 millions de francs (contre 181,9 millions de francs l'année précédente).

6.4.4 Actions

En 2013, la part des actions s'élevait à 33% pour la stratégie des caisses de prévoyance ouvertes et à 15% pour celle des caisses de prévoyance fermées. La pondération de chaque région – Europe, Amérique du Nord, Pacifique et pays émergents – est à peu près fonction de sa contribution à la performance économique mondiale. La décision de renoncer à investir dans Transocean prise en juin 2010 a été examinée et maintenue pour les deux mandats SMI.

Les benchmarks des Actions Amérique du Nord, Europe autres que la Suisse et Pays émergents ont été modifiés en début d'année. Dans le cadre des mandats existants, l'alternative aux indices traditionnels de capitalisation boursière a consisté à investir dans des indices obéissant à différentes méthodes de pondération. D'une part, dans des indices dits «à valeur pondérée» (value weighted indices), qui retiennent une pondération en fonction des paramètres fondamentaux que sont le chiffre d'affaires, la valeur comptable et les rendements des dividendes. Et d'autre part, dans des «indices à faible volatilité» (minimum volatility indices) qui retiennent un univers de titres présentant les fluctuations de valeur les plus faibles. Les pondérations appliquées à ces différents types d'indices ont été les suivantes: 75% pour les indices de marché pondérés et respectivement 12,5% pour les indices à valeur pondérée et pour les indices à faible volatilité. Ce changement est intervenu entre février et avril 2013.

6.4.5 Matières premières

Environ la moitié du volume de placement est investie en contrats à terme négociés en bourse. La seconde moitié des investissements prend la forme de swap Excess Return. Qu'il s'agisse d'un mandat Managed Futures ou d'un swap Excess Return, PUBLICA gère les capitaux de couverture (funding) en interne. Pour ce qui est de la solution recourant au swap, l'échange de garanties (collateral) s'effectue quotidiennement par l'intermédiaire d'un partenaire indépendant (J.P. Morgan), afin de maintenir le risque de contrepartie à un niveau faible.

- 6.4.6 Immobilier Aucune acquisition n'a été réalisée en 2013. La valeur actuelle du portefeuille (y compris les immeubles en construction et les projets) s'établit à 2,456 milliards de francs au 31 décembre 2013, contre 2,448 milliards de francs fin 2012.
- 6.5 Instruments financiers Au 31 décembre 2013, les postes d'instruments dérivés ouverts étaient les suivants:
dérivés (ouverts) en cours

**INSTRUMENTS FINANCIERS
DÉRIVÉS (OUVERTS) EN COURS
ET COLLATÉRAL**
2013, en CHF

	Valeur de remplacement nette	Volume net des contrats (en millions de CHF)	Sûretés obtenues	Sûretés nanties
Swaps (taux d'intérêt)	19 875 062	175	5 648 736	0
Swaps (matières premières)	13 479 070	1 024	25 865 000	0
Opérations à terme sur devises	247 020 917	16 454	326 833 053	0
Futures sur actions	2 733 489	82	0	0
Futures sur matières premières	-6 023 275	724	0	0
Futures sur obligations	-752 684	5	0	0

Les swaps de taux d'intérêt sont utilisés pour gérer les risques de taux. La moitié des investissements dans les matières premières est réalisée au moyen de la transaction de swap correspondante et l'autre moitié avec des futures sur matières premières. Les opérations à terme sur devises permettent la couverture stratégique des risques de change liés aux placements en obligations et en actions dans des pays industrialisés autres que la Suisse et réduisent le risque de change pesant sur la fortune globale. Les futures sur actions servent à couvrir les dividendes déjà compris dans les indices boursiers, mais pas encore redistribués.

Afin de pouvoir gérer de manière efficace les risques de contrepartie liés aux programmes de couverture des risques de change, une convention de prime brokerage a été conclue avec UBS SA. Les gestionnaires de devises négocient sur une base compétitive avec une large palette de banques. Celles-ci transmettent les transactions à UBS SA qui, moyennant une taxe, traite, en sa qualité de contrepartie principale, toutes les opérations à terme sur devises. Un risque de contrepartie ne subsiste qu'à l'égard d'UBS SA. Celui-ci est garanti par des sûretés sous forme d'obligations de la Confédération qui sont échangées quotidiennement afin de maintenir à un faible niveau le risque de contrepartie.

Pour couvrir les risques de contrepartie inhérents aux swaps de taux d'intérêt, une convention cadre ayant pour objet d'échanger des sûretés a été conclue en 2013, pour une partie des contrats.

L'ensemble des instruments dérivés disposent de la couverture nécessaire sous forme de liquidités et de placements facilement réalisables. Un effet de levier sur la fortune globale est donc exclu.

- 6.6 Engagements de capital ouverts Aucun engagement de capital n'est ouvert au 31 décembre 2013.
- 6.7 Securities Lending PUBLICA a conclu un contrat de Securities Lending avec J.P. Morgan. J.P. Morgan assume en la matière le rôle d'un agent. Quant aux emprunteurs, il s'agit d'une liste de contreparties de premier ordre soigneusement choisies et constamment contrôlées. PUBLICA n'accepte comme sûretés que les obligations d'Etat dont la notation financière est élevée. Le programme de prêt des papiers-valeurs établi avec Credit Suisse pour les titres suisses est suspendu depuis 2011. Au 31 décembre 2013, le montant des titres prêtés s'élevait à 774,2 millions de francs (contre 826,3 millions de francs au 31 décembre 2012).

Les exigences en matière de Securities Lending formulées par l'OFAS dans son courrier du 12 mars 2009 ont été observées.

6.8 Résultat net des placements

Le résultat net global du placement de la fortune se compose des résultats nets des différentes catégories de placement:

RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

2013 comparée à l'année précédente, en CHF

	2012	2013
Résultat net des liquidités	178 608	269 656
Résultat net des créances	57 264	476
Résultat net des engagements	-656 266	-749 213
Résultat net du marché monétaire	58 308 918	-258 878
Résultat net des obligations Confédération	72 814 125	-147 627 772
Résultat net des obligations hors Confédération	317 695 634	-53 355 286
Résultat net des obligations d'Etat en EUR	165 107 060	-42 449 427
Résultat net des obligations d'Etat en USD	24 032 301	-46 407 877
Résultat net des obligations d'Etat en GBP	6 133 919	-13 895 463
Résultat net des obligations d'Etat en CAD	-472 568	-10 716 760
Résultat net des obligations d'Etat Pays industrialisés hors Suisse	194 800 712	-113 469 527
Résultat net des obligations d'entreprise en EUR	192 728 852	45 544 914
Résultat net des obligations d'entreprise en USD	118 283 443	-39 157 966
Résultat net des obligations d'entreprise en monnaies étrangères	311 012 295	6 386 948
Résultat net des obligations d'Etat Pays émergents	0	-158 594 566
Résultat net des hypothèques Suisse	3 857 158	3 517 772
Résultat net des actions Suisse	248 464 171	269 764 830
Résultat net des actions Europe	275 012 450	343 902 924
Résultat net des actions Amérique du Nord	368 893 842	894 736 164
Résultat net des actions Pacifique	268 088 867	453 877 206
Résultat net des actions Pays industrialisés hors Suisse	911 995 158	1 692 516 294
Résultat net des actions Pays émergents	314 490 728	-139 642 405
Résultat net des matières premières	68 836 203	-228 603 687
Résultat net des placements immobiliers directs Suisse	180 582 842	145 829 044
Frais de gestion de la fortune	-66 721 646	-77 272 950
Résultat net des placements	2 615 715 903	1 198 710 735

6.9 Performance

En optant pour la couverture des risques de change, PUBLICA a réalisé en 2013, au niveau de la fortune globale consolidée, une performance nette sur les placements de 3,47% et dépassé la performance de son propre indice de référence, qui s'est établie à 3,23%, de 24 points de base, tous frais et impôts déduits. Sans couverture des risques de change, la performance nette aurait atteint respectivement 2,45% pour le portefeuille et 2,13% pour l'indice de référence. La performance des placements des caisses de prévoyance ouvertes a atteint 3,49% (3,25% pour l'indice de référence) et celle des caisses de prévoyance fermées 3,41% (3,12% pour l'indice de référence). L'année précédente, la performance des caisses de prévoyance ouvertes s'élevait à 8,21% et celle des caisses fermées à 5,95%.

PERFORMANCE NETTE

2013, en CHF et en %, déduction faite de l'ensemble des frais de gestion de la fortune

	Performance du portefeuille	Performance du benchmark	Différence portefeuille - benchmark	Placements (en millions de CHF)
Marché monétaire	0,09%	-0,15%	0,24%	921
Obligations Confédération	-4,28%	-4,28%	0,00%	3 312
Obligations en CHF hors Confédération	-1,06%	-1,26%	0,20%	4 897
Obligations d'Etat en EUR	-2,00%	-1,93%	-0,07%	1 926
Obligations d'Etat en USD	-3,83%	-3,74%	-0,09%	1 155
Obligations d'Etat en GBP	-5,05%	-4,68%	-0,37%	265
Obligations d'Etat en CAD	-4,12%	-3,73%	-0,39%	284
Obligations d'Etat Pays industrialisés hors Suisse	-2,97%	-2,88%	-0,09%	3 630
Obligations d'entreprise en EUR	1,60%	1,81%	-0,21%	2 487
Obligations d'entreprise en USD	-1,46%	-0,74%	-0,72%	3 046
Obligations d'entreprise en monnaies étrangères	-0,12%	0,37%	-0,49%	5 532
Obligations d'Etat Pays émergents	-15,57%	-13,59%	-1,98%	1 470
Hypothèques Suisse	1,88%	2,50%	-0,62%	178
Actions Suisse	24,02%	23,90%	0,12%	1 228
Actions Pays industrialisés hors Suisse	26,44%	26,85%	-0,41%	7 239
Actions Pays émergents	-5,32%	-5,27%	-0,05%	3 134
Matières premières	-12,51%	-12,66%	0,15%	1 788
Placements immobiliers directs Suisse	5,83%	6,01%	-0,18%	2 456
Total	3,47%	3,23%	0,24%	35 786
Total sans couverture des risques de change	2,45%	2,13%	0,32%	35 541
Caisses de prévoyance ouvertes	3,49%	3,25%	0,24%	31 378
Caisses de prévoyance fermées	3,41%	3,12%	0,29%	4 315
Réassurance	-1,07%	-1,26%	0,19%	93

Le calcul de performance a pour objectif de présenter, de manière aussi détaillée et objective que possible, l'influence qu'ont eu sur les placements l'évolution des marchés et les décisions prises en matière de gestion de la fortune. La performance se définit comme le rapport du produit sur le capital investi moyen. Le calcul tient compte des produits courants tels les paiements de coupons et de dividendes, les gains et pertes en capital ainsi que l'ensemble des frais de gestion de la fortune (total return). Les apports et les sorties de trésorerie ont une influence sur le montant du capital investi moyen, la date à laquelle interviennent ces flux jouant elle-même un rôle. Le calcul de la performance de PUBLICA est établi par le Global Custodian, ajusté en concertation avec les Asset Managers et vérifié par l'Investment Controller. Il est corrigé par les flux de trésorerie et est fondé sur une évaluation quotidienne des titres.

6.10 Frais de gestion de la fortune

Avec un taux de transparence en matière de frais de 100%, l'ensemble des frais de gestion de la fortune s'élèvent à 21,8 points de base (contre 19,6 points de base l'année précédente). La répartition des frais de gestion de la fortune entre les principaux postes est détaillée dans le tableau suivant:

FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE		
2013 comparée à l'année précédente, en CHF		
	2012	2013
Gestionnaires de fortune externes Titres	16 350 430	23 555 629
Gestionnaires de fortune externes Immobilier	7 652 260	5 388 446
Gestionnaires de fortune externes Hypothèques	228 467	222 707
Gestionnaires de fortune internes Titres	4 651 347	4 790 867
Gestionnaires de fortune internes Immobilier	1 747 445	2 136 168
Frais de gestionnaires de fortune	30 629 949	36 093 817
Frais de dépôt et gestion des dépôts	8 506 087	7 738 538
Frais de dépositaires	8 506 087	7 738 538
Dépenses TER (frais TER)	39 136 036	43 832 355
Droit de timbre	12 902 233	11 434 628
Impôt à la source (non récupérable)	9 122 873	12 701 313
Autres impôts	0	2 810 138
Impôts	22 025 106	26 946 079
Frais de courtage, commissions, autres frais	5 145 785	5 810 148
Frais de transaction	5 145 785	5 810 148
Frais de transaction et impôts (frais TTC)	27 170 891	32 756 227
Investment controller	179 280	179 280
Autres conseils (Legal, Tax, ALM, etc.)	235 439	505 088
Autres frais (frais SC)	414 719	684 368
Total des frais de gestion de la fortune	66 721 646	77 272 950
Placements moyens, transparents en matière de frais	34 068 312 053	35 519 999 109
Somme en CHF de tous les indicateurs de frais présentés dans le compte d'exploitation concernant les placements collectifs	0	0
Frais de gestion de la fortune en points de base	19,6	21,8
Taux de transparence en matière de frais	100%	100%

Les frais de gestion de la fortune ont augmenté par rapport à l'année précédente du fait, notamment, des nouvelles catégories de placement des Pays émergents qui génèrent des frais plus élevés.

Les frais présentés sous le poste «Gestionnaires de fortune externes Immobilier» intègrent également les dépenses liées à l'évaluation et à la gestion des immeubles. Outre les frais de personnel, prestations sociales comprises, les frais relatifs aux gestionnaires de fortune internes recouvrent en particulier l'ensemble des dépenses liées à la comptabilité des titres ainsi qu'une part des dépenses d'infrastructure de l'entreprise PUBLICA.

Les frais de dépositaires comprennent les dépenses liées au processus de collatéralisation, notamment la gestion du collatéral et l'établissement de rapports périodiques.

Les frais de gestion de la fortune incluent le recours au conseil professionnel de l'Investment Controller, aux études ALM et à tout autre conseil en lien avec la gestion de la fortune.

PUBLICA comptabilise de manière entièrement transparente les frais relatifs aux placements collectifs tels les fonds à investisseur unique et tient compte de l'intégralité des frais liés aux transactions et aux impôts qu'ils induisent. Pour réaliser une comparaison avec des caisses de pensions qui ont investi leur fortune dans des placements collectifs et qui ne présentent dans leur compte d'exploitation que les frais de gestion de la fortune calculés sur la base de l'indicateur de frais TER, il faut prendre ici des frais de gestion de la fortune ramenés à une base TER, c'est-à-dire à hauteur de 12,5 points de base.

L'ensemble des frais de gestion de la fortune est pris en compte dans le calcul de la performance.

6.11 Explications des placements
chez l'employeur et de la réserve
de cotisations de l'employeur
(AGBR)

En raison des dispositions légales spéciales régissant PUBLICA, les restrictions concernant les placements chez l'employeur Confédération visées aux art. 57 et 58 de l'OPP 2 ne s'appliquent pas. Les banques détentrices des mandats de gestion de fortune correspondants sont autorisées à reprendre des créances envers la Confédération, p. ex. des obligations.

Les attributions aux réserves de cotisations de l'employeur tiennent notamment compte des excédents générés par les bons résultats de la réassurance de PUBLICA en matière de risque. Sont concernées les caisses de prévoyance qui ont réassuré de façon congruente l'intégralité de leurs risques. La réserve de cotisations de l'employeur a été utilisée pour financer la rémunération complémentaire des capitaux de prévoyance des personnes assurées. En ce qui concerne les réserves de cotisations de l'employeur, il n'existe aucune renonciation à leur utilisation.

RÉSERVES DE COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR

2013 comparée à l'année précédente, en CHF

	2012	2013
Réserves de cotisations de l'employeur au 01.01.	16 310 948	16 558 794
Attributions	2 026 817	3 712 555
Utilisation	- 1 856 835	- 383 088
Intérêts (0,5%)	77 865	83 993
Total des réserves de cotisations de l'employeur au 31.12.	16 558 794	19 972 254

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Capital d'exploitation et dettes de l'entreprise

Le capital d'exploitation et les dettes de l'entreprise se répartissent de la manière suivante:

CAPITAL D'EXPLOITATION ET DETTES DE PUBLICA

2013 comparée à l'année précédente, en CHF

	31.12.2012	31.12.2013
Actif circulant	14 507 621	11 858 610
Fortune	5 121 781	5 592 297
Capital d'exploitation de l'entreprise PUBLICA	19 629 401	17 450 907
Capitaux de tiers	3 308 060	4 833 102
Fonds de roulement	16 321 342	12 617 806
Dettes de l'entreprise PUBLICA	19 629 401	17 450 907

7.2 Compte administratif de l'entreprise

Les ressources de l'entreprise PUBLICA sont affectées à la gestion administrative des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes ainsi qu'à des parties de la gestion de fortune. En conséquence, les postes de l'administration générale regroupent les dépenses de ces deux grands secteurs. Les frais de gestion administrative sont indiqués après déduction des attributions à l'Asset Management. Les dépenses correspondantes figurent au chiffre 6.10 dans les frais de gestion de la fortune, sous les postes «Gestionnaires de fortune internes» et «Autres charges», et comme composante du poste «Frais de dépositaires». Le poste «Marketing et publicité» comprend les frais matériels liés à l'acquisition de clients.

FRAIS D'ADMINISTRATION

2013 comparée à l'année précédente, en CHF

	2012	2013
Charges de personnel	18 380 021	18 667 558
Frais matériels	10 838 553	11 534 813
Charges financières	183 456	186 644
Attributions à l'Asset Management	-9 117 491	-9 972 317
Administration générale	20 284 539	20 416 698
Marketing et publicité	320 683	68 493
Organe de révision	267 255	265 590
Expert en prévoyance professionnelle	295 318	191 842
Autorité de surveillance	253 374	128 688
Frais d'administration	21 421 169	21 071 312
Nombre de personnes assurées	59 019	60 944
Nombre de bénéficiaires de rentes	45 010	44 796
Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes	104 029	105 740
Frais d'administration par personne assurée ou bénéficiaire de rente	206	199

Les dépenses d'administration générale sont imputées, de manière transparente et selon le principe de causalité, sur la gestion de la fortune et sur la gestion administrative. Les frais de gestion administrative sont ensuite répartis entre les différentes caisses de prévoyance. Alors que la répartition des frais entre les deux secteurs de gestion s'effectue en grande partie par voie d'attributions, la ventilation entre les différentes caisses de prévoyance tient majoritairement compte des processus.



En l'occurrence, les processus définis découlent directement des prestations fournies dans le cadre de la gestion administrative des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes (p. ex. décomptes d'admission, de sortie, de rente et mutations). Ils sont imputés en fonction du nombre de fois où ils ont été mis en œuvre.

- 7.3 Provisions non techniques Les primes pour frais acquittées par les employeurs sont comparées aux frais d'administration effectivement occasionnés. Les excédents sont affectés aux provisions non techniques des caisses de prévoyance. Les frais d'administration non couverts sont financés par ce biais.

Selon les art. 27 et 43 du règlement concernant les provisions et les réserves, la limite supérieure de cette provision correspond chez PUBLICA aux deux tiers des primes annuelles pour frais du dernier exercice comptable clôturé. La limite inférieure s'élève à un tiers. Si ces valeurs cibles sont dépassées ou ne sont pas atteintes, des négociations sont, sauf convention contraire, engagées avec les employeurs concernés en vue de fixer de nouveaux tarifs des frais.

- 8 **Demandes des autorités de surveillance** Les autorités de surveillance n'ont déposé aucune demande. Les demandes mentionnées l'année précédente ont été respectées en 2013.

9 **Autres informations relatives à la situation financière**

- 9.1 Caisses de prévoyance en situation de découvert Deux caisses de prévoyance fermées accusent un découvert au 31 décembre 2013: la caisse de prévoyance «Effectif fermé – Organisations affiliées» et la caisse de prévoyance «Effectif fermé – Swisscom» avec un degré de couverture respectif de 99,2% et de 99,6%.

Outre la faiblesse persistante des taux d'intérêt, ce découvert s'explique par les charges induites par les provisions pour l'abaissement du taux d'intérêt technique. Le découvert ne peut pas être comblé par des mesures à court terme. Par conséquent, après avoir analysé la situation, PUBLICA a esquissé diverses solutions dans un document cadre, afin que les quelque 12 000 rentes des anciens employés de la Confédération soient garanties à long terme. Les possibilités dont disposent les effectifs fermés de retraités pour sortir d'une situation de découvert par leurs propres moyens étant limitées, l'octroi d'un soutien financier supplémentaire est dans ce cas inévitable. La Commission de la caisse PUBLICA cherche par conséquent à nouer le dialogue avec la Confédération. L'objectif est d'élaborer un projet pour tenir compte de la nécessité d'intervenir en faveur des caisses de prévoyance fermées.

- 9.2 Procédures juridiques en cours Les litiges actuellement pendants concernent des cas particuliers et ne soulèvent aucun problème d'ordre systématique.

Des bénéficiaires de rentes de METAS ont formé un recours contre la liquidation partielle de la Caisse de prévoyance de la Confédération consécutive au détachement de METAS. La décision de l'organe paritaire de la Caisse de prévoyance de la Confédération a été transmise à l'autorité de surveillance.

- 9.3 Sorties collectives Les sorties collectives figurent au chapitre 1.6.1.

- 10 **Evènements postérieurs à la date du bilan** Aucun évènement particulier n'est à signaler.

11 Rapport de l'organe de révision



KPMG SA

Audit

Hofgut
CH-3073 Gumligen-BerneCase postale
CH-3000 Berne 15Téléphone +41 58 249 76 00
Téléfax +41 58 249 76 17
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à la Commission de la Caisse de la

Caisse fédérale de pensions PUBLICA, Berne**Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe (pages 34 à 65) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

Responsabilité de la Commission de la Caisse

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux règlements, incombe à la Commission de la Caisse. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Commission de la Caisse est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

La Commission de la Caisse désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport annuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



Caisse fédérale de pensions PUBLICA, Berne
Rapport de l'organe de révision
à la Commission de la Caisse

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes à la loi suisse et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. La Commission de la Caisse répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion sont conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existe un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements sont conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse sont conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune ont été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts ont été suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance ont été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi ont été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissent les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Kurt Gysin
Expert-réviseur agréé

Erich Meier
Expert-réviseur agréé

Berne, le 10 avril 2014

12 Attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle

PUBLICA
Attestation de l'expert agréé en matière
de prévoyance professionnelle au 31.12.2013



Mandat

Les responsables de Publica (ci-après: "la Caisse") nous ont mandatés en notre qualité d'expert en matière de prévoyance professionnelle pour établir une expertise technique au sens de l'article 52e alinéa 1 let. a LPP.

Déclaration d'indépendance

Nous attestons que nous sommes indépendants au sens de l'article 40 OPP 2 et au sens de la directive de la CHS PP D-03/2013. Nous avons formé notre appréciation et nos recommandations en toute objectivité.

Nous remplissons les conditions d'agrément de l'article 52d alinéa 2 LPP en matière de formation et d'expérience professionnelle appropriées, de connaissance des dispositions légales pertinentes ainsi que de bonne réputation et de fiabilité. Nous sommes agréés par la Commission de haute surveillance.

Données sur les effectifs

Nous avons reçu de PUBLICA les données nécessaires à nos calculs actuariels pour les assurés actifs et pour les pensionnés. PUBLICA nous a fait parvenir le 13.03.2014 un courrier attestant que les effectifs transmis sont définitifs et que son bilan a été établi sur la base de ces mêmes effectifs.

Calcul des capitaux de prévoyance

Nous avons calculé les engagements actuariels pour les actifs et les pensionnés de PUBLICA selon les bases techniques LPP 2010 (P2018) 3.5 %, et ceux des effectifs fermés de pensionnés selon LPP 2010 (P2018) 3.0 %. Les engagements actuariels ou capitaux de prévoyance correspondent, pour les assurés actifs, à la somme des prestations individuelles de libre passage et, pour les pensionnés, à la valeur actuelle des rentes en cours et des prestations expectatives pour survivants qui y sont liées. Globalement, ils s'élèvent à **CHF 32'125'283'251.-**.

Provisions et réserves

La Commission de la Caisse a adopté un règlement sur les provisions et réserves qui s'applique lors de l'établissement du bilan technique. Sur cette base, les provisions ont été prises en compte dans le bilan technique et s'élèvent globalement à **CHF 2'320'079'730.-**. En outre, la réserve de fluctuation de valeurs a été alimentée dans la mesure où la situation financière de PUBLICA le permettait et atteint, en moyenne de l'ensemble des caisses de prévoyance, environ 14.5 % de sa valeur cible au 31.12.2013.

Fortune

La fortune disponible pour couvrir les engagements actuariels et servant à calculer le degré de couverture correspond au total des actifs, calculés à la valeur du marché, après déduction des engagements, du compte de régularisation des passifs, des réserves de contribution de l'employeur et des provisions non techniques. La fortune disponible ainsi déterminée s'élève à **CHF 35'854'949'705.-**.

Situation financière

Les bilans techniques de la grande majorité des institutions de prévoyance affiliées sont équilibrés et ne présentent ni un excédent, ni un découvert technique. Deux caisses de prévoyance fermées qui présentent un léger découvert, constituent des exceptions à ce qui précède. Tant que les réserves ne peuvent être constituées à hauteur de leur valeur cible, PUBLICA et ses caisses de prévoyance ne seront pas en mesure de présenter un excédent technique (ou des fonds libres). Puisque PUBLICA ne dispose que d'une part limitée de réserves, la Caisse ne possède que d'une capacité de risque limitée dans le domaine des placements. Néanmoins, PUBLICA ne pourra atteindre ses objectifs financiers qu'en continuant d'appliquer une stratégie de placement acceptant un certain risque.

Degré de couverture

Degré de couverture selon l'article 44 OPP 2

Le degré de couverture au sens de l'article 44 OPP 2 correspond au rapport entre la fortune disponible pour couvrir les engagements actuariels, d'une part, et la somme des capitaux de prévoyance calculés avec le taux d'intérêt technique de 3.5 % (resp. 3.0 %) ainsi que les provisions techniques, d'autre part. Le degré de couverture selon l'OPP 2 s'élève à 104.1 % au 31.12.2013 contre 105.2 % au 31.12.2012.

Degré de couverture économique

Le degré de couverture économique correspond au rapport entre la fortune disponible pour couvrir les engagements actuariels, d'une part, et la somme des capitaux de prévoyance calculés avec le taux d'intérêt technique exempt de risque (obligations de la Confédération sur 20 ans pour les assurés actifs, respectivement obligations de la Confédération sur 10 ans pour les pensionnés) ainsi que les provisions techniques, d'autre part. Au 31.12.2013, le degré de couverture économique s'élève à 85.2 % contre 78.6 % au 31.12.2012.

Appréciation de la situation financière

Observation consolidée

Les chiffres présentés sont des chiffres consolidés de l'ensemble des caisses de prévoyance. La situation financière consolidée de PUBLICA, mesurée au sens de l'article 44 OPP 2, a connu une légère dégradation qui est due avant tout à la constitution d'importantes provisions. Avec un degré de couverture de 104.1 % au 31.12.2013, PUBLICA a dû légèrement réduire ses réserves. Bien que depuis plusieurs années déjà, PUBLICA soit parvenue à se défaire de sa situation de découvert au sens de l'art. 44 OPP 2, nous constatons qu'en l'absence de réserves bien dotées, la Caisse ne peut pas être considérée comme étant assainie de manière durable.

Les différentes caisses de prévoyance présentent des degrés de couverture entre 99.2 % et 108.1 %. Outre le degré de couverture en tant que tel, il convient également de tenir compte de la structure d'âge de l'effectif des assurés lors de l'appréciation de la situation financière des différentes caisses de prévoyance. Ce sont surtout les caisses fermées qui comptent exclusivement des pensionnés qui peuvent rapidement se trouver dans une situation financière telle qu'elle ne saurait guère être améliorée sans aide extérieure. Pour cette raison, une stratégie de placement distincte moins exposée au risque est mise en œuvre pour ces caisses depuis le 1^{er} janvier 2011.

Caisses de prévoyance ouvertes

Les caisses de prévoyance ouvertes de PUBLICA sont bien financées et ne connaissent pas de déficit structurel. Le changement de bases techniques qui est intervenu au 1^{er} juillet 2012 a permis de consolider leur financement. L'abaissement à 2.75 % du taux d'intérêt technique, dont l'entrée en vigueur est prévue au 01.01.2015, continuera de renforcer encore le financement de ces caisses de prévoyance à plus long terme, bien que les coûts élevés qu'implique cette mesure pèseront temporairement très lourd sur leur évolution financière en 2014 et 2015.

Caisses de prévoyance fermées

Compte tenu des rendements actuellement attendus, les caisses de prévoyance fermées de PUBLICA sont insuffisamment financées. Deux caisses de prévoyance fermées présentent déjà une situation de découvert au 31.12.2013. La charge financière générée par le prochain abaissement à 2.25 % du taux d'intérêt technique fera, avec une forte probabilité, tomber d'autres caisses de prévoyance fermées dans une situation de découvert croissante.

Dans le même temps, ces caisses ne peuvent pas prendre de mesures d'assainissement efficaces de leurs propres moyens et auront de ce fait besoin d'aide externe. Cette évolution avait déjà été relevée, il y a quelque temps et la Commission de la Caisse a soumis fin 2013 au Département des finances des propositions de solutions. L'objectif est d'élaborer jusqu'à fin 2014 une solution qui garantisse une évolution financière saine des caisses de prévoyance fermées et qui soit supportée par la Commission de la Caisse en sa fonction d'organe paritaire suprême de l'ensemble des caisses de prévoyance fermées ainsi que par le Département des finances. L'autorité de surveillance doit être informée en conséquence.

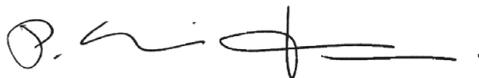
Attestation de l'expert agréé

L'expertise technique réalisée pour PUBLICA a été établie en conformité avec les principes et directives applicables aux experts en assurances de pension ainsi qu'aux directives techniques de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions.

Compte tenu de ce qui précède, nous pouvons attester que:

- Au 31.12.2013, PUBLICA est en mesure de couvrir intégralement ses engagements actuariels ou les capitaux de prévoyance calculés selon les bases techniques LPP 2010 (P2018) avec un taux d'intérêt technique de 3.5 %, respectivement de 3.0 %, ainsi que les provisions, sous réserve de deux caisses de prévoyance fermées présentant une légère sous-couverture.
- Les bases techniques LPP 2010 (P2018) applicables à la Caisse sont appropriées. Les taux d'intérêt techniques appliqués de 3.5 %, respectivement 3.0 %, ainsi que leur futur abaissement prévu au 01.01.2015 à 2.75 %, respectivement à 2.25 %, sont conformes aux prescriptions de la directive technique DTA 4 de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions. La Caisse tient compte de l'augmentation continue de l'espérance de vie en constituant les provisions correspondantes.
- Toutes les mesures de sécurité ont été prises en conformité avec le règlement relatif aux provisions et aux réserves, et dans la mesure où cela s'est avéré financièrement supportable. Les provisions sont portées au bilan à leur valeur cible. La réserve de fluctuation de valeurs tient compte du risque de fluctuation des placements et n'a pas pu être alimentée à sa valeur cible.
- Au 31.12.2013, le degré de couverture selon l'article 44 OPP 2 s'élève à 104.1 % compte tenu d'un taux d'intérêt technique de 3.5 %, respectivement de 3.0 %.
- Le degré de couverture économique calculé sur la base d'un taux d'intérêt technique exempt de risque s'élève à 85.2 % au 31.12.2013.
- Bien que les caisses de prévoyance, à deux exceptions près, ne présentent aucun découvert, compte tenu du niveau toujours faible de leurs réserves, elles ne sauraient être considérées comme étant durablement assainies et ne possèdent pas leur pleine capacité de risque.
- Le financement courant des **caisses de prévoyance ouvertes** est suffisant pour leur permettre de s'acquitter de leurs promesses de prestations. Compte tenu des bases techniques utilisées, ces prestations sont garanties par les capitaux de prévoyance, les provisions techniques, les cotisations ainsi que le rendement attendu de la fortune.
- Le financement des **caisses de prévoyance fermées** dépend principalement du rendement réalisé qui, avec la stratégie de placement adoptée comportant peu de risque, ne devrait guère s'avérer suffisant. Deux caisses de prévoyance fermées présentent déjà aujourd'hui un léger découvert. La Commission de la Caisse, simultanément organe paritaire de l'ensemble des caisses de prévoyance fermées, a élaboré et soumis au Département des finances des propositions de solutions permettant de garantir l'évolution financière saine des caisses de prévoyance fermées. Ensemble, ils entendent convenir d'une solution pertinente en 2014 encore.
- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales en vigueur au **31.12.2013**.

Aon Hewitt (Switzerland) SA



Daniel Thomann
Expert fédéral diplômé
en assurances de pension
Neuchâtel, le 10 avril 2014



Informations éditeur**Editeur**

Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Eigerstrasse 57
Case postale
3000 Berne 23

Conception et réalisation

Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Klarkom AG, Berne
phorbis communications AG, Bâle

Mise en page

phorbis communications AG, Bâle

Impression

Mastra Druck AG
Moostrasse 14
3322 Urtenen-Schönbühl

Tirage

1300 ex. allemands / 400 ex. français / 150 ex. italiens

Berne, mai 2014

Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Eigerstrasse 57
Case postale
3000 Berne 23

Tél. 031 378 81 81
Fax 031 378 81 13
E-Mail info.publica@publica.ch
www.publica.ch

